



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

8^e séance plénière

Jeudi 23 septembre 2004, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 5

Allocution de M. Henrique Pereira Rosa, Président de la République de Guinée-Bissau

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Guinée-Bissau.

M. Henrique Pereira Rosa, Président de la République de Guinée-Bissau, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Henrique Pereira Rosa, Président de la République de Guinée-Bissau, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Pereira Rosa (parle en portugais, texte français fourni par la délégation) : Voici 30 ans, mon pays accédait à la souveraineté internationale. C'est en effet le 17 septembre 1974 que la jeune République de Guinée-Bissau était admise en qualité de membre de plein droit à l'Organisation des Nations Unies. Trois décennies, c'est assurément peu dans la construction d'une nation. Mais c'est beaucoup, si l'on considère que dans la plupart des pays d'Afrique, dont le mien, l'espérance de vie ne dépasse pas 50 ans. Cette réalité amère donne la véritable mesure du temps écoulé et du chemin parcouru depuis que mon pays a accédé à l'indépendance. C'est donc pour nous, en

Guinée Bissau, un moment important de réflexion, je dirais même d'introspection, compte tenu des récents événements et des crises répétées auxquelles nous avons été confrontés dernièrement.

Je prends la parole devant cette auguste Assemblée en ma qualité de Président de transition de la République de Guinée-Bissau. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que c'est vous, M. Jean Ping, l'éminent Ministre d'État de la République gabonaise, pays frère et ami, qui en présidez les travaux avec la compétence, l'expérience et le talent que chacun s'accorde à vous reconnaître.

Nous sommes venus à New York à la recherche d'idées nouvelles pour mener une action résolue et novatrice, capables d'influer sur notre façon de penser et d'avoir une incidence positive sur notre démarche commune pour créer un monde de paix, de liberté et de justice sociale pour tous les pays et peuples ici représentés.

Nous avons écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lors de sa brillante déclaration il y a quelques jours à cette même tribune (voir A/59/PV.3). Ses propos incitent à la méditation. Nous partageons quant à nous sa vision du monde, tel qu'il est aujourd'hui et tel qu'il devrait être demain. Nous apprécions surtout son dévouement et sa détermination à la tête de l'Organisation, dont le rôle irremplaçable s'affirme de plus en plus dans tous les recoins de notre planète.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Nous vivons dans un monde de contrastes, de déséquilibres, de contradictions et d'inégalités de plus en plus frappants. Nous assistons d'une part à des progrès scientifiques et technologiques de plus en plus merveilleux dont bénéficient abondamment certains pays, alors que, d'autre part, des centaines de millions d'êtres humains continuent à mener une vie précaire et à souffrir de malnutrition et de maladies endémiques. Cette situation n'est pas seulement inhumaine et immorale. Elle est dangereuse. Elle contient tous les germes qui provoquent la frustration ou le désespoir, alimentent la haine ou la rancœur, et conduisent à des comportements irrationnels et à des actes qui mettent en péril la paix et la sécurité internationales.

Combattre dans le monde entier la pauvreté et les épidémies telles que le VIH/sida ne signifie pas faire acte de bonté ou de charité. C'est le bon sens qui commande qu'ensemble, nous nous mobilisions pour combattre ces fléaux. Je me réjouis à cet égard de l'initiative prise par certains chefs d'État, dont le Président Lula da Silva en particulier, de rappeler à chacun ses responsabilités dans la lutte pour l'éradication de la faim et de la misère dans un monde aussi interdépendant que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Il est essentiel en effet de comprendre qu'il y a urgence à agir, et à agir comme il le faut. N'attendons surtout pas que l'on nous soumette d'autres rapports et d'autres analyses – aussi savants et pertinents soient-ils. Des milliers de femmes, d'enfants en bas âge et de nourrissons meurent tous les jours parce qu'un comprimé ou un vaccin leur fait défaut. Cela n'est pas juste. C'est immoral.

Nous devons conjuguer nos efforts en vue d'établir des rapports plus équitables entre États. Le commerce international doit être mieux réglementé, de même que la mondialisation et ses effets sur l'économie mondiale doivent être mieux maîtrisés, de manière à permettre une redistribution plus équitable des richesses du monde. Plutôt que de les laisser souffrir des effets de la mondialisation, créons pour les pays sous-développés les conditions nécessaires à leur intégration dans un processus dont le contrôle leur échappe totalement, et dont les dimensions sociales doivent faire l'objet de mesures spécifiques afin d'en atténuer les effets néfastes.

Désormais il n'échappe à personne que pour assurer la paix dans le monde, il faut promouvoir le développement des pays les plus pauvres, améliorer les conditions de vie des populations, en leur garantissant

notamment l'accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation, celle des filles en particulier. Mais il faut surtout créer un environnement social et politique stable, susceptible de libérer l'énergie créatrice de chacun et de favoriser la participation de tous les citoyens à la gestion des affaires de leur pays.

Il est nécessaire que les droits de chacun soient respectés, et que toutes les libertés prévues par la loi soient garanties sans entrave aucune. L'état de droit doit être consolidé afin de permettre à chaque institution de pouvoir fonctionner correctement et efficacement. Je pense notamment à la justice, qui doit être capable d'agir en toute indépendance, dans le respect scrupuleux de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

La Guinée-Bissau n'a malheureusement pas échappé au cycle de violences et de crises politiques qui semblent être devenues aujourd'hui l'apanage des pays africains. Notre pays a souffert récemment des conséquences désastreuses d'une politique économique mal adaptée aux besoins réels de la population. Le conflit interne que nous avons vécu en 1998 en Guinée-Bissau était évitable. Il a encore appauvri un pays parmi les moins avancés du monde et où tout est à construire parce que rien n'a résisté à la destruction. Nous sommes conscients de la gravité de la situation et de la nécessité de conjuguer nos efforts en vue d'apporter les changements nécessaires, ce que notre peuple est en droit d'attendre de ses dirigeants.

Notre peuple a trop souffert et n'a déjà consenti que trop de sacrifices. Nous devons lui redonner des raisons d'espérer. Nous avons engagé avec succès un dialogue national basé sur le respect mutuel et qui tient compte de l'intérêt national. Nous avons instauré une nouvelle culture de la paix qui se fonde sur notre appartenance à un seul et même pays dans toute sa diversité et toutes ses richesses sociales et culturelles. Nous avons décidé de faire de la démocratie une réalité intangible.

Mais nous sommes conscients que la démocratie n'est pas facile à construire dans un pays pauvre où le taux d'analphabétisme demeure encore élevé, et où les infrastructures de base sont pratiquement inexistantes. Nous sommes cependant motivés par le courage de notre peuple et le soutien d'autres pays – ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de la Communauté des pays de langue

portugaise en particulier – et de l'Union européenne, de la Chine et du reste de la communauté internationale. C'est ainsi que nous avons été capables d'organiser en mars dernier des élections législatives considérées justes et crédibles par la communauté internationale, et de mettre sur pied un nouveau parlement, dont le rôle est fondamental dans toute démocratie. Nous envisageons aussi d'organiser des élections présidentielles en avril 2005, comme convenu dans la Charte de transition, permettant ainsi le retour à l'ordre constitutionnel.

La Guinée-Bissau a besoin de l'aide de la communauté internationale pour relever les nombreux défis auxquels elle est confrontée. Cette aide est importante et urgente. Nous avons mis sur pied des mécanismes de contrôle rigoureux des recettes et des dépenses de l'État, et créé, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement et des institutions de Bretton Woods notamment, toutes les conditions d'une gestion transparente des avoirs publics, ce qui nous permet de combattre la corruption.

Afin de nous permettre de relancer rapidement notre économie, nous avons prévu de tenir une table ronde en décembre. Je voudrais adresser nos remerciements à l'Inde, au Brésil et à l'Afrique du Sud pour l'initiative IBAS qu'ils viennent de lancer pour combattre la pauvreté et la faim, et dont un projet pilote va être lancé en Guinée-Bissau.

Nous saisissons la présente occasion pour exprimer notre gratitude à l'engagement et au dynamisme du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau, qui s'est avéré un instrument indispensable pour la promotion d'un dialogue constructif entre la Guinée-Bissau et ses partenaires de développement dont la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. J'aimerais, du haut de cette tribune, leur renouveler notre gratitude pour cet appui continu. Nous tenons également à redire toute notre appréciation aux membres du Conseil de Sécurité qui se sont rendus en juin dernier en Guinée-Bissau, pour l'intérêt considérable dont ils ont fait preuve.

Pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, prenant la parole devant la grande majorité des Membres de l'Organisation, la Guinée-Bissau espère voir renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans une composition élargie qui reflète l'état actuel des relations internationales. Du haut de cette tribune, je voudrais dire toute ma reconnaissance à

ceux qui nous ont aidés dans la première phase de notre transition.

L'humanité est une et indivisible. Les hommes et les femmes qui peuplent notre planète partagent les mêmes aspirations à la paix et au bien-être. Chaque individu, à quelque continent qu'il appartienne, éprouve les mêmes sentiments de frustration devant l'injustice, l'impunité et les violations des droits de la personne humaine. Il n'y a pas d'enfant qui ne ressente le besoin d'être aimé et protégé par ses parents, et qui n'aspire à s'épanouir dans un foyer où règnent la paix et l'amour. Mais comment pouvons-nous protéger l'enfant, si rien n'est fait pour garantir le respect des droits de la femme, et assurer une éducation adéquate à la jeune fille en particulier? Comment pouvons-nous empêcher que la mère et l'enfant qu'elle met au monde ne soient victimes de maladies endémiques telles que le VIH/sida, la tuberculose et la malaria, alors que la plupart des pays pauvres sont incapables de leur assurer des soins primaires?

Le monde de demain se construit aujourd'hui. Grâce à une prise de conscience des véritables enjeux, dans le village planétaire où nous vivons tous, avec ses avantages et ses problèmes, notre condition humaine doit être le dénominateur commun autour duquel doivent se fédérer toutes les bonnes volontés pour rendre notre monde plus juste, plus tolérant et plus solidaire.

Qu'il s'agisse des crises en Afrique ou au Moyen-Orient, de la lutte contre le terrorisme, qui requiert la mobilisation de tous, la même détermination doit nous animer dans la quête de solutions consensuelles durables.

Les peuples que nous représentons attendent de nous des actes concrets. Il forment l'espoir que nous serons capables de surmonter nos divergences et de conjuguer nos efforts en vue de répondre à leurs besoins les plus urgents. Beaucoup d'initiatives louables tendant à éradiquer la faim, la pauvreté, la malnutrition et l'analphabétisme sont en cours de réalisation. Il convient d'y associer aussi les organisations non gouvernementales, la société civile et, en un mot, toutes les bonnes volontés.

Les nations du monde ont en partage cette planète Terre sur laquelle nous vivons tous, et qu'il nous appartient de protéger afin d'assurer à nos enfants, et à leurs propres enfants, les conditions d'une vie saine et décente.

Mais la protection de l'environnement seule ne suffit pas. Il faut aussi un climat de paix dans le monde qu'il n'est pas possible d'instaurer sans la contribution de chaque État Membre à l'effort collectif tendant à privilégier le dialogue et la concertation, et à faire prévaloir la primauté du droit dans les relations internationales. Aucun de nos peuples respectifs ne serait capable de vivre isolé dans une sorte d'autarcie à une époque où l'interdépendance de l'économie mondiale est une réalité incontournable. Sachons tirer profit des ressources du globe sans abuser des écosystèmes, car l'avenir de notre planète dépendra de notre capacité de tenir compte de l'intérêt collectif. Sachons faire preuve d'humanisme et de solidarité chaque fois que les plus démunis sont confrontés à des calamités et autres catastrophes naturelles telles que celles qui viennent de frapper si sévèrement Haïti, la République dominicaine et d'autres pays des Caraïbes.

Sachons enfin saisir dans son vrai sens, et sa véritable dimension, la force spirituelle qui habite chaque être humain et vers laquelle, dans les moments de doute ou de découragement, nous pouvons nous tourner pour nous inspirer et trouver la volonté et l'énergie nécessaires pour vaincre les défis auxquels nous sommes confrontés.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Guinée-Bissau de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Henrique Pereira Rosa, Président de la République de Guinée-Bissau, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Gambie.

Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Jammeh (parle en anglais) : Je souhaiterais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-neuvième session. Cette session pourrait être historique dans la mesure où cet organe va être appelé à étudier et à prendre des décisions d'une grande portée sur ce qui devrait être fait en vue de revitaliser notre Organisation et de la rendre plus apte à répondre aux impératifs d'aujourd'hui en matière de sécurité, de paix et de développement internationaux. Je n'ai aucun doute que vous serez à la hauteur de nos attentes et que grâce à votre sagesse et à votre grande expérience, vous guiderez nos délibérations vers le succès. Vous pouvez être assuré, Monsieur le Président, de la plus totale coopération de ma délégation.

Je souhaiterais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, le très énergique et dynamique Président sortant, M. Julian Hunte, qui a conduit les travaux de la cinquante-huitième session avec enthousiasme, dévouement et courage et qui nous a également aidés à nous attaquer à des questions importantes. Ma délégation lui souhaite le plein succès dans ses futures entreprises.

À notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, j'exprime notre sincère reconnaissance pour une autre année de dévoués services à l'Organisation – en fait, à l'humanité tout entière. Certains des problèmes qui ont été soumis à son examen n'étaient pas simples à résoudre mais, comme on s'y attendait, ils ont été résolus. J'espère que ses efforts visant à faire triompher le multilatéralisme, le règlement des différends et la poursuite d'une coopération authentique entre les nations seront davantage renforcés durant la session qui vient juste de commencer.

Je me tiens ici devant vous en porte-parole de la jeunesse du monde. Ma déclaration est très longue et se divise en deux parties : une partie sera distribuée aux représentants et je vais vous lire l'autre.

Les dirigeants du monde se sont tenus à cette tribune à de nombreuses occasions pour s'adresser au monde. Nous avons, en 2002, fait des promesses aux enfants du monde à la vingt-septième session extraordinaire lors du Sommet sur les enfants. Au cours de cette session extraordinaire, nous nous sommes engagés à créer un monde meilleur et un environnement propice au bien-être des enfants du

monde. Nous avons également établi des objectifs pour un développement mondial afin de rendre le monde plus hospitalier à l'humanité d'ici à 2015. Jusqu'à présent, rien n'indique que ces objectifs seront atteints dans les 2 000 prochaines années.

Quels sont les problèmes? Depuis que s'est déroulé le Sommet sur les enfants, nous avons vu la condition des enfants du monde devenir de plus en plus désespérée. Des enfants sont massacrés à travers le monde. Les droits des enfants sont violés. Des enfants sont vendus en esclavage, et ils sont terrorisés par les adultes – nous, qui sommes censés prendre soin d'eux.

Nous avons vu les économies de petits États s'effondrer du fait de l'augmentation du prix du pétrole. Je viens d'une partie instable du monde, mais je ne représente pas seulement l'Afrique; je représente les jeunes gens du monde, dont l'avenir est très sombre si nous ne mettons pas fin au statu quo.

Quels sont les problèmes de l'humanité aujourd'hui? Ce sont des problèmes que l'homme a créés; du fait qu'ils ont été créés par l'homme, nous sommes en mesure d'y remédier. La solution à ces problèmes réside en nous, les êtres humains, sans discrimination de race, de couleur, de croyance ou de religion.

Le problème du développement peut être mieux résumé ainsi : tant qu'il y aura de la violence, et tant qu'il n'y aura ni paix ni sécurité mondiale, nous, les parts les plus pauvres de l'humanité, deviendrons toujours de plus en plus pauvres, tandis que les nations les plus riches deviendront de plus en plus riches.

Il ne peut y avoir de développement sans paix et sans stabilité. Il ne peut y avoir de paix et de stabilité sans démocratie, sans justice et sans égalité. Aujourd'hui, le principal problème de l'humanité, qui est à l'origine de tous les autres, est le produit de quatre traits humains : la cupidité, les politiques de deux poids deux mesures, l'intolérance et l'hypocrisie.

Aucun d'entre nous ne peut regarder ses enfants dans les yeux et leur garantir un brillant avenir ou la sécurité. À cause de la cupidité, la vie humaine est devenue quantité négligeable. Les gens veulent s'enrichir aux dépens de la vie humaine. La cupidité peut revêtir de nombreuses formes : l'appétit insatiable de domination sur le monde, l'intolérance – voilà ce avec quoi l'humanité doit compter aujourd'hui.

Le problème que nous avons ne se pose pas dans ces termes : l'islam contre le reste du monde. Le problème du terrorisme est une caractéristique humaine. Aucun bon musulman ne commettrait d'attentat terroriste. Mais parce que le monde est devenu si mauvais, que l'anomie règne, quiconque veut s'en prendre à un autre être humain peut le faire au nom de l'islam ou de toute autre religion.

J'ai écouté les interventions de mes collègues dans cette salle. Mais, tant que certaines questions ne seront pas abordées, il ne pourra y avoir de paix, la guerre contre la terreur restera une gageure et nous ne pourrions qu'être perdants.

Il y en a pour penser que ceux qui ont désapprouvé la guerre en Iraq, au début, n'ont plus voix au chapitre dans son règlement. Mais je tiens à assurer l'Assemblée que la guerre en Iraq est bien plus lourde de conséquences pour l'humanité, et en particulier pour les enfants – que nous nous sommes engagés à aider lors du Sommet mondial pour les enfants – que toute autre chose : nous avons vu nos économies s'effondrer en raison de la hausse quotidienne des cours du pétrole. Nous avons donc collectivement la responsabilité de mettre fin à la guerre en Iraq. Nous avons vu aussi la montée du terrorisme mondial, et aujourd'hui, le monde est plus dangereux que pendant la guerre froide. La guerre en Iraq, que nous l'ayons appuyée ou pas, est une tragédie humaine et il n'est pas dans l'intérêt de l'humanité de la laisser se poursuivre sous prétexte que nous désapprouvons ce qui s'est passé. Une injustice n'en justifie pas une autre. Même si nous pensons que cette guerre n'était pas juste, tous les membres de l'humanité ont la responsabilité d'aider à mettre fin aux souffrances du peuple iraquien. Nous avons vu des enfants massacrés à Beslan, en Russie; nous avons vu des enfants palestiniens, des enfants israéliens, massacrés. Le problème n'est pas un problème religieux mais un problème politique : c'est nous, les dirigeants du monde, qui voulons nous donner les uns aux autres des leçons au prix de la souffrance d'autrui. C'est la tragédie de l'humanité.

Nous ne pouvons pas être trop diplomates, ici, si nous voulons véritablement régler les problèmes de ce monde. Ce qui est surprenant, en effet, c'est que certaines actions qualifiées d'actes de terrorisme prennent, lorsqu'elles sont menées par l'autre camp, le nom de représailles. Mais un acte illégal, illicite, de

destruction de vies humaines reste un acte terroriste, quel qu'en soit l'objectif et le mobile.

Si l'on ne fait rien contre la pauvreté, certains connaîtront le désespoir, la faim, et lorsque un être humain est désespéré, il peut en arriver à commettre des actes nuisibles contre autrui. Nous avons vu que certaines régions du monde sont très riches et que certaines autres régions – dont l'Afrique, d'où je viens – s'enfoncent dans la pauvreté. Si la richesse mondiale n'est pas répartie équitablement, il y aura des déséquilibres et des iniquités, et il y aura, bien sûr, des gens au désespoir et prêts à tout pour survivre.

Cela ne signifie pas, toutefois, que l'on puisse justifier la violence. Je ne justifie pas la violence, sous quelque forme que ce soit, car je pense que la paix et la stabilité sont dans l'intérêt de nos enfants. La lutte contre le terrorisme est un combat mondial, mais soyons conscients des conséquences d'une perception éventuelle du terrorisme comme acte légitime.

C'est le dernier espoir de l'humanité. Nous avons vu des politiques de deux poids deux mesures, lorsque des résolutions sont adoptées pour le bien de l'humanité – par l'ONU, par la communauté internationale représentée ici – et appliquées, dans certains cas, à la lettre, tandis que certains États peu nombreux restent au-dessus des lois et des résolutions de l'ONU.

Cela m'amène à la question des armes nucléaires. Je suis convaincu, en humaniste et en homme de paix, qu'à la fin de la guerre froide, aucune nation ne pouvait proposer de justification pour la possession d'armes nucléaires, et encore moins pour l'accession au statut de puissance nucléaire. Si les grandes puissances persistent à garder leurs armes nucléaires – et il y a beaucoup de politiques de deux poids deux mesures dans nos rapports les uns les autres – cela en incite d'autres à opter pour la solution des armes nucléaires, qu'ils considèrent comme une assurance contre des attaques éventuelles.

Nous avons connu pendant les années 80, une campagne en faveur du désarmement nucléaire. En ce nouveau millénaire, il faudrait renforcer cette campagne par une résolution de l'ONU rendant illégale pour tous la possession d'armes nucléaires. Nous avons vu des conflits se faire jour, qui auront des répercussions désastreuses pour l'humanité, s'agissant de la capacité d'empêcher certains États d'acquérir des armes nucléaires. Que ce soit la Gambie ou tout autre

pays qui en soit possesseur, toutes les armes nucléaires, maintenant que l'empire soviétique n'existe plus, doivent être éliminées. Imaginons un instant une bombe qui ferait des millions de morts. Pourtant, nous continuons, ici, d'annoncer à qui veut l'entendre l'avènement d'un monde meilleur pour l'humanité. Je crois au règlement pacifique de tous les conflits. Si, autant que je sache, il n'existe pas d'organe chargé de délivrer des permis pour la possession d'armes nucléaires, personne ne peut donc décider qui doit en posséder et qui ne doit pas en avoir.

Ce que nous pouvons faire, en ce qui nous concerne, c'est prendre une décision énergique pour faire en sorte que personne ne possède d'armes nucléaires. À ceux qui aspirent à acquérir des armes nucléaires, je tiens à dire, ici, au nom des enfants du monde, que c'est une mauvaise voie. La paix et la stabilité ne peuvent être garantis par la possession d'armes nucléaires. La puissance d'une nation ne repose pas sur sa puissance de feu ou sur son arsenal nucléaire ; elle est définie par sa capacité de faire de ce monde un monde meilleur pour l'humanité, et pour ses propres citoyens. Les armes nucléaires ne sont pas la solution.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Gambie de la déclaration qu'il vient de prononcer.

Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président de la République de Gambie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ricardo Maduro Joest, Président de la République du Honduras

Le Président : L'Assemblée va entendre une allocution du Président de la République du Honduras, S. E. M. Ricardo Maduro Joest.

M. Ricardo Maduro Joest, Président de la République du Honduras, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ricardo Maduro Joest, Président de la République du Honduras, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Maduro Joest (parle en espagnol) : C'est la deuxième fois que l'occasion m'est offerte de me présenter devant vous dans l'enceinte

commune des nations du monde. Chacun sait que nous vivons une période de risques et de problèmes graves, mais aussi de grandes possibilités. Je voudrais mentionner deux défis qui, à mon sens, sont les plus importants : l'insécurité et la pauvreté.

En premier lieu, je voudrais traiter de l'insécurité. Je crois qu'il est clair pour chacun que, pour que le système démocratique perdure et que la pauvreté soit réduite, il nous faut assurer la sécurité de tous nos citoyens. Mon gouvernement s'y est engagé. La sécurité de mes compatriotes est ma toute première priorité. Je suis attaché au respect des droits de la personne et, dans cette perspective, je suis plus encore attaché à la protection de la sécurité des citoyens honnêtes et travailleurs. Si nous oeuvrons tous à assurer la sécurité et à réduire la pauvreté de nos citoyens, nous serons par la même engagés dans la lutte contre le terrorisme et nous remporterons la bataille contre ceux qui profitent des aspects positifs de la démocratie pour la détruire par la terreur.

La lutte contre le terrorisme commence par la lutte contre la criminalité et la délinquance dans nos pays. Nous sommes engagés dans cette lutte, et nous savons que nous ne sommes pas seuls. C'est, effectivement, un défi universel. Nous savons que ce n'est qu'ensemble que nous pourrons y faire face. La criminalité, la délinquance et le terrorisme se sont, en fait, déjà mondialisés et nos actes doivent donc se fonder sur la coopération internationale.

La criminalité organisée se présente sous bien des formes et des manifestations. Néanmoins, peu sont aussi avilissantes que le trafic des stupéfiants. Peu créent autant de corruption et détruisent autant le tissu de nos sociétés et nos valeurs que le trafic de stupéfiants. Mon pays se situe sur la route de transit des stupéfiants. Nous sommes au milieu du couloir qui unit les producteurs et les consommateurs. Nous sommes victimes de la cupidité des producteurs et du désir pervers des consommateurs. Au cours des 18 derniers mois, nous avons saisi au Honduras plus de drogues qu'au cours des neuf années qui ont précédé, mais cela n'est toujours pas suffisant. La lutte contre la criminalité organisée et le trafic des stupéfiants est impossible à livrer par nos seuls moyens. Nous devons la mener ensemble avec les gouvernements des pays producteurs, des pays qui servent de point de transit, et des pays consommateurs. À nous seuls, pays pauvres, nous avons très peu de chances de succès. À nous seuls, nous devons détourner des ressources de la lutte

contre la pauvreté pour les consacrer à la lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée. Nous avons besoin d'un appui plus résolu, plus direct et plus important pour relever un défi aussi considérable. C'est aux pays riches que je m'adresse en disant : Travaillons ensemble pour faire face à ce fléau de notre époque.

La sécurité implique également la primauté de l'état de droit et nous y avons travaillé ces trois dernières années. Nous avons lutté contre la corruption en fermant les entreprises qui se livraient à la fraude fiscale, éliminé l'immunité des fonctionnaires et encouragé l'utilisation responsable des ressources de l'État. Nous avons beaucoup fait, mais beaucoup reste à faire. Nous avons adopté récemment une loi sur les biens fonciers qui, pour la première fois de notre histoire, permet aux pauvres de détenir un titre de propriété. Cela peut paraître futile pour les pays développés, mais, sur notre continent, les pauvres de manière générale ne détiennent pas ces titres précieux. Quatre-vingt-quatre pour cent des Honduriens ne sont pas propriétaires de leur lieu de résidence. Nous ouvrons des voies nouvelles et, avant que s'achève le mandat de mon gouvernement, nous espérons que des centaines de milliers de personnes pourront pour la première fois détenir un titre de propriété.

La sécurité implique également des relations pacifiques avec nos voisins. Pour la première fois de notre histoire, nos frontières terrestres sont définies et sont sur le point d'être définitivement délimitées. Qui plus est, ceci a été obtenu sans effusions de sang ni menaces belliqueuses. Nous nous sommes adressés à la Cour internationale de Justice à La Haye et sommes respectueux de sa décision. Pour le Honduras, les différends frontaliers ne se règlent pas par la violence. Ils se règlent par des moyens pacifiques devant les instances internationales.

Ayant établi nos frontières terrestres, nous procédons au traçage de nos frontières maritimes pour lesquelles nous nous sommes de nouveau adressés à la Cour internationale de Justice.

À notre avis, le moment est venu de passer à l'étape suivante. Il est temps de déclarer que l'Amérique centrale est une zone de paix qui rejette la violence pour régler ses différends. Afin de consolider ce processus avec l'appui de l'Organisation des États américains, nous avons éliminé toutes les mines qui avaient été posées il y a des années dans notre pays. Nous pouvons maintenant déclarer avec fierté que nous

sommes un pays totalement sans mines. Pour couronner ce processus, nous proposons la réduction des armes de guerre dans toute la région. Pour que ce processus soit crédible, nous invitons l'ONU à s'y associer et à garantir son respect par chacun de nos pays. Nous invitons également la communauté internationale à nous accompagner dans cet effort.

Nous proposons que le processus de réduction des armes soit doté de ressources nouvelles pour lutter contre la pauvreté. Nous proposons d'échanger les armes de guerre contre des fonds pour réduire la pauvreté. Aidez-nous. La pauvreté et, plus encore, la faim et la malnutrition sont les ennemis les plus féroces de nos démocraties. Une démocratie qui s'appuie sur des estomacs vides est, de fait, une démocratie vide. Toutes les études menées, notamment celles de l'ONU, nous informent qu'aujourd'hui plus que jamais, la démocratie formelle règne sur notre continent d'Amérique latine. Cependant, les mêmes études nous disent qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'insatisfaction à l'égard du système démocratique est fort répandue. La pauvreté mine nos démocraties. La faim les érode. Nous savons que pour lutter contre la pauvreté et la faim, il nous faut déployer des efforts collectifs. Dans notre cas, au Honduras, grâce à la vaste participation de nos citoyens, nous avons conçu une stratégie de lutte contre la pauvreté incorporant les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce legs a été affiné et perfectionné au cours des deux dernières années. La stratégie de lutte contre la pauvreté constitue le fondement même de notre vision en tant que pays et de notre planification en tant que nation.

Mais nos efforts, à eux seuls et non reliés à d'autres, ne seront sans nul doute pas en mesure de produire les fruits escomptés par la population. Il nous faut l'appui de la communauté internationale. La coopération internationale n'est pas une aumône, c'est un investissement. Nous tous, absolument nous tous, pouvons en tirer des avantages. Nos économies de dimension restreinte sont ouvertes au commerce international et à la mondialisation. Nous ne redoutons pas ce défi. En fait, nous estimons que la mondialisation nous offre de prodigieuses occasions.

Cependant, nous ne serons pas à même de surmonter la pauvreté si les règles régissant le commerce international ne sont pas équitables. Nous croyons fermement que les marchés protégés ne conduisent qu'au marasme et à l'aggravation de la pauvreté. Il est injuste que nous ouvrons nos marchés

pendant que d'autres pays accordent des subventions à leurs producteurs.

Nous nous félicitons de la décision des États-Unis de réintégrer l'Organisation internationale du café mais dans le même temps, nous leur demandons de rémunérer davantage les centaines de milliers de familles qui cultivent le café dans les zones rurales. Permettez-moi de vous donner un exemple. Il y a cinq ans, nos cultivateurs recevaient 40 % de ce que le consommateur paie à l'arrivée pour un café. Aujourd'hui, ils reçoivent seulement 9 %, tandis que les entreprises dans les pays développés empochent la différence. J'invite les présidents, les chefs d'État et les pays producteurs de café à oeuvrer de concert pour obtenir un meilleur prix pour tous nos cultivateurs. Ensemble, producteurs et consommateurs, nous pouvons faire en sorte que le café ne laisse pas un goût amer dans la bouche des producteurs.

Si le prix du café peut rapidement et massivement avoir un impact sur la lutte contre la pauvreté, toute augmentation du cours du pétrole accroît considérablement la pauvreté dans nos pays. Dans le cas du Honduras, au cours de l'année écoulée, l'alourdissement de la facture pétrolière a représenté 12 fois ce que nous avons dépensé pour assurer des repas alimentaires à 870 000 filles et garçons, qui fréquentaient chaque jour les écoles, le ventre vide. Cela représente 12 fois ce que nous avons obtenu au bout de plusieurs années au prix de gros sacrifices. Le monde a rarement vu un transfert aussi massif de ressources en provenance des pays importateurs pauvres vers les pays exportateurs de pétrole riches.

J'aimerais donc saisir cette occasion pour en appeler à la conscience internationale et en particulier à celle des pays exportateurs de pétrole, pour que nous puissions mettre en place un système d'échanges qui permette d'obtenir une réduction des prix du pétrole et qui aide à les stabiliser. Il nous faut un système qui tienne compte de la pauvreté qui règne dans les pays, ainsi que des efforts qui sont actuellement déployés en vue de la combattre. Il nous faut un système qui soit surveillé par l'ONU afin d'en assurer le bon usage.

Je demande formellement à l'ONU de prendre la tête des efforts déployés dans ce domaine. Je n'exagère pas en disant que rares sont les actes que nous puissions entreprendre qui soient susceptibles de contribuer autant à l'allègement de la pauvreté. J'aimerais également lancer un appel aux pays

développés afin qu'ils se servent du pétrole comme d'une denrée rare. Qu'ils continuent d'améliorer leur rendement énergétique et d'imposer des taxes reflétant le coût réel du pétrole. Qu'ils coordonnent leurs mesures pour faire en sorte que la demande n'augmente pas de manière excessive, entraînant une flambée des prix. Ils devraient faire un usage prudent d'une source non renouvelable à laquelle nous devrions tous avoir accès.

J'aimerais pour terminer lancer un appel à tous pour que nous renforçons le système des Nations Unies, car c'est la seule façon d'instaurer la paix dans le monde. Nous devons subordonner nos programmes individuels afin de trouver des solutions concertées au sein de l'ONU. Le bien-être de la planète exige que nous agissions de la sorte.

Je voudrais également ajouter que nous appuyons la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents, ce qui permettra la participation de pays comme le Japon et d'un représentant de l'Amérique latine. Cela donnera davantage de légitimité aux décisions prises par le Conseil. Nous appuyons également une approche globale pour l'ONU, ce qui, à notre avis, signifie que nous devrions trouver un moyen de permettre au peuple chinois de Taiwan de participer aux processus de l'ONU.

Comme je l'ai dit précédemment, nous vivons des moments difficiles, qui offrent en même temps de grandes possibilités. Nous tendons une main amicale au monde entier. Tout ce que nous demandons en échange, c'est d'être traités de manière équitable.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Honduras de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Ricardo Maduro Joest, Président de la République du Honduras, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Jorge Battle Ibáñez, Président de la République orientale de l'Uruguay

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République orientale de l'Uruguay.

M. Jorge Battle Ibáñez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Jorge Battle Ibáñez, Président de la République orientale de l'Uruguay et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Battle Ibáñez (parle en espagnol) : Personne ne nie aujourd'hui que la mondialisation est bien présente et qu'elle perdurera. Elle a non seulement révolutionné le monde des communications – tout se déroule simultanément dans l'ensemble du monde –, mais surtout, elle a rendu les frontières historiques périmées. La jeune génération a davantage de contacts avec des jeunes qui vivent à des milliers de kilomètres qu'avec ses propres voisins ou parents.

Il est absolument vrai qu'une culture mondialisée a fait son apparition dans le monde. Tandis que cela se produit, les pays sont encore enfermés dans leurs nationalismes, leurs habitudes séculaires, leurs propres intérêts et leurs projets étroits, qui sont souvent déconnectés des réalités nouvelles. La question que se posent les dirigeants et surtout les représentants des petits pays est de savoir si ce changement inexorable peut être géré par les organisations que nous avons créées, ou si ces organisations sont encore loin de s'être adaptées à la nouvelle réalité. À voir les succès impressionnants obtenus par l'ONU depuis San Francisco en 1944 jusqu'à aujourd'hui, deux choses semblent claires.

Premièrement, les institutions que nous avons créées représentent l'effort le plus considérable et le plus fructueux qui ait jamais été déployé à ce jour par l'humanité en vue d'organiser la coexistence pacifique et de doter la planète des meilleurs instruments possibles pour traiter les aspects les plus importants de la vie humaine au sein de la société.

Deuxièmement, il est tout aussi manifeste que le monde actuel a tant changé que ses institutions, créées pour traiter et résoudre des problèmes d'une toute autre nature, ne sont plus à même de faire face à la réalité. Il suffit de se rappeler qu'en 1944, les pays fondateurs de l'ONU étaient au nombre de 51 et qu'à l'heure actuelle, l'Organisation compte 191 membres. Il suffit de se rappeler aussi qu'à cette époque, la population de la planète était deux fois moins nombreuse qu'aujourd'hui et qu'en 2050 nous serons 9 milliards.

D'autre part, au cours de ces quarante dernières années, le progrès scientifique et ses applications

techniques ont multiplié les ressources d'un petit groupe de pays et laissé loin derrière à la traîne un très grand nombre de nations, dont certaines n'ont que récemment accédé à l'indépendance. Si la majorité sont riches en ressources naturelles, elles n'ont pas les structures de base qui rendrait possible leur croissance durable. En outre, dans tous les pays où, de ce fait, la croissance démographique est très forte, l'émigration qui en résulte fera très certainement bientôt surgir, sur d'autres continents, des problèmes aigus de coexistence.

L'Uruguay, qui a adhéré à l'ONU dès sa fondation, qui croit dans cette Organisation et dans les divers organismes multilatéraux qui l'épaulent, estime qu'il convient d'envisager une révision de la Charte des Nations Unies pour que les pays qui n'avaient pas la stature qu'ils possèdent maintenant puissent assumer des responsabilités plus importantes dans les tâches incontournables qu'exige la situation de l'humanité. Il est temps de partager les principales responsabilités avec les cinq nations qui les assument depuis presque 60 ans.

Depuis de nombreuses années, l'Uruguay participe aux opérations de maintien de la paix. À l'heure actuelle, il compte parmi les principaux fournisseurs de contingents et se place même en première position si l'on considère la part de sa petite population (3,4 millions) que représentent ses contingents. Nous avons participé à des opérations en Asie et en Afrique. Aujourd'hui, nous avons des troupes déployées en République démocratique du Congo, à Haïti, en Érythrée et ailleurs.

L'Uruguay prend acte et se félicite des sages efforts accomplis par l'Union européenne pour niveler les revenus par le haut dans les pays du continent. Les cas de l'Irlande, du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce, qui serviront sûrement de modèles pour les tout nouveaux membres de l'Union, montrent ce que nous, à l'ONU, devons faire au Congo et à Haïti.

Il est vain d'assurer la paix si, parallèlement, l'ONU ne dispose pas de fonds à affecter de façon immédiate et concrète au profit des peuples en situation de détresse économique. Nous devons nous doter d'instruments financiers internationaux et largement autonomes pour atteindre ces objectifs. Ce n'est qu'ainsi que l'ONU connaîtra le succès.

Un tout petit pays comme Haïti, qui compte 9 millions d'habitants pour une superficie de 27 000

kilomètres carrés, qui a un taux de fécondité de 4,7 enfants par femme et qui est dépourvu des infrastructures institutionnelles et matérielles dont il a besoin, n'est pas en mesure de résoudre ses problèmes pour la simple raison qu'un contingent militaire de pays membres du Marché commun sud-américain (MERCOSUR) y est présent pour assurer la paix.

Lors d'un voyage à l'intérieur du Congo en compagnie des troupes récemment déployées, nous avons pu constater que la situation était exactement la même dans ce pays de 50 millions d'habitants répartis sur 2,2 millions de kilomètres carrés, que pas une seule route ne traverse d'un bout à l'autre. Si l'ONU n'a pas de moyens autonomes, indépendants et prêts dans l'immédiat pour faire face et remédier à ce type de situation, dans 5, 10, 15, 20 ans d'ici nous n'aurons toujours rien résolu. Or, seule l'ONU est à même de réaliser ces tâches.

Un peu plus de trois ans se sont écoulés depuis le fatidique jour du 11 septembre 2001 et seulement un peu plus de six mois depuis la tragédie de Madrid. Une violence nouvelle et effroyable continue de sévir dans d'autres régions du monde, faisant des centaines de victimes innocentes, comme nous l'avons récemment vu en Russie et comme nous le voyons actuellement au Moyen-Orient. Révélant tout leur pouvoir destructeur, ces formes de violence font désormais planer une menace permanente sur le monde entier, elles occasionnent des douleurs insoutenables et font désespérer de la condition humaine elle-même.

Le terrorisme et l'engagement sincère de le combattre et de l'éradiquer doivent donc figurer au premier rang de notre ordre du jour international. Chaque État, chaque nation, chaque communauté et chacun d'entre nous devons contribuer à cette entreprise pour aider l'ONU à tenir son rôle de garant universel.

Pour lutter contre ce fléau et contre d'autres, comme la faim, la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation et l'exclusion, il nous faut une Organisation des Nations Unies qui soit plus unie, plus rapide et plus efficace. Voilà pourquoi l'ONU doit être plus représentative, plus équilibrée et plus fiable si nous voulons qu'elle reste la référence des plus faibles et impose des limites aux plus forts.

À ce sujet, notre pays a récemment adopté une loi renforçant notre système de prévention et de contrôle du blanchiment d'argent et du financement du

terrorisme. Nous nous sommes mis en conformité avec la quasi-totalité des traités en vigueur dans ces domaines. Cette loi porte sur l'amélioration de nos mécanismes de coopération internationale contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au Sommet du Millénaire, dans la Déclaration de Doha et dans le Consensus de Monterrey, nous nous sommes entendus sur des principes, des buts et des priorités et avons pris des engagements qui viennent d'être confirmés il y a quelques jours lors du Sommet des dirigeants du monde pour l'action contre la faim et la pauvreté. Pour atteindre ces objectifs, il faut établir des règles plus justes et plus équitables qui régissent le commerce international. Ce faisant, on franchira une étape fondamentale sur la voie de la stabilité sociale et politique, aujourd'hui gravement compromise.

Cela est d'autant plus important que l'on sait que les États qui prêchent haut et fort en faveur de la liberté des échanges et réclament l'ouverture des marchés – dans notre cas, ils sont déjà totalement ouverts – imposent et dressent des obstacles aux échanges, subventionnent leur production en créant ainsi des distorsions et rivalisent avec des pays comme le nôtre et bien d'autres encore, qui n'ont rien d'autre à offrir au monde que le travail de leur population dans les secteurs primaires et industriels, qui enrichit encore davantage les pays riches.

L'Uruguay attache une importance fondamentale aux questions financières et commerciales. L'Uruguay prône un marché plus libre et plus ouvert dans tous les forums internationaux. Nous sommes favorables à un marché unique qui s'étendrait de l'Alaska à la Terre de Feu. Nous sommes favorables à l'Accord de Doha; et nous sommes favorables à l'ouverture des marchés. Nous croyons en la liberté, mais nous pensons aussi que la liberté est indivisible : il ne peut y avoir de liberté politique sans liberté économique, et nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir de liberté économique sans liberté politique.

Nous pensons, par conséquent, que les peuples ne peuvent être forts que s'ils peuvent bâtir leur avenir en toute liberté. Nous ne pouvons renforcer la démocratie si les femmes et les hommes ne sont pas en mesure de trouver un travail honnête, auquel ils puissent consacrer leur énergie. Cet objectif ne peut être atteint par la seule assistance économique, ni au moyen de prêts que les pays les plus pauvres ne parviennent à rembourser qu'avec grande difficulté. Cet objectif ne

peut être atteint que par la liberté des échanges, ce dont le monde a déjà fait l'expérience au XIX^e siècle.

Pour terminer, l'Uruguay demeurera attaché au système international et au développement progressif du droit international, dont l'expression la plus récente a été la création de la Cour pénale internationale, dont nous avons ratifié le Statut. Nous réaffirmons notre conviction que le multilatéralisme est le principe fondamental sur lequel doit reposer la conduite des affaires internationales. Nous formons l'espoir que notre région et le monde tout entier uniront leurs efforts et travailleront ensemble de manière pragmatique et résolue. Nous continuons de penser que l'ONU est l'instrument collectif le mieux adapté pour rechercher la paix.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République orientale de l'Uruguay de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Jorge Batlle Ibáñez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho.

M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Mosisili (Lesotho) (parle en anglais) : Je voudrais, au nom de ma délégation, m'associer aux orateurs précédents et vous féliciter, Monsieur le

Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la présente session. Je tiens dans le même temps à féliciter votre prédécesseur, M. Julian Hunte, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU, de l'excellent travail accompli.

S'il y a bien un point de convergence constant et prévisible dans les débats que nous avons tenus tout au long des sessions passées de l'Assemblée générale, et encore aujourd'hui durant la présente session, c'est la nécessité impérative de parvenir à un monde pacifique et stable, un monde où l'humanité vivrait dans l'harmonie, la tolérance mutuelle et le respect de l'intérêt général. Car ce n'est que lorsque la paix et la stabilité régneront aux niveaux national, régional et international, que l'humanité pourra se concentrer sur les questions véritables du développement de ce monde, le seul que nous ayons.

Le monde n'a jamais été aussi peu sûr et en proie à des défis aussi gigantesques qu'aujourd'hui. Malheureusement, cette insécurité est le résultat de la cruauté et de l'indifférence des hommes envers la vie humaine. Pourtant, c'est aussi grâce aux efforts des êtres humains que les effets de ces défis pourront être atténués ou, mieux encore, éliminés.

Nous savons tous que les causes profondes de l'insécurité qui règne aujourd'hui dans le monde sont le terrorisme international et les conflits armés. Les actes terroristes continuent de nous hanter et de nous scandaliser. Le récent massacre des jeunes écoliers, innocents et sans défense, à Beslan en Russie, les attentats à la bombe en Indonésie, et les tueries quotidiennes en Iraq, en Palestine et en Israël sont simplement trop épouvantables pour être tolérés. De même, les récents massacres d'hommes, de femmes et d'enfants dans des camps de réfugiés en République démocratique du Congo, au Burundi et au Soudan ne sont pas seulement des plus odieux, mais sont en totale contradiction avec chacune des valeurs de la civilisation moderne, de l'humanité et de la morale.

Notre monde continuera d'être marqué par l'insécurité tant que les terroristes continueront d'être abrités et financés par certains des États Membres de l'ONU. Nous devons prendre conscience du fait qu'aucun de nous n'est à l'abri du terrorisme. Mais une solution plus franche et plus pratique serait que tous les États Membres de l'ONU s'engagent à ne fournir ni asile ni ressources aux terroristes et à leurs organisations. De cette manière, les terroristes

n'auraient plus aucun refuge et il serait alors possible de les pourchasser sans relâche jusqu'à ce que les organisations terroristes aient été éliminées de notre planète.

Nous sommes convaincus qu'une autre solution, tout aussi pratique, pourrait être trouvée en répondant à la question de savoir ce qui pousse un être humain, intrinsèquement bon, à commettre des actes aussi inhumains et insensés que le terrorisme, qu'il soit commis au nom d'un État, d'une organisation ou d'un individu. En résumé, nous devons affronter les causes du terrorisme en toute honnêteté et sans malveillance pour qu'il ne se reproduise plus.

Le Lesotho est profondément préoccupé par le fait que les conflits armés continuent d'entraîner des souffrances et d'empêcher la croissance économique en Afrique et ailleurs. Quoi qu'il en soit, nous louons l'ONU de tous les efforts qu'elle déploie afin d'éliminer la souffrance humaine dans les situations de conflit armé. Lorsqu'en juillet 2003, l'Assemblée a adopté l'historique résolution 57/337 sur la prévention des conflits armés, elle a reconnu que la coopération multilatérale, menée sous les auspices de l'ONU, pouvait être un moyen efficace de prévenir les conflits armés et de s'attaquer à leurs causes profondes. En outre, elle a reconnu que l'ONU avait la responsabilité de relever le défi consistant à prévenir les conflits, plutôt que de se contenter d'y répondre.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, le Secrétaire général du rapport complet qui sera présenté durant la présente session sur l'application de cette résolution importante.

Depuis des années maintenant, la situation en Somalie constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La prestation de serment des membres du parlement somalien de transition, le 22 août 2004 à Nairobi, au Kenya, ouvre la voie d'un redressement véritable de la Somalie. À cet égard, ma délégation félicite le Gouvernement kényen, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et toutes les autres parties prenantes des efforts qu'ils ont déployés pour réintroduire la normalité en Somalie. Nous ne pouvons laisser retomber cet élan et moins encore laisser détourner le processus par ceux qui cherchent à attiser la haine, à susciter les divisions et à semer la mort au sein du peuple somalien, y compris en se livrant au trafic des armes, en dépit de l'embargo imposé.

La crise humanitaire et sécuritaire qui sévit dans la région du Darfour au Soudan est une source de grave préoccupation pour nous tous. On a beaucoup dit sur cette situation grave, mais on a peu fait pour contenir la crise humanitaire et politique.

Ma délégation espère toutefois que les paroles finiront par se traduire en actes. Nous avons espéré qu'avec l'aide des médiateurs de l'Union africaine, les représentants du Gouvernement soudanais et les deux groupes rebelles – l'Armée de libération du Soudan et le Mouvement pour la justice et l'égalité – pourraient être persuadés de signer et respecter le protocole sur la sécurité. Nous réitérons notre appel lancé à toutes les parties concernées pour qu'elles entament des négociations. Nous souhaitons rappeler au Gouvernement soudanais que c'est à lui avant tout qu'incombe la responsabilité principale de protéger la vie de sa population civile.

La région des Grands Lacs demeure instable sur le plan politique. Le récent massacre de réfugiés provenant de la République démocratique du Congo au camp de réfugiés de Gatumba, dans l'ouest du Burundi, a envenimé la situation. Nous espérons que le fait que les Forces nationales de libération ont revendiqué les meurtres facilitera les enquêtes.

Le processus de paix en République démocratique du Congo continue à échapper à tous les efforts, alors que nous avons pensé que les résultats issus du dialogue congolais, en Afrique du Sud, pourraient être consolidés. Nous réitérons l'appel lancé par le Secrétaire général, Kofi Annan, pour que le Gouvernement de transition en République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité et la communauté internationale renouvellent leur engagement de travailler en association pour surveiller le processus transitoire jusqu'aux élections prévues en 2005.

Il est bon de noter qu'au niveau régional, les chefs d'État ou de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, au sommet qu'ils ont récemment tenu à l'île Maurice, ont demandé à l'Organe chargé des politiques, de la défense et de la sécurité de rester activement saisi de la situation en République démocratique du Congo.

Ma délégation n'a jamais toléré les meurtres d'Israéliens par les Palestiniens ou les meurtres de Palestiniens par les Israéliens. Nous avons toujours porté notre attention sur les causes profondes du

problème au Moyen-Orient, à savoir l'occupation illégale de territoires palestiniens par Israël. Ce problème s'est aggravé avec la construction par Israël d'un mur de séparation sur le territoire palestinien occupé. La Cour internationale de Justice, principal organe judiciaire de l'Organisation des Nations Unies, a conclu, dans l'avis consultatif qu'elle a rendu le 9 juillet 2004, que cette construction était contraire au droit international. Nous lançons donc un appel à Israël pour qu'il applique l'importante résolution adoptée par l'Assemblée générale suite à l'avis consultatif de la Cour. En outre, nous sommes d'avis que tant que la question des droits inaliénables du peuple palestinien n'est pas abordée avec détermination, d'urgence et en toute bonne foi, la paix et la sécurité demeureront insaisissables au Moyen-Orient.

Peut-être devrions-nous rappeler qu'il y a quatre ans, nous nous sommes réunis dans cette salle avec l'espoir et dans l'attente d'une vie meilleure pour toute l'humanité au XXI^e siècle, alors que nous adoptions la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous sommes fixé des buts concrets et des délais pour combattre, notamment, la pauvreté, la faim, la maladie, la propagation du VIH et du sida, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Inutile de dire que nous sommes, aujourd'hui autant qu'alors, résolus à atteindre ces buts.

Cependant, nous n'avions pas prévu, alors qu'approche l'examen d'ensemble prévu en 2005, que la pandémie du VIH/sida serait devenue la plus grave menace à la vie, notamment en Afrique subsaharienne. Sans aucun doute, la pandémie du VIH/sida menace d'anéantir tous nos efforts visant à améliorer la condition de l'humanité, notamment la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dès 2000, le Lesotho a déclaré le VIH/sida catastrophe nationale, et diverses mesures ont été prises au niveau national pour contrôler et gérer la pandémie. Heureusement, nous n'avons pas été seuls dans cette lutte. C'est dans cet esprit que nous souhaitons reconnaître et apprécier le dévouement de M. Stephen Lewis, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le VIH/sida en Afrique, et de M. James Morris, Envoyé spécial chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe.

Grâce à son travail de mobilisation, M. Lewis a aidé le Lesotho à lancer un important programme de

traitement antirétroviral, tandis que les initiatives de M. Morris ont permis de nourrir des enfants vulnérables et orphelins. Des interventions de cette nature donnent un certain crédit aux nobles déclarations adoptées aux divers sommets internationaux sur la pandémie du VIH/sida, car elles complètent et renforcent nos propres initiatives et nos ressources limitées.

Ma délégation réitère l'appel lancé pour que soit renforcé l'appui dont bénéficie le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constitue le cadre propice à la réalisation en Afrique des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est aussi un mécanisme qui permettra aux pays africains de lutter contre la pandémie du VIH/sida, d'éradiquer la pauvreté et de réduire le taux de chômage élevé.

Dans le même contexte, le Compte du défi du Millénaire est de fait une initiative utile et louable du Gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue de lancer les pays les moins développés sur la voie d'un développement sain et durable.

Les situations qui règnent au Sahara occidental et à Cuba continuent d'être source de grande préoccupation. Ma délégation répètera – car elle le doit – le constat qu'elle a fait à de nombreuses occasions : que le peuple du Sahara occidental souffre depuis assez longtemps. C'est donc avec satisfaction que nous prenons note du fait que le Conseil de sécurité a encore tout récemment réaffirmé son appui au plan de règlement de 1991, qui permet aux nations du Sahara occidental de déterminer par référendum l'avenir du territoire disputé. Nous espérons que ce référendum aura bientôt lieu et nous conseillons vivement d'y procéder.

De même, l'embargo économique unilatéral imposé à Cuba plonge le peuple de ce pays dans une misère indicible. Ma délégation estime que lorsque deux pays sont en guerre ou qu'un pays a été condamné par la communauté internationale pour faute lourde, un embargo économique se justifie peut-être. Toutefois, pour autant que nous sachions, aucune guerre n'a été déclarée contre Cuba et le Gouvernement cubain n'a pas porté atteinte au droit international et ne l'a pas violé. Nous continuons donc à ne pas voir les raisons qui pourraient justifier qu'un embargo économique multilatéral fasse tort à des millions de Cubains, car nous soutenons que c'est le droit souverain, démocratique et, de fait, sacré du

peuple cubain de choisir le système de gouvernance le plus approprié pour son pays. Par conséquent, nous demandons instamment que l'embargo économique soit levé pour permettre le rétablissement de la normalité à Cuba.

L'entrée en fonctions de la Cour pénale internationale (CPI) signifie, à notre avis, la fin de l'impunité. Nous sommes très heureux de voir qu'il existe aujourd'hui un organe international qui puisse prendre le relais quand les tribunaux nationaux ne peuvent ou ne veulent juger les auteurs des violations des droits de l'homme les plus flagrantes. Nous vivrions effectivement dans un monde plus sûr si les États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale y adhéraient et si la Cour jouissait d'une compétence universelle. Ma délégation encourage les États qui n'ont pas encore ratifié le Statut à le faire de toute urgence, car c'est là une question de bon sens.

Nous sommes heureux de constater que la CPI a lancé des enquêtes en République démocratique du Congo et en Ouganda. Nous félicitons ces deux pays frères de leur coopération avec la CPI.

Pour que la famille des Nations Unies soit à même de répondre avec efficacité aux défis d'aujourd'hui, il faut réformer l'Organisation, la réforme du Conseil de sécurité étant le point central sur lequel porte cet effort. Le Conseil de sécurité doit refléter les réalités de la communauté internationale au XXI^e siècle. Ceci doit se faire dans le contexte du multilatéralisme, fondement de la paix et la sécurité internationales. Je souhaiterais à cet égard féliciter M. Julian Hunte, Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, des nombreux efforts qu'il a déployés et du dévouement dont il a fait preuve en tant que Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer que ce n'est que par la solidarité, par une communauté d'objectifs et par l'honnêteté entre nous, États Membres, que l'ONU pourra surmonter à notre époque les plus graves menaces que l'humanité ait jamais eues à affronter. Car sinon, comme l'a souligné le Secrétaire général M. Kofi Annan dans son allocution d'ouverture, l'histoire nous jugera avec sévérité.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre de

la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Pakalitha Bethuel Mosisili, Premier Ministre et Ministre de la défense et de la fonction publique du Royaume du Lesotho, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Lawrence Gonzi, Premier Ministre de la République de Malte

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République de Malte.

M. Lawrence Gonzi, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté à la tribune.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. M. Lawrence Gonzi, Premier Ministre de la République de Malte, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Gonzi (Malte) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. La tâche qui vous attend est importante et ardue. Dans l'exercice de votre mandat, vous pourrez compter sur mon plein appui et sur celui de la délégation maltaise.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte. Au cours des 12 derniers mois, il a su diriger avec succès les travaux de l'Assemblée générale, faisant montre d'un dévouement et d'un sens de l'initiative exemplaires.

J'aimerais également, dès le début de mon intervention cet après-midi, saisir cette occasion pour exprimer la solidarité du peuple maltais avec les pays et peuples qui ont subi de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels lors de la récente série d'ouragans et de tempêtes tropicales, et je pense en particulier au peuple haïtien. Nous, le peuple maltais, les assurons de notre appui en ces heures difficiles.

C'est avec une grande satisfaction que je m'adresse pour la première fois à l'Assemblée en tant que Premier Ministre de Malte, et au nom de Malte dans son nouveau rôle de membre de l'Union européenne. Le Président du Conseil des Ministres de

l'Union européenne, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, a déjà présenté à l'Assemblée les objectifs et priorités des 25 membres de l'Union pour les prochains mois.

Le respect et le développement du droit international ainsi que d'un multilatéralisme efficace sont des composantes fondamentales de l'action extérieure de l'Union européenne. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies est essentiel dans ce domaine. Malte a toujours considéré que la communauté internationale a besoin de cette enceinte universelle, au sein de laquelle elle peut réfléchir collectivement et agir sur les nombreux problèmes auxquels elle est confrontée. Notre adhésion à l'Union européenne confère une portée et une dimension nouvelles à notre attachement à l'ONU et à son rôle dans les affaires internationales.

Les récents événements ont soulevé des questions urgentes quant au degré auquel l'ONU remplit le rôle qui lui a été dévolu par la Charte. Naturellement, cela suscite de graves préoccupations au sujet de l'efficacité de notre Organisation. Néanmoins, les questions qui ont été soulevées ne remettent pas en cause le fait que l'ONU doive continuer à exister, ni les raisons qui militent pour son renforcement en tant qu'organe mondial. Passant en revue les faits les plus récents survenus dans les différentes situations de crise que connaît la planète à l'heure actuelle, nous constatons de plus en plus clairement que les solutions aux principaux problèmes de notre époque ne sont ni à la portée ni sous le contrôle d'aucun pays ou groupe de pays, même les plus puissants et les plus déterminés.

Le système international est lui-même souvent dépassé par l'immensité et la complexité de bon nombre des problèmes auquel il est confronté. L'ONU est en effet à la pointe de l'action dans les domaines les plus critiques : la promotion du développement, le soulagement des souffrances, la protection des droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la dégradation de l'environnement, la promotion d'un développement durable, le règlement des conflits, la promotion de la paix et du désarmement, et la défense de la primauté du droit international.

Chaque année nous trouvons un peu de réconfort en constatant que des progrès ont été réalisés dans certains domaines. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation de cette année (A/59/1) signale l'accord-cadre de juillet dernier qui a remis sur

les rails le cycle de Doha de négociations commerciales; il fait référence aux contributions que les missions de maintien de la paix des Nations Unies apportent à une amélioration progressive de la situation au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie, en République centrafricaine, ainsi qu'en Afghanistan, en Papouasie Nouvelle-Guinée, au Guatemala et en Haïti. Il note le lancement d'un nouveau programme important dans la lutte contre le VIH/sida; il observe pour que pour la deuxième année consécutive le nombre total de réfugiés dans le monde a diminué de près de 1 million, et il estime encore possible d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à la date butoir de 2015.

Mais, dans le même temps, le Secrétaire général met en exergue un stupéfiant éventail de domaines où aucun progrès visible n'a été enregistré, et ce malgré le fait que, comme il nous le rappelle, il y a à l'heure actuelle plus de 56 000 soldats de la paix et quelque 11 000 civils, issus de 97 pays, déployés dans le cadre de 16 missions des Nations Unies de par le monde, cela en dépit du fait que tout le système des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, sont engagés sans réserves en faveur de la promotion du progrès économique et social et du développement.

La crise humanitaire au Darfour, dans l'ouest du Soudan, est un exemple flagrant d'un fossé apparemment impossible à combler entre l'intention et la réalisation. Chaque jour, les écrans de télévision du monde entier montrent les images de milliers de réfugiés qui souffrent et qui meurent, et ces images font totalement oublier l'impact qu'une action diplomatique déterminée mais lente peut avoir sur la situation.

En Iraq, en Palestine et en Israël, le fait qu'il ne se passe pas un jour sans que nous entendions parler, dans ces difficiles contextes, de victimes d'attaques armées contraste vivement avec les rares rapports sur les efforts qui se poursuivent pour trouver des solutions pacifiques et viables. En dépit de notre civilisation de l'abondance à la technologie avancée et de nos efforts collectifs, des millions d'êtres humains, dont un grand nombre d'enfants, continuent de souffrir et de mourir en silence souffrant de pauvreté absolue, de malnutrition et de maladie.

Au cours des 12 prochains mois, deux manifestations donneront aux Membres de l'ONU une occasion spéciale de se concentrer sur les principales

questions qui mettent à l'épreuve la vitalité et l'efficacité de l'Organisation. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général l'année dernière, présentera bientôt son rapport. Le Secrétaire général espère que le Groupe, après avoir examiné les menaces qui pèsent sur nous et après avoir évalué nos politiques, processus et institutions actuels, fera des recommandations audacieuses et réalisables. C'est à nous, les États Membres, de faire montre, collectivement et individuellement, de la même audace et du même sens pratique en réponse à ces recommandations.

Le rapport du Groupe sera suivi en 2005 d'une réunion de haut niveau consacrée à l'examen après cinq ans de la Déclaration du Millénaire, ainsi qu'à la commémoration du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cinq ans après ce que l'on espérait être l'aube d'une ère nouvelle, il sera temps de voir des résultats marquants se dégager, en particulier au niveau des institutions.

La réforme du Conseil de sécurité occupe une place de premier ordre dans cet ordre du jour. Tel qu'il est constitué aujourd'hui, le Conseil souffre de trois faiblesses apparentes. Premièrement, il ne dispose que de moyens limités pour traiter comme il se doit des questions de développement qui touchent aux problèmes de sécurité. Deuxièmement, la répartition régionale de l'autorité du Conseil est extrêmement déséquilibrée. Troisièmement enfin, la grande majorité des États Membres, en particulier les plus petits, sont sous-représentés dans les débats du Conseil. Il faut trouver des remèdes urgents à toutes ces faiblesses afin que le Conseil puisse continuer à jouer un rôle pertinent au XXI^e siècle.

L'Assemblée générale, quant à elle, a grand besoin d'intensifier les efforts qu'elle fait actuellement pour consolider les points forts inhérents à son universalité, tout en éliminant les procédures et les méthodes de travail débilantes et excessivement longues qui résultent de cette même universalité. Les organes principaux et les institutions spécialisées du système des Nations Unies doivent également trouver de meilleurs moyens, par l'entremise du Conseil économique et social, d'harmoniser leurs efforts, nombreux et impressionnants mais souvent disparates, afin de les axer sur le développement économique et social durable.

L'une des forces sous-jacentes du système des Nations Unies tient à la façon dont il laisse les mesures prises au niveau régional s'insérer dans les initiatives mondiales en faveur de la paix, de la sécurité et de la coopération. Ces dernières années, le renforcement progressif de l'Union africaine a ajouté un partenaire opportun au cadre régional dans ce qui est, malheureusement, la région qui a les plus grands besoins.

L'Union européenne, récemment élargie, continue également de renforcer progressivement sa coopération avec l'ONU tant au niveau régional qu'à des niveaux plus élevés. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1), le Secrétaire général mentionne le fait que l'ONU et l'Union européenne ont notablement développé leur coopération en matière de prévention des conflits, de reconstruction en phase post-conflictuelle et de gestion des crises.

L'un des domaines où l'Union européenne et l'ONU sont des partenaires actifs et importants est la question de Palestine. En tant que membres du Quatuor, l'Union européenne et l'ONU jouent un rôle considérable, apportant un équilibre et une objectivité bien nécessaires à une question dominée par le tourbillon des violences et des passions. L'Union européenne et l'ONU comptent de droit parmi les principales parties prenantes de cette question. L'histoire et la proximité géographique expliquent l'intérêt particulier que portent tous les États membres de l'Union européenne à la prospérité et au bien-être tant des Israéliens que des Palestiniens. La création et la coexistence pacifique de deux États voisins, Israël et la Palestine, telle est là l'une des toutes premières recommandations de l'ONU, recommandation qui malheureusement n'a pas encore été suivie d'effet.

Après des décennies d'amertume et de mauvais départs, le règlement de la question de Palestine reste compromis par les forces de l'extrémisme et de l'intransigeance. Mais aux forces de l'extrémisme et l'intransigeance – dont font preuve tant les auteurs palestiniens d'attentats suicides à la bombe que les Israéliens qui préconisent une occupation continue et musclée des territoires palestiniens – font contrepoids, dans les deux camps, des forces contraires, comme le montre, entre autres, l'Initiative de Genève prise à la fin de l'année dernière. L'Union européenne et l'ONU doivent constamment user de leur influence et faire pression sur les deux camps afin de les persuader

d'accorder plus d'attention et plus de crédibilité aux voix de la raison qui s'élèvent en leur sein.

La voie de la légalité et de la réconciliation a été tracée dans la Feuille de route, dans les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et, tout récemment, dans l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. En dépit des revers constants subis sur le terrain, l'Union européenne et l'ONU, membres du Quatuor, doivent continuer à soutenir avec détermination que seuls ces paramètres pourront mener à la paix.

Malte considère le problème tant sous sa dimension humanitaire tragique que dans la perspective de ses implications à long terme pour la paix et la sécurité. À cet égard, nous sommes tout particulièrement préoccupés par les incidences de ce problème sur les questions de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient en général et dans la région méditerranéenne en particulier.

L'un des principaux objectifs de l'Union européenne est de promouvoir le développement, par le biais du partenariat, d'une zone commune de paix, de prospérité et de progrès en Méditerranée et au Moyen-Orient. Ces derniers mois, l'Union a mis au point un programme politique pour ce partenariat stratégique en établissant des liens entre un certain nombre d'instruments et de mécanismes mis en place au long des années. Le partenariat euroméditerranéen – processus de Barcelone ou processus Euromed – et la Politique de voisinage de l'Europe sont les cadres de cette politique. Un élément clef de l'approche de l'Union européenne est qu'elle accorde le même niveau d'importance aux processus de renforcement de la sécurité et à la coopération dans les domaines social, économique, culturel et humanitaire, assurant ainsi que les relations changeantes dans la zone euroméditerranéenne soient ajustées aux préoccupations et aux besoins spécifiques de chaque pays et de chaque région.

Pour la région des Balkans, le cadre fourni par la Politique de voisinage de l'Europe – et la perspective de renforcer les liens avec l'Union européenne que cela implique – est un facteur important qui joue en faveur de la croissance et de la stabilité. À l'exception de la situation au Kosovo, qui reste troublante, et de quelques autres exemples, les progrès réalisés dans la région des Balkans sont encourageants.

Le processus Euromed, qui dure depuis près de 10 ans, a mis en place, progressivement mais sûrement, une structure utile de renforcement et de consolidation des liens entre les pays de la Méditerranée. Non seulement ce processus favorise le développement économique et social de divers pays, mais encore il établit un environnement stable dans lequel certains des problèmes plus généraux peuvent être abordés, en tenant compte du lien très fort qui existe entre la sécurité et la coopération en Europe et dans la Méditerranée. Ce processus doit être renforcé et élargi et, dans ce contexte, la participation de la Libye au processus de Barcelone ou processus Euromed serait particulièrement opportune.

Une de ces questions porte sur la migration des rivages méridionaux vers les rivages septentrionaux de la Méditerranée. Comme dans d'autres parties du monde, cette question doit être abordée sous un angle économique, social, politique et humanitaire. En raison de sa situation géographique et de sa petite taille, Malte est particulièrement sensible aux nombreux problèmes que pose cette question et à la grande complexité inhérente à celle-ci. Nous espérons que l'esprit de coopération et de compréhension suscité par le processus Euromed aidera les pays de notre région à relever avec succès les tâches difficiles qui y sont impliquées.

Au cours de ces derniers mois, un événement important a également eu lieu en matière de désarmement dans notre région. La décision de la Libye de renoncer à son programme d'armes de destruction massive a été saluée de tous. En tant qu'ami de longue date et proche voisin de la Libye, Malte a de nombreuses raisons de s'en féliciter, ainsi que des occasions plus amples offertes à la Libye de jouer un rôle considérable dans le processus euroméditerranéen de sécurité et de coopération.

Nous pouvons également soutenir que le cadre de stabilité et de coopération régionales offert par le processus euroméditerranéen a été un facteur qui a contribué à la décision de la Libye de renoncer à son programme. Quoi qu'il en soit, les problèmes liés au développement d'armes de destruction massive continuent d'exister dans d'autres régions du monde. Le rôle que les initiatives encourageant la stabilité régionale et le développement économique et social peuvent jouer dans la résolution de ces problèmes ne doit pas être sous-estimé.

Nous devons aussi considérer les problèmes soulevés par la menace de nouvelles armes de destruction massive comme faisant partie de la question du désarmement sous ses nombreux aspects. L'engagement continu de respecter les principaux traités multilatéraux et les efforts accrus pour en intensifier les mesures de vérification et leur respect sont à ce sujet d'une importance capitale. La nécessité de faire entrer en vigueur sans plus attendre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas d'une importance moindre.

Le problème de la prolifération des armes, notamment des armes de destruction massive, a de nos jours acquis une dimension nouvelle et terrifiante du fait de son possible lien avec le terrorisme. À ce sujet, ainsi que l'a fait remarquer le Secrétaire général, l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité adoptée cette année devrait compléter les efforts déjà en cours pour renforcer les régimes multilatéraux de non-prolifération existants.

La lutte contre le terrorisme nous concerne tous et doit être poursuivie avec fermeté et ténacité. En même temps, le combat doit avoir lieu selon nos règles et non selon celles des terroristes. Comme le Secrétaire général ne cesse de nous le rappeler, ce combat ne doit pas être livré aux dépens des libertés fondamentales et de la dignité élémentaire des individus, pas plus que nous ne devons laisser la volonté légitime d'éradiquer le terrorisme sous toutes ses formes détourner l'engagement de la communauté mondiale de travailler au développement économique et social des régions les moins favorisées de ce monde.

Pour terminer, nos préoccupations pour la sécurité de notre peuple doivent être contrebalancées par la garantie que les responsables de ces menaces auront affaire à un système de justice transfrontalière efficace et cohérent. Les efforts de la communauté internationale au cours de ces dernières années ont porté leur fruit avec la mise en place de la Cour internationale de Justice, une constitution dont l'efficacité s'accroît d'autant plus que tous les membres de la famille des nations y souscrivent.

En encourageant la réflexion sur ces sujets, j'ai confiance en les garanties offertes par mon pays, dont le niveau d'attachement aux Nations Unies compense très certainement les limitations physiques que nous pourrions avoir. Malte a joué un grand rôle dans l'élaboration du concept de préservation du patrimoine

commun, en relation tant avec la haute mer qu'avec le changement climatique. Nous avons aussi mis l'accent sur l'importance de la solidarité entre générations, comme le démontrent non seulement nos initiatives sur le vieillissement mais aussi le fait d'accueillir dans notre pays l'Institut international sur le vieillissement.

De même qu'au cours des années précédentes, les questions dont l'Assemblée générale est saisie sont complexes. La densité et la variété de l'ordre du jour qui nous attend sont à la fois un défi et une chance pour notre Organisation. Je fais confiance en vos lumières, Monsieur le Président, pour nous aider à trouver ensemble l'énergie et la sagesse de faire face à ces défis et de saisir ces opportunités. L'humanité compte sur nous tous.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre de la République de Malte pour la déclaration qu'il vient de faire.

M. Lawrence Gonzi, Premier Ministre de la République de Malte, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Alhaji Aliu Mahama, Vice-Président de la République du Ghana.

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Vice-Président de la République du Ghana.

M. Alhaji Aliu Mahama, Vice-Président de la République du Ghana, est escorté à la tribune.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir d'accueillir S. E. le Vice-Président de la République du Ghana, M. Alhaji Aliu Mahama, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Mahama (parle en anglais) : J'ai le grand honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, distingué diplomate africain que vous êtes, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session et de vous souhaiter plein succès dans votre travail. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Julian Hunte, pour le dévouement dont il a fait preuve en dirigeant les travaux de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

Il y trois ans, une terrible tragédie s'abattait sur cette ville. Les attaques terroristes sans précédant du 11 septembre ont causé la mort de milliers d'innocents de nombreuses nationalités, dont certains de mon propre

pays, le Ghana. Le monde entier a partagé la douleur et la peine de la ville de New York dans les jours qui suivirent ces atrocités. Le monde entier s'est aussi dressé dans un élan de solidarité aux côtés du peuple des États-Unis pour faire en sorte que de telles tragédies ne se reproduisent plus.

Le 11 septembre nous rappelle à tous l'importance de rechercher des moyens multilatéraux pacifiques pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, et plus particulièrement maintenant qu'il est devenu évident que seuls les efforts multilatéraux collectifs pourront suffire à mettre en échec ce nouveau fléau de l'humanité qu'est le terrorisme.

Les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer, en leur qualité d'organisation intergouvernementale la plus universelle et la plus représentative et de meilleur forum pour la pratique du multilatéralisme. Cependant, le succès du multilatéralisme et de la sécurité collective dépendra de la façon d'appliquer les réformes des Nations Unies. À cet égard, nous applaudissons l'initiative de notre illustre compatriote, le Secrétaire général M. Kofi Annan, pour la mise en place du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui sera chargé de faire des propositions sur les moyens de réformer au mieux les Nations Unies afin de faire face aux nouveaux défis de notre monde.

Nous, Africains, sommes d'accord sur le fait que les objectifs des réformes des Nations Unies, y compris la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité, sont entrepris dans le but d'augmenter le rôle de l'Organisation et sa capacité de faire face aux menaces actuelles et de relever les nouveaux défis. Ces réformes devront être en conformité avec les objectifs et les principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, et le processus doit être basé sur la consultation entre toutes les parties de manière transparente et démocratique. À cette fin, nous espérons voir bientôt une Assemblée générale revitalisée qui assumerait la position qui lui revient en tant qu'organe des Nations Unies le plus représentatif et doté de l'autorité la plus haute.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, la position de l'Afrique met l'accent sur la nécessité faire respecter sa représentation géographique de manière démocratique et équitable en ne lui attribuant pas

moins de deux sièges permanents et cinq non permanents dans ce Conseil de sécurité ainsi élargi.

Je voudrais aborder la question cruciale de l'éradication de la pauvreté et la promotion d'un développement durable dans les pays en développement où la pauvreté règne à l'état endémique, particulièrement en Afrique. Dans notre lutte pour sortir de nos difficultés économiques, nous avons besoin que le monde nous apporte solidarité, ressources, savoir-faire technique et soutien. L'historique Sommet du Millénaire, qui a rassemblé 189 nations et a abouti à l'adoption de la Déclaration du Millénaire, a sonné comme un coup de clairon nous appelant à agir pour résoudre ces problèmes et à énoncer les Objectifs du Millénaire pour le développement avec des objectifs et cibles mesurables pour lutter contre ces fléaux. À cette occasion, la communauté internationale a promis de n'épargner aucun effort pour libérer nos semblables, les hommes, les femmes et les enfants, des conditions abjectes et déshumanisantes de la pauvreté extrême.

L'Afrique a adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui réaffirme notre conviction qu'il appartient aux Africains en premier lieu de résoudre les problèmes de la pauvreté, de la faim, de la maladie et de l'analphabétisme qui touchent la majorité de notre population, et d'endiguer la marginalisation de l'Afrique sur les marchés mondiaux. Nous nous efforçons, en collaboration, d'encourager la stabilité politique, la gouvernance responsable et transparente dans un état de droit, car nous sommes convaincus que c'est ce qu'il faut faire. Le Ghana est le premier pays africain qui se soit porté volontaire pour le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et mon gouvernement coopère avec le groupe d'évaluation pour aider à la préparation du rapport car les Ghanéens chérissent beaucoup leur démocratie et leur engagement de respecter les droits de l'homme et la primauté du droit.

Notre détermination renouvelée d'accélérer, dans le cadre du NEPAD, le développement durable du continent concorde pleinement avec l'engagement déclaré de la communauté internationale d'aider à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, nous nous sommes vivement félicités d'une évolution positive en voyant l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, exhorter la communauté internationale à mettre sur pied une aide pour les pays

africains dans le cadre des principes, des objectifs et des priorités du NEPAD. Cependant, pour que cette convergence de vision et d'efforts donne les résultats désirés, il doit y avoir un véritable partenariat entre l'Afrique et la communauté internationale.

La mise en œuvre du NEPAD et la création d'institutions telles le Parlement panafricain, le Conseil de la paix et de la sécurité, le Conseil économique, social et culturel, et d'autres comités de l'Union africaine établie récemment, reflètent la détermination de l'Afrique d'être l'architecte de son propre avenir. Les initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, organe régional de l'Afrique de l'Ouest actuellement présidé par le Président ghanéen M. John Agyekum Kufuor, visant la gestion des conflits qui ont récemment affligé notre région sont de bons exemples de cette évolution. Accra a accueilli les pourparlers de paix pour le Libéria, qui ont été un succès, et plus récemment, le 29 juillet 2004, ceux pour la Côte d'Ivoire qui ont fait renaître l'espoir d'une paix durable dans cet important pays de l'Afrique de l'Ouest.

Les décisions importantes qui ont été prises à Addis-Abeba lors du dernier sommet de l'Union africaine ont donné lieu à un optimisme prudent dans la mesure où il semblerait que les dirigeants politiques, les gouvernements, la population, la société civile et le secteur privé se soient lancés dans un effort conjugué visant à mettre fin aux conflits et à se concentrer, à la place, sur la promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable pour le bénéfice des peuples du continent.

Il est cependant décourageant d'observer qu'en dépit des bonnes intentions de la communauté internationale, qui ont été démontrées lors des différentes réunions internationales qui ont suivi le Sommet du Millénaire, il n'y a pas eu de réalisation significative du fait de l'absence d'un véritable partenariat mondial pour le développement. Il y a toujours un paradoxe déchirant qui tient au fossé entre les déclarations faites aux sommets et conférences sur un nouveau partenariat mondial et, d'autre part, la persistance d'un système mondial asymétrique qui fonctionne en grande partie contre les intérêts des pays en développement.

De toute évidence, les louables initiatives à long terme visant à diminuer de moitié d'ici à 2015 la faim et la pauvreté ne pourront être mises en œuvre sans une

restructuration fondamentale du système commercial international, en particulier concernant les produits agricoles. Une telle initiative devrait comporter de la part des pays développés un démantèlement des subventions et une réduction des droits de douane, facilitant ainsi le maintien et la protection d'un système commercial et financier ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Les préoccupations des pays en développement ont été répétées devant cette Assemblée au long des années : par conséquent, nous exhortons nos partenaires développés à agir maintenant.

Pour de nombreux pays d'Afrique, maintenir la stabilité d'une planification à long terme sera impossible sans un allègement de la dette plus systématique et plus soutenu. En dépit des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en dépit aussi de l'allègement important de la dette par des États créanciers bilatéraux, parvenir à un endettement tolérable à long terme et, parallèlement, à une réduction de la pauvreté, demeure un problème majeur pour de nombreux pays africains. Par conséquent, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Premier Ministre britannique Tony Blair pour la création de la Commission africaine.

L'aide publique au développement (APD), nous le savons tous, joue toujours un rôle essentiel en complétant d'autres sources de financement pour le développement et en créant un environnement propice aux activités du secteur privé. Bien que les flux d'APD, qui ont chuté dans les années 1990, se soient relevés ces dernières années, le fait que ces flux restent en moyenne bien en dessous des objectifs décidés au niveau international est une source majeure de préoccupation. À cet égard, il est opportun de rappeler que 50 milliards de dollars supplémentaires par an en aide au développement seraient le minimum requis pour remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement. La question fondamentale à laquelle est confrontée la communauté internationale est de savoir si elle s'engage à prendre part au partenariat mondial indispensable, difficile mais en fin de compte gratifiant, qui seul peut permettre de concrétiser ce rêve.

La pandémie de VIH/sida est une urgence mondiale et la menace principale qui pèse sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour les pays de

l'Afrique subsaharienne. La pandémie a causé des souffrances indicibles et semé la mort dans nos pays, détruisant des communautés entières, annulant les bénéfices du développement et posant une menace sérieuse à la sécurité.

Malheureusement, en dépit des mesures substantielles prises par le Gouvernement pour combattre ce fléau, les efforts du Ghana ont été considérablement entravés par l'absence des ressources appropriées qui sont nécessaires pour prévenir de nouvelles infections, fournir soins aide à la population, en particulier aux femmes et aux enfants atteints du VIH/sida. Nous exhortons la communauté internationale à fournir les ressources dont nous avons besoin pour lutter contre cette urgence mondiale.

Le Ghana accorde une grande importance à l'autonomisation des femmes pour faire d'elles des partenaires égaux dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement. Depuis l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'égalité des sexes a été un élément essentiel dans les efforts du Ghana pour parvenir à un développement durable. Nous encourageons vigoureusement la participation active des femmes dans les processus politiques et dans la prise de décisions à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Nous traitons des obstacles tels que la discrimination et la violence à l'égard des femmes au moyen de l'éducation, du plaidoyer et de la législation.

En dépit de la volonté politique affirmée de la communauté internationale de créer un monde fait pour les enfants, la réalité en de nombreuses parties du monde est toujours très éloignée des idéaux prononcés à la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants. Nous demandons l'adoption de mesures efficaces pour éliminer la pauvreté, pour garantir l'accès à l'éducation et pour fournir aux familles l'appui nécessaire afin de garantir le bien-être des enfants. Une coopération internationale décisive est également nécessaire pour renforcer les mécanismes juridiques et autres mécanismes de prévention existants, de façon à s'attaquer efficacement à la pratique croissante de la traite des enfants, à des fins d'exploitation inconcevables.

Le Ghana est convaincu que le personnel de l'Organisation, qui consent au quotidien des sacrifices pour maintenir la paix et la sécurité dans les zones de

conflit et de catastrophe humanitaire, mérite de bonnes conditions de sécurité pour faire son travail. À cet égard, nous continuerons de condamner toute attaque à l'encontre du personnel des Nations Unies et d'appeler à une action vigoureuse des États en vue de mettre en place les conditions qui s'imposent pour empêcher ce genre d'attaques, en conformité avec les obligations des pays hôtes vis-à-vis de l'ONU et de son personnel.

Le Ghana, qui est un important pays fournisseur de contingents, continuera d'appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier, comme il le fait en Afrique. Cet engagement, qui a commencé avec notre participation à l'opération des Nations Unies au Congo en 1960, procède de la ferme conviction morale de notre solidarité avec l'humanité et de la conscience que si la paix et la stabilité font défaut quelque part, c'est notre paix et notre sécurité à tous qui sont menacées.

Pour terminer, je demande instamment aux États Membres de se consacrer de nouveau, séparément et collectivement, aux idéaux qui sous-tendent l'Organisation et de la doter des ressources proportionnées à son action alors qu'elle s'efforce de répondre aux aspirations des peuples de l'humanité. Nous ne pouvons, nous ne devons pas, échouer dans cette entreprise.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Vice-Président de la République du Ghana de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Alhaji Aliu Mahama, Vice-Président de la République du Ghana, est escorté de la tribune.

Allocution de M^{me} Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos

Le Président : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Vice-Présidente de la République des Palaos.

M^{me} Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos, est escortée à la tribune.

Le Président : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos, S. E. M^{me} Sandra Pierantozzi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M^{me} Pierantozzi (Palaos) (parle en anglais) : 2004 sera une année très importante pour notre pays, qui célèbre, le 1^{er} octobre, le dixième anniversaire de son indépendance et de son entrée dans cette auguste institution. Les Palaos ont été le dernier pays à sortir du régime international de tutelle, après avoir été administrés par les États-Unis, sous la supervision de l'ONU, plus longtemps que tout autre pays du monde. C'est l'ONU qui a fourni aux Palaos une instance disponible au sein de laquelle nous avons pu manifester, et finalement concrétiser, notre droit à la souveraineté, et nous lui en sommes à jamais reconnaissants. C'est également avec plaisir que je fais observer, en ce dixième anniversaire, que nous avons établi cette année pour la première fois une mission permanente à New York pour être mieux à même de nous acquitter de nos responsabilités internationales.

Ce sont les États-Unis, par leur administration et leur coopération attentive lors de notre accession pacifique à l'indépendance, qui nous ont dotés de la liberté et des valeurs qui nous guident aujourd'hui. Nous leur exprimons aujourd'hui, pour ce legs extraordinaire, notre profonde gratitude.

Cette année est une bonne année pour le renforcement de la participation des Palaos car elle coïncide avec les préparatifs mondiaux de la conférence de Maurice et l'accent accru mis à l'ONU sur les problèmes particuliers que rencontrent les petits États insulaires en développement. Si l'imaginaire mondial continue de nous associer essentiellement aux images de palmiers et de plages de sable fin, ce n'est là qu'une partie seulement du tableau. En vérité et en fait, l'éloignement et l'isolation des Palaos en font un endroit difficile pour le développement d'une économie autonome, l'apport de soins médicaux et d'une éducation à la population, ainsi que la dissuasion des actes d'agression et de terrorisme. Les prix du combustible et des transports sont parmi les plus élevés du monde. Après quatre administrations coloniales successives, notre infrastructure est toujours incomplète et notre espoir le plus prometteur, pour ace qui est du développement d'une économie viable, à savoir notre environnement intact, est menacé par des facteurs indépendants de notre volonté, tels que l'incapacité de tous les pays industrialisés de parvenir à un accord sur la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto.

Nous avons créé une société démocratique et garanti le respect des droits fondamentaux de notre

population, mais sans l'attention nécessaire de la communauté internationale, nous ne serons pas en mesure de transmettre espoirs et débouchés à nos enfants et nous continuerons de les voir quitter leur foyer pour aller faire des études et faire carrière ailleurs. Car quelles que soient les statistiques qui sont avancées, quelles que soient les débats sur la question du produit national brut, tant que nous ne pourrions pas inciter nos enfants à rester et à construire notre pays, nous aurons perdu. Le processus de Maurice est donc critique pour les Palaos et nous voulons croire que les pays développés s'y associeront.

De même, nous voulons croire que les institutions des Nations Unies mettront davantage l'accent sur les petits États insulaires en développement et qu'elles corrigeront ce que nous voyons comme un déséquilibre, actuellement, à l'appui des petits États fragiles de ce monde. Nous applaudissons aux efforts récents faits par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de rationaliser l'aide aux Palaos par le biais de la création d'un programme sous-régional novateur pour le Pacifique Nord, qui permettra de renforcer notre capacité de protection de notre environnement et de créer une économie viable.

Nous sommes préoccupés, toutefois, par une tendance croissante, au sein de la communauté des donateurs, à exiger de petits pays comme le nôtre qu'ils fassent la preuve de leurs capacités avant que l'aide ne soit débloquée. C'est la quadrature du cercle, qui menace de donner un coup d'arrêt à notre développement. La seule façon dont nous puissions renforcer notre capacité d'exécuter les programmes qui permettront le sauvetage, par exemple de notre biodiversité unique en son genre, c'est de mener à bien le travail exigeant que requièrent ces programmes et d'en tirer les enseignements qui s'imposent.

Cela ne signifie pas que nous soyons réticents à accepter les obligations et responsabilités inhérentes à l'octroi d'une aide. Nous sommes désireux et impatientes de bénéficier de la supervision de la communauté internationale dans nos progrès. Nous sommes fermement convaincus que nous devons rendre des comptes sur la qualité et la transparence de nos efforts.

Paradoxalement, ce sont les tout petits pays comme le nôtre, où sont réunis tant des trésors écologiques mondiaux, qui se voient refuser l'aide dont ils ont besoin en raison de l'incapacité qu'on leur prête

de se frayer un chemin à travers les lourdeurs bureaucratiques des organisations internationales chargées justement de la protection de ces trésors.

Comme je l'ai déjà fait remarquer, l'incapacité du monde d'aboutir à un accord pour la mise en oeuvre du Protocole de Kyoto contribuera à la destruction de nos ressources marines et terrestres. Les Palaos, comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, sont une vitrine sur l'avenir du monde et méritent à ce titre une observation attentive. Nous invitons instamment le FEM à trouver des méthodes pour le financement préventif et rationalisé des mesures d'adaptation et de compensation nécessaires avant qu'il ne soit trop tard.

Par ailleurs, nous sommes de plus en plus préoccupés par le maintien de la méthode de la pêche au chalut de fond en haute mer, particulièrement nocive pour l'environnement. Employée de plus en plus en haute mer à mesure que les pêcheries côtières s'épuisent, cette technique entraîne le tirage d'un lourd matériel le long des fonds marins, détruisant entièrement les éponges et les coraux existants ainsi que les communautés connexes qui ont mis des siècles à se développer. Nous sommes une culture de pêcheurs et trouvons cette pratique inacceptable. Ayant pris part voici quelques années, avec nos collègues du Pacifique, à l'élimination de la pêche au filet maillant dérivant de grande dimension, nous demandons aujourd'hui au monde de se joindre à nous pour déclarer un moratoire sur le chalutage dans les profondeurs marines avant que cette pratique ne cause d'autres dégâts irréversibles.

Le mois dernier, l'entrée des Palaos dans le Groupe des États asiatiques a permis à celui-ci de devenir le plus nombreux groupe régional à l'ONU. Deux questions fondamentales qui touchent notre région asiatique ont également une grande portée mondiale.

Premièrement, pour que l'ONU maintienne efficacement la paix et la sécurité internationales, toutes les nations, grandes et petites, doivent être représentées dans ses délibérations. La République de Chine à Taiwan ne devrait plus être tenue en marge de la plus importante organisation internationale. Le principe d'universalité devrait être appliqué de sorte que les 23 millions de Taiwanais puissent faire profiter de leurs talents, de leur dynamisme et de leurs valeurs démocratiques les organisations, organes, institutions

spécialisées et programmes de l'ONU, aidant ainsi le reste du monde à poursuivre notre programme commun.

Deuxièmement, et également dans la recherche des moyens les plus efficaces de renforcer la crédibilité de l'ONU, les Palaos demandent à l'ONU de réformer le Conseil de sécurité pour refléter les réalités de la communauté internationale au XXI^e siècle, afin que les pays jouant un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales prennent toujours part au processus de prise de décisions du Conseil de sécurité. Les Palaos sont d'avis que le Conseil de sécurité devrait être élargi pour inclure, en qualité de nouveaux membres, d'autres pays développés et en développement, et que les remarquables contributions du Japon constituent une base solide sur laquelle fonder l'accession, en tant que membre permanent, du Japon au Conseil de sécurité. Le Japon est chef de file dans les initiatives internationales depuis de nombreuses années, et c'est pourquoi les Palaos prennent cette position bien arrêtée.

Mon intervention s'est en grande partie axée sur les énormes menaces qui pèsent sur les États insulaires vulnérables tels que les Palaos. Nous partageons l'avis du Secrétaire général, qui a relevé dans ses observations liminaires lors du débat de haut niveau de la douzième session de la Commission du développement durable, tenue au Siège de l'ONU du 28 au 30 avril 2004 que

« l'attention des dirigeants politiques a été détournée du développement durable par le terrorisme, les armes de destruction massive et la guerre en Iraq. » (SG/SM/9280)

Mais les Palaos comprennent également que le fléau du terrorisme mondial et la violence immorale qu'il inflige aux innocents doivent être vaincus. Nous sommes fiers de nos fils et de nos filles qui servent dans l'armée des États-Unis. Aussi récemment que la semaine dernière, un de ces fils, un Marine qui se battait aux côtés des forces de la coalition en Iraq, a consenti le sacrifice ultime, première victime palaosienne dans la lutte contre le terrorisme mondial. Nos forces sont limitées en nombre, mais, à l'image du caporal Ngirmidol, elles témoignent de beaucoup de loyauté, d'engagement et d'idéalisme. Que nul ne s'y méprenne!

Les Palaos sont reconnaissants aux États-Unis de nous avoir permis d'obtenir notre indépendance, et

ainsi, de prendre part à la quête de la communauté internationale pour la paix dans le monde. Néanmoins, un ordre du jour international équilibré, qui comporte une attention soutenue au développement durable, est nécessaire pour que les Palaos acquièrent un certain degré d'autonomie économique et pour que le monde tel que nous le connaissons survive.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos de la déclaration qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Sandra Pierantozzi, Vice-Présidente et Ministre de la santé de la République des Palaos, est escortée de la tribune.

Allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco.

Le Président : L'Assemblée va entendre une déclaration de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.

Le Président : J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince héréditaire Albert : C'est avec grand plaisir que je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la Présidence de cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, une élection qui offre à l'Afrique sa dixième présidence. La République gabonaise reçoit ainsi de la communauté internationale, une marque de reconnaissance méritée et les francophones se réjouissent de voir l'un des leurs conduire nos débats. Soyez assuré que la délégation monégasque que je préside vous apportera son soutien sans réserve pour votre noble mission au service de la paix et du développement. J'aimerais aussi saluer le Secrétaire général pour son courage et son engagement constant pour la paix.

Notre Organisation a entamé depuis longtemps un processus de réflexion sur les réformes indispensables à une amélioration de son fonctionnement. À cet égard, je souhaite féliciter le Président Julian Hunte pour le travail accompli lors de la cinquante-huitième session. Sa persévérance a permis l'adoption de nouvelles

mesures pour la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Tout en se félicitant de cette avancée, nous devons poursuivre dans cette voie.

L'attachement à la démocratie et à la règle de droit, la confiance sans faille dans les vertus du multilatéralisme et le respect de nos différences nous permettent de progresser dans l'harmonie et d'adapter sans cesse l'Organisation aux défis de notre temps. Il est impératif de lui donner les moyens de mieux répondre aux attentes des peuples du monde.

C'est pourquoi, la Principauté soutient les initiatives qui visent à l'amélioration de ses méthodes de travail et, plus particulièrement, celles qui concernent la réforme du Conseil de sécurité. Un élargissement de celui-ci, portant aussi bien sur les sièges permanents que sur les sièges non permanents est de nature à renforcer ses capacités de contribution aux tâches essentielles du maintien de la paix en assurant une représentation plus équitable des diverses régions de la communauté internationale.

La quinzième Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue en Thaïlande a une fois encore mis en évidence les ravages causés par cette terrible pandémie et les conséquences sociales dévastatrices qu'elle entraîne. Elle a néanmoins démontré que lorsque les organisations internationales, les gouvernements et la société civile s'accordent pour oeuvrer ensemble, nous luttons de manière plus efficace. Dans ce combat, le rôle des femmes est primordial. Dans mon pays, S. A. S. la Princesse Stéphanie, ma sœur, a créé et préside depuis peu l'association « Fight AIDS Monaco » qui apporte un soutien moral et une aide matérielle aux malades et à leurs familles, tout en assurant la promotion des programmes de prévention et d'information.

Pour ma part, j'ai souhaité que tous les élèves de la Principauté s'associent à la célébration de la Journée mondiale des orphelins du sida, afin qu'ils manifestent leur solidarité envers ces enfants vulnérables dont le nombre pourrait atteindre 100 millions en 2010.

Cette année encore, mon pays contribue au financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé à l'issue de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à une maladie. Nous apportons également un soutien régulier aux actions du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida depuis sa création et j'ai la satisfaction d'annoncer que

la Principauté a décidé de renforcer sa coopération financière avec ce Programme. La création en son sein du Fonds d'accélération des projets permettra, nous l'espérons, de répondre à des besoins spécifiques, déterminés par les États bénéficiaires eux-mêmes. Nous sommes en effet convaincus de la nécessité, pour les États, de renforcer, d'une part, leurs capacités en matière de services sociaux de base et de moyens sanitaires adéquats et de poursuivre, d'autre part, les campagnes de sensibilisation et d'information.

À l'initiative de S. A. R. le Prince Souverain, mon père, la Principauté de Monaco a toujours exprimé sa solidarité envers les populations les plus démunies. Elle partage les préoccupations des dirigeants du monde quant à l'influence néfaste que la permanence d'une extrême pauvreté fait peser sur la sécurité internationale.

Nous examinerons donc avec la plus grande attention la construction d'un nouveau partenariat mondial destiné à éliminer la faim et la pauvreté et à promouvoir le développement économique et la justice sociale, dans le prolongement des engagements pris au Sommet du Millénaire et lors de la Conférence de Monterrey.

Le terrorisme est malheureusement devenu une réalité quotidienne ainsi qu'en témoigne, entre autres, la tragédie survenue à Beslan qui révolte nos consciences. Notre détermination à le combattre doit rester sans faille. C'est pourquoi nous nous félicitons de la création d'une Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Dans ce domaine, la coopération internationale est un élément primordial d'efficacité : aucun État, quelle que soit sa taille, ne doit constituer un maillon faible susceptible de compromettre les efforts que nous menons en commun.

La Principauté entend donc tenir sa place dans la lutte que notre Organisation mène contre le terrorisme : c'est ainsi que Monaco est devenu partie à l'ensemble des 12 conventions réprimant le terrorisme international et a pris, en droit interne, les mesures d'application adéquates.

Mais la lutte contre le terrorisme nous impose également d'être exemplaires dans le respect des droits de l'homme et c'est pourquoi la Principauté s'emploie à les garantir sur son territoire. C'est notamment le sens de la prochaine adhésion de Monaco à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays ne cesse d'augmenter et l'insoutenable douleur de ces êtres humains ne peut se limiter à choquer nos consciences. Comme dans toute situation d'urgence complexe, les civils et parmi eux les plus vulnérables sont la cible de tous les maux et les victimes des pires exactions. La catastrophe humanitaire annoncée et qui s'est déroulée sous nos yeux au Darfour montre à nouveau combien nous sommes limités dans nos capacités à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Répondant à l'appel lancé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2002, les autorités monégasques ont décidé d'affecter leur contribution traditionnelle au HCR à l'éducation primaire des enfants réfugiés. Nous souhaitons donner à ces enfants brutalement privés de repères, un substitut à leur environnement scolaire traditionnel, en leur permettant d'échapper, un tant soit peu, aux conditions pénibles d'un quotidien dominé par la promiscuité et l'angoisse de ne jamais retrouver un foyer.

La défense des intérêts de l'enfant a toujours été l'une de nos préoccupations majeures. Pour bâtir un monde digne des enfants, conformément aux engagements pris lors de la session extraordinaire de mai 2002, l'Association mondiale des amis de l'enfance, que préside ma sœur, S. A. R. la Princesse de Hanovre, a organisé dans la principauté en avril 2003 une table ronde consacrée à ce thème. La nécessité apparaît hélas chaque jour davantage de renforcer le droit international visant à garantir les droits de l'enfant et à en assurer une application plus effective.

Aussi, à ces crimes particulièrement odieux, ne faut-il pas une réponse exceptionnellement forte? Ne convient-il pas de rendre imprescriptibles les violations les plus graves de ces droits et d'étendre les pouvoirs des juridictions nationales en leur conférant dans cette matière une compétence universelle?

La Principauté de Monaco invite les Membres à y réfléchir, c'est-à-dire à envisager l'adoption d'un instrument juridique à cet effet qui permette de réagir contre l'impunité continuant de prévaloir pour l'enrôlement des enfants soldats, l'exploitation sexuelle des enfants et le commerce abject dont ils sont

victimes, pour ne citer que les crimes les plus révoltants.

Le débat qui s'est tenu en juin dernier au Conseil de sécurité n'a fait que confirmer l'opportunité de cette réflexion. En supprimant les délais de prescription pour ces crimes odieux, nous renforcerons leur prévention tout en accomplissant un devoir de mémoire à l'égard des victimes. En élargissant les compétences de nos juridictions nationales pour que les frontières ne soient plus un frein à notre action, nous ferons mieux face au développement de réseaux de criminalité transnationale organisée, qui défient nos États et l'ordre juridique qu'ils s'emploient à instaurer.

J'ai parfaitement conscience que ce combat fondamentalement moral pour le respect des droits de l'enfant soulève, dans l'état présent de notre droit international, de nombreuses difficultés juridiques. Mais n'avons-nous pas le devoir d'agir, lorsque celui-ci n'apparaît plus adapté aux défis de notre époque, d'autant que la communauté internationale est à l'évidence solidaire et unie, pour mettre fin à des pratiques qui nous révoltent tous?

Soyons courageux et ambitieux pour défendre la cause la plus noble qui soit : la défense de l'innocence. Agissons en réponse à cet appel qu'a fait d'Albert Einstein il y a très longtemps : le mot progrès n'aura aucun sens tant qu'il y aura des enfants malheureux.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Prince héréditaire Albert de la Principauté de Monaco de la déclaration qu'il vient de prononcer.

S. A. S le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco est escorté de la tribune.

Le Président : Je donne à présent la parole à S. E. M. Abdullah Gül, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Turquie.

M. Gül (Turquie) (parle en anglais) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation dans votre tâche. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. M. Julian Hunte, pour la compétence avec laquelle il a assumé sa mission..

Nous sommes les dirigeants mondiaux à un moment où le globe traverse une phase importante d'adaptation à des réalités, des possibilités et des défis nouveaux.

Comme le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, le dit souvent, nous disposons à présent du savoir-faire pour faire face à nos préoccupations communes. Le Sommet du Millénaire, qui a été le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux, a débouché sur un document historique, la Déclaration du Millénaire, qui a tracé la voie à suivre pour l'humanité au cours du nouveau millénaire.

Les objectifs définis par la Déclaration du Millénaire pour l'humanité sont ambitieux mais réalisables : réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, combattre les maladies infectieuses et réduire la mortalité infantile d'ici 15 ans sont des tâches qu'il faut accomplir sans plus tarder.

Aux défis humanitaires universels et aux conflits politico-militaires chroniques viennent se greffer les nouvelles menaces asymétriques telles que le terrorisme, le trafic des stupéfiants, le crime organisé, la prolifération des armes de destruction massive et les problèmes de l'environnement.

Par ailleurs, le racisme, l'antisémitisme, les préjugés contre certaines croyances et cultures, dont celles de l'islam, et la xénophobie viennent alimenter ces menaces. En outre, les besoins urgents et spécifiques du continent africain continuent d'exiger une réponse collective.

Il faut inciter le système des Nations Unies à redoubler d'efforts pour régler ces questions. La confiance dans l'ordre international et les institutions internationales ne doit pas être minée. Une Organisation des Nations Unies plus efficace et plus crédible serait mieux à même de relever les défis collectifs de notre temps. Il importe que la composition du Conseil de sécurité soit plus représentative et plus équilibrée : en effet, il importe qu'elle soit ouverte et équitable. Le Conseil gagnera ainsi en légitimité et en efficacité. À cet égard, je tiens à louer les efforts du Secrétaire général.

La corrélation entre bonne gouvernance, paix et prospérité existe aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Il faudrait donc qu'un programme mondial de réformes couvre tous les aspects de la vie

nationale et internationale. Chaque membre de la communauté internationale a intérêt à mettre en œuvre un tel programme, et en a d'ailleurs le devoir.

Pleinement conscient de cette corrélation, mon gouvernement conduit, pour sa part, de vastes réformes politiques et économiques ces deux dernières années. Nous avons amélioré et renforcé notre démocratie, rendu l'administration responsable, transparente et efficace, et dynamisé la société civile tout en veillant à faire respecter la primauté du droit et les droits de l'homme. Ce sont les attentes de notre peuple, ainsi que les normes afférentes de l'ONU et de l'Union européenne qui nous ont inspirés dans ce mouvement de réformes. Je m'enorgueillis que tant d'observateurs, à l'Ouest comme à l'Est, voient dans notre expérience un exemple parfait de modernité, de progrès, d'identité et de tradition.

Je voudrais saisir de l'occasion pour confirmer la candidature de la Turquie à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2009-2010. Malgré ses importantes contributions à la paix et la sécurité, cela fait près d'un demi-siècle que la Turquie n'a pas siégé au Conseil de sécurité. Nous sommes donc en droit d'espérer que l'Assemblée générale soutiendra notre candidature.

Notre ambition d'occuper un siège de membre non permanent s'inscrit dans l'action plus large de la Turquie au service de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans sa région et au-delà. La Turquie participe très activement aux activités humanitaires, de la Palestine au Darfour. Nous fournissons de plus en plus de troupes aux missions internationales de maintien de la paix, un peu partout dans le monde, de la Bosnie à l'Afghanistan.

La Turquie se trouve dans une position unique puisqu'elle est le seul membre de l'Organisation de la Conférence islamique qui soit également candidat à l'admission dans l'Union européenne. Cette position nous permet de servir d'animateur dans les relations et le dialogue entre le monde islamique et l'Occident.

La Turquie a inscrit à son actif de nombreuses réussites s'agissant d'aider à créer un environnement propice au développement, à la stabilité et au progrès, dans sa région et au-delà. La Coopération économique et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, ainsi que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, en sont de bonnes illustrations.

Dans les affaires internationales, mon gouvernement suit une ligne de conduite pacifique et axée sur la recherche de solutions. Concernant la question complexe de Chypre, mon gouvernement a pleinement appuyé la mission de bons offices du Secrétaire général Kofi Annan, à qui nous avons offert toute notre coopération. Le plan de règlement du Secrétaire général a été l'aboutissement de quatre ans de négociations intensives entre les deux parties. Il reposait sur un nouveau partenariat bizonal réunissant un gouvernement fédéral et deux États distincts. Le plan a été soumis à deux référendums séparés, avec l'assentiment préalable de toutes les parties prenantes. Le plan Annan a été accepté par la très grande majorité des Chypriotes turcs, mais les dirigeants chypriotes grecs ont choisi de le rejeter.

M. Sevilla Somoza (Nicaragua), Vice-Président, assume la présidence.

Je regrette profondément que l'on soit ainsi passé à côté d'une occasion de régler le problème de Chypre qui se pose de longue date. Du coup, on a perdu une chance de redonner une nouvelle crédibilité à l'ONU. Par la même occasion a disparu une source possible d'inspiration pour instaurer la paix ailleurs, au Moyen-Orient ou dans le Caucase.

Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général indiquait clairement que les référendums avaient notablement changé la situation dans l'île. Il a confirmé, une fois de plus, l'existence de deux peuples égaux et leurs droits de décider eux-mêmes de leur destin.

Le Secrétaire général a également engagé les membres du Conseil de sécurité à

« [inciter] vivement, au niveau bilatéral et dans le cadre des organisations internationales, tous les États à coopérer pour lever les barrières et les restrictions qui ont pour effet d'isoler les Chypriotes turcs et d'entraver leur développement. » (S/2004/437, p. 2)

La Turquie reste favorable à un règlement durable à Chypre. Cinq mois se sont écoulés depuis que les Chypriotes turcs, répondant à l'appel de la communauté internationale, ont courageusement voté en faveur du plan de l'ONU. Cependant, ils attendent toujours une récompense pour s'être prononcés en faveur de la réunification de l'île. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de répondre

favorablement à l'appel du Secrétaire général. Nous exhortons également les États Membres de l'ONU à prendre des mesures concrètes, au niveau bilatéral, afin de mettre un terme à l'isolement et à la punition dont pâtit le peuple de la République turque de Chypre-Nord.

La Turquie soutient et continuera de soutenir activement la préservation de la paix et de la stabilité en Europe du Sud-Est.

Nous constatons avec satisfaction que des progrès considérables ont été accomplis dans cette région grâce aux efforts soutenus de la communauté internationale et des pays balkaniques eux-mêmes.

La Turquie est déterminée à entretenir une atmosphère positive et constructive dans ses relations avec la Grèce. Nous espérons que nos relations bilatérales continueront de s'améliorer dans l'avenir. Notre coopération, déjà très diversifiée, s'intensifie dans tous les domaines. Cela facilitera le règlement de toutes les questions en suspens. De plus, cela concourra à instaurer un climat de coopération favorable aux deux pays, ainsi que la paix, la stabilité et la sécurité dans la région tout entière.

La Turquie estime qu'il est grand temps de prendre des mesures concrètes pour éliminer les conflits dits « figés » qui persistent dans le sud du Caucase, comme dans le Haut-Karabakh, en Abkhazie et en Ossétie du Sud. En tant que pays voisin, nous prenons une part active aux efforts visant à restaurer la stabilité et la prospérité dans la région. À cette fin, depuis un certain temps, nous encourageons les parties prenantes et facilitons le dialogue en cours. Nous espérons que le conflit en Abkhazie et les problèmes en Ossétie du Sud seront prochainement réglés par des voies pacifiques, en respectant le cadre de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Géorgie.

Mon gouvernement appuie une solution juste et durable du conflit dans le Haut-Karabakh qui reposerait sur les principes fondamentaux du droit international, de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et des relations de bon voisinage. Nous attendons du Gouvernement arménien qu'il respecte pleinement les résolutions pertinentes de l'ONU pour parvenir à une solution.

Le problème du Moyen-Orient et la situation en Iraq et en Afghanistan sont les conflits majeurs responsables de la grave instabilité qui règne dans le

monde et ils ont des conséquences de plus en plus sérieuses.

La Feuille de route est le seul cadre disponible actuellement pour parvenir à un règlement total du problème israélo-palestinien. Forte de ses liens traditionnels avec les parties, la Turquie a déjà proposé d'apporter une contribution active à l'application de la Feuille de route. Nous appuyons également tous les efforts qui sont déployés et coordonnés dans ce contexte.

Nous nous associons à l'appel lancé hier par le Quatuor. La reprise du processus de négociation entre les deux parties devrait rester l'objectif central des efforts actuels. Il est important, de même, que les deux parties remplissent les critères de performance fixés dans la Feuille de route. Les attentats terroristes contre le peuple israélien doivent cesser. Tout comme le doit la destruction délibérée des vies et des biens palestiniens. Le processus de réforme des institutions palestiniennes doit progresser. Les activités d'implantation israéliennes doivent immédiatement prendre fin. L'avis de la Cour internationale de Justice doit être respecté. Et les conditions de vie des Palestiniens doivent être améliorées d'urgence.

Aucun règlement ne sera complet sans progrès sur tous les fronts, y compris ceux concernant la Syrie et le Liban.

Mon gouvernement s'attache à contribuer à l'amélioration de la situation en Iraq. Nous apprécions les énormes ressources et les efforts politiques mobilisés par le Gouvernement américain et la communauté internationale en faveur du relèvement et de la reconstruction de l'Iraq. Nous espérons sincèrement que ces efforts donneront rapidement les résultats escomptés. Toutefois, les difficultés humanitaires, politiques et sécuritaires auxquelles le peuple iraquien est confronté continuent d'entraîner leur aggravation mutuelle. Il va sans dire que l'évolution de la situation en Iraq touche également mon pays et entraîne des souffrances pour mon peuple puisque, comme nous sommes un pays voisin, la majeure partie de l'aide humanitaire destinée à l'Iraq transite par la Turquie.

La transition iraquienne ne concerne pas seulement le destin de la nation iraquienne. Elle concerne également l'avenir de la paix et de la prospérité dans toute la région et au-delà. C'est la

raison pour laquelle la Turquie est vivement en faveur d'un Iraq uni, territorialement intact et démocratique, un Iraq en paix avec lui-même et avec ses voisins. Cela ne doit et ne peut être atteint qu'avec la pleine participation et le plein soutien de la population iraquienne dans son ensemble. Un plus grand engagement de l'ONU faciliterait cette tâche. La série de rencontres entre les pays voisins, lancée par la Turquie, est également un outil précieux dont il doit être tenu compte. Après tout, tout comme le succès de l'Iraq sera notre réussite collective, son échec sera également notre échec à tous. Pour sa part, la Turquie continuera d'appuyer les efforts du Gouvernement intérimaire iraquien vers le retour à la normalité et à la démocratie.

La Turquie va poursuivre son appui traditionnel au peuple afghan. L'établissement de la sécurité, de la stabilité et d'un système démocratique en Afghanistan est une autre tâche urgente. Libérer ce pays du terrorisme, de l'extrémisme et de la drogue revêt une importance cruciale pour la communauté internationale. Nous devons tous œuvrer pour que les élections proches marquent un important pas dans cette direction.

Nous sommes tous d'accord pour reconnaître que le terrorisme n'a aucune justification. Il ne saurait en aucun cas prétendre respecter une religion, une nation ou une cause. Le massacre aveugle de personnes innocentes, qu'il ait lieu à New York, à Istanbul, à Bagdad, à Beslan ou ailleurs, est un crime contre l'humanité. Nous condamnons dans les termes les plus vifs ces actes terroristes barbares.

Pays depuis longtemps victime du terrorisme, la Turquie lance un appel en faveur d'une coopération multilatérale renforcée. Le système des Nations Unies représente une tribune importante à cet égard et nous appuyons pleinement les efforts déployés sous ses auspices.

Nous sommes aussi fermement convaincus qu'il faut d'urgence renforcer les régimes de contrôle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous continuerons d'appuyer le travail effectué actuellement pour garantir la pleine adhésion aux instruments juridiques qui existent dans ce domaine. La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un important moyen de consolider la paix et la sécurité dans le monde et dans toutes les régions, y compris au Moyen-Orient.

La Turquie est déterminée à n'épargner aucun effort et à mettre tout en œuvre pour consolider la paix et la stabilité dans sa région immédiate et au-delà. Nous nous efforcerons d'utiliser l'influence que nous confèrent les liens pluridimensionnels et les relations profondes que nous avons établies pour atteindre cet objectif. Nous demeurons fermement résolus à traduire dans les faits la valeur universelle des buts et principes si nobles qui sont induits dans la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne à présent la parole à S. E. M^{me} Benita Ferrero-Waldner, Ministre des affaires étrangères de la République d'Autriche.

M^{me} Ferrero-Waldner (Autriche) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jean Ping de son élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il peut être sûr que l'Autriche lui accordera son plein appui dans la conduite de son importante tâche.

Je souscris pleinement à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, qui a exposé la position européenne sur les divers problèmes mondiaux et régionaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Je voudrais souligner quelques questions supplémentaires et les présenter du point de vue de l'Autriche.

Au cours de ces dernières années, nous avons dû réévaluer certains concepts clefs concernant notre environnement sécuritaire national et international. Avec l'apparition de menaces complexes et nouvelles, notamment le terrorisme combiné à la prolifération des armes de destruction massive, la communauté internationale est confrontée à des difficultés sans précédent, auxquelles elle doit trouver les réponses appropriées. Tout récemment, nous avons été les témoins de l'attentat terroriste horrible mené contre les écoliers innocents de Beslan. Ce n'était là que le dernier en date de toute une série d'attentats odieux commis aux quatre coins du monde contre des innocents.

L'Autriche est déterminée à coopérer pleinement avec d'autres États et avec les organes de l'ONU concernés pour lutter contre le terrorisme et elle s'efforce de promouvoir toute la panoplie d'actions contre le terrorisme menées par l'ONU. À Vienne, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

et sa Division pour la prévention du terrorisme apportent une contribution importante à cette lutte en aidant les États Membres à appliquer les législations nationales prévues par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et à renforcer leurs capacités nationales à cette fin.

L'Autriche est convaincue que seul un multilatéralisme efficace, fondé sur l'état de droit, pourra régler les nouveaux problèmes complexes auxquels la communauté internationale est aujourd'hui confrontée. Nous appuyons les efforts du Quatuor dans le processus de paix au Moyen-Orient et nous demandons instamment à Israël et aux Palestiniens de s'acquitter de leurs obligations respectives. La Feuille de route demeure le seul moyen de parvenir à un règlement juste, global et durable du conflit arabo-israélien, qui permette aux deux États de vivre côte à côte dans la paix et la sécurité.

L'Organisation des Nations Unies continue de jouer un rôle essentiel en Europe du Sud-Est, notamment au Kosovo. Nous nous félicitons de la nomination récente de M. Søren Jessen-Petersen à la fonction de Représentant spécial pour le Kosovo. À cet égard, au sein de l'Union européenne, les pays du partenariat régional – la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Slovénie et mon pays, l'Autriche – ont présenté des propositions concrètes concernant la sécurité, le développement économique, la décentralisation et la protection des minorités et des sites religieux. Nous sommes certains qu'elles pourront contribuer au progrès au Kosovo.

L'action internationale et régionale est essentielle si nous voulons contenir et régler les divers conflits dans d'autres régions du monde. La situation dramatique du Darfour souligne la nécessité d'une meilleure harmonisation de l'action internationale des Nations Unies, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Ligue des États arabes, des États-Unis et d'autres acteurs. Nous devons soigneusement examiner les conclusions du nouveau Conseiller spécial pour la prévention du génocide et du Haut Commissaire aux droits de l'homme, actuellement en mission au Darfour.

Ces missions et ces mécanismes sont effectivement les outils dont l'Organisation des Nations Unies a besoin si elle veut s'attaquer efficacement aux situations de crise dès qu'elles apparaissent. En renforçant l'état de droit, les droits de

l'homme, la participation démocratique et le développement économique, on réduira les risques de conflit dans les sociétés et entre les États qui sombrent dans la violence. Afin d'être un acteur crédible, l'Organisation doit être dotée du cadre institutionnel nécessaire qui lui permette de mettre en œuvre des stratégies à tous les stades d'un conflit.

L'Autriche se félicite donc de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la réforme, et notamment de son initiative de créer un groupe de personnalités éminentes de haut niveau chargé de proposer, avant la fin de l'année, des mesures précises en vue d'une réforme institutionnelle. Je suis heureuse d'avoir rencontré les membres du Groupe lorsque celui-ci a tenu sa réunion en Autriche, au début de cette année.

L'une des questions à l'ordre du jour du Groupe est la réforme du Conseil de sécurité. L'Autriche, comme de nombreux autres pays, s'inquiète du fossé grandissant entre la composition actuelle du Conseil, d'une part, et la réalité politique, économique et sociale changeante de la communauté des nations, d'autre part.

Il est essentiel d'élargir et d'équilibrer la composition du Conseil de sécurité, ainsi que d'accroître sa transparence. Afin que tous les peuples puissent s'identifier à ses décisions, nous devons veiller à ce que le Conseil de sécurité soit un organe qui reflète véritablement la diversité des cultures et des régions du monde en améliorant la représentation de régions telles que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, j'ai le sentiment qu'à long terme, l'Union européenne devra également être représentée au sein du Conseil de sécurité. J'ai déclaré, au débat général de l'an dernier, que ce serait la conséquence logique d'une plus grande intégration européenne dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune.

L'Organisation des Nations Unies est au cœur de la politique étrangère de l'Autriche depuis notre adhésion, après avoir recouvré notre pleine indépendance en 1955. Nous avons toujours défendu avec force les principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies et nous demeurons résolument attachés aux buts de la Charte.

C'est pour l'Autriche un honneur et un privilège d'accueillir un des sièges des Nations Unies. Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture du Centre international de Vienne, qui abrite de nombreuses institutions des Nations Unies. Les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Comité préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en matière de non-prolifération nucléaire, les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en matière de coopération pour le développement, et la lutte de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime contre ce que l'on appelle la société incivile contribuent considérablement aux efforts que déploie la communauté internationale pour confronter les menaces en matière de sécurité.

Dans cet esprit d'engagement entier et honnête envers l'Organisation des Nations Unies, je voudrais rappeler que l'Autriche est candidate à un siège non permanent au sein du Conseil de sécurité pour la période 2009-2010. Notre candidature, que nous avons annoncée il y a cinq ans – en 1999 – se fonde sur notre volonté de contribuer de façon active et constructive au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons pleinement la lourde responsabilité qu'implique le fait d'être membre du Conseil de sécurité et nous sommes prêts à l'assumer.

Ces 50 dernières années, l'Autriche a cherché à contribuer de façon efficace aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du développement, du désarmement et du droit international. Nous sommes un important contribuant aux opérations de maintien de la paix et sommes traditionnellement parmi les plus importants fournisseurs de contingents européens. Depuis 1963, plus de 50 000 Autrichiens ont servi dans plus de 50 missions des Nations Unies à travers le monde.

La sécurité, telle que nous la percevons, signifie la sécurité humaine. C'est le type de sécurité auquel tous les êtres humains aspirent, et parmi eux, des millions de civils dans toutes les régions du monde touchées par un conflit armé – dont la majorité sont des femmes et des enfants – et 40 millions de personnes qui ont contracté le VIH. La sécurité humaine transcende le concept de menace primaire et de menace

secondaire. Si nous considérons ces menaces sous le prisme des êtres humains qu'elles touchent, il apparaît clairement que pour l'individu touché, toutes ces menaces – la guerre, la faim, le terrorisme ou une maladie mortelle – le prive de sa sécurité.

L'Autriche est honorée de présider la première Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les mines antipersonnel, qui se tiendra à Nairobi à la fin de cette année et au cours de laquelle la communauté internationale fixera une ligne de conduite en vue de régler, dans les années à venir, le problème que posent les mines terrestres. La Convention sur les mines antipersonnel est devenue un véritable exemple de réussite et d'approche multilatérale efficace face à un problème mondial. J'encourage tous les États à participer au Sommet de Nairobi au plus haut niveau possible.

En tant que membre du Réseau de la sécurité humaine, nous coopérons avec d'autres pour promouvoir la sécurité humaine dans le monde. Pour donner un exemple concret, l'Autriche – avec la Slovénie et la Jordanie – a lancé et financé un projet d'aide destiné aux enfants traumatisés en Iraq. Je suis convaincu qu'en appliquant une perspective de sécurité humaine aux problèmes internationaux, on peut prévenir ou résoudre des conflits et promouvoir la paix et le développement.

Nous devons également réfléchir davantage sur la meilleure façon de garantir le respect des droits de l'homme durant un conflit, sur la façon d'introduire les droits de l'homme dans les politiques préventives et de formuler des stratégies post-confliktuelles de nature à conduire à une réconciliation durable et à former une base solide pour l'état de droit et la bonne gouvernance. À cet égard, l'éducation en matière de droits de l'homme est un élément important qui permet de cerner les causes profondes du conflit et de rompre le cercle vicieux des violations des droits de l'homme.

La violence entre groupes ethniques et communautés religieuses secoue des pays d'un bout à l'autre de la planète. En particulier, le mépris des besoins et des droits des minorités tend à alimenter des conflits violents. Nos efforts en vue d'assurer la protection des droits des minorités restent tout à fait nécessaires, avant tout pour garantir que le nettoyage ethnique ou les génocides ne se reproduisent plus jamais. Nous savons que le Secrétaire général est fermement convaincu de la nécessité d'agir vite pour

empêcher les crimes les plus atroces. Je partage ses préoccupations.

Le Gouvernement autrichien est convaincu que l'examen des causes fondamentales des conflits est l'une des responsabilités essentielles de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres. Au niveau mondial, la pauvreté, les inégalités, la concurrence pour des ressources insuffisantes, la dégradation de l'environnement et la diffusion de maladies infectieuses, telles que le VIH/sida, figurent au nombre des facteurs qui déclenchent des conflits, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre États.

La politique autrichienne de développement met particulièrement l'accent sur la réduction de la pauvreté, le maintien de la paix et la protection de l'environnement. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que l'Autriche a augmenté cette année son aide au développement de 35 %. Dans le domaine de l'environnement et de l'énergie durable, nous avons lancé et promu le Forum mondial pour l'énergie durable, qui vise à assurer un accès à l'énergie aux habitants des pays en développement. Pour nous, des questions telles que le changement climatique, le recul de la biodiversité et d'autres formes de dégradation de l'environnement sont des éléments essentiels de nos priorités globales pour la sécurité.

J'aimerais enfin souligner une question dont le Secrétaire général a fait un des thèmes clefs de son allocution devant l'Assemblée générale. La meilleure garantie de l'établissement et du maintien de la paix et la sécurité dans le monde est et restera un système international reposant sur la primauté du droit. C'était l'idée même des fondateurs de l'ONU.

Je me félicite tout particulièrement de l'engagement qu'a pris le Secrétaire général, il y a deux jours, de s'efforcer d'amener l'ONU à renforcer la primauté du droit et une justice de transition dans les sociétés en conflit ou sortant d'un conflit, et de faire de cela une priorité pour le reste de son mandat. En particulier pour les pays de petite et de moyenne taille, il est d'une importance capitale qu'il y ait un ordre international fondé sur la primauté du droit.

C'est pourquoi je voudrais annoncer aujourd'hui que j'ai lancé une réflexion sur le rôle et la fonction du Conseil de sécurité dans le renforcement d'un système international fondé sur des règles. Comme première étape, nous organiserons au mois de novembre une réunion d'experts juridiques internationaux à

l'occasion de la Semaine du droit international au Siège. Cette réunion sera chargée d'analyser la tendance croissante du Conseil de sécurité à légiférer.

C'est mon dernier discours en tant que Ministre des affaires étrangères de l'Autriche. Comme vous le savez peut-être, j'ai été nommée Commissaire aux Relations extérieures et à la Politique de voisinage européen de l'Union européenne. Bien entendu, cette fonction me maintiendra en contact étroit avec nombre de délégués de l'Assemblée générale et avec l'ONU. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour remercier tous les collègues, les membres des délégations, et en particulier les fonctionnaires du Secrétariat, où j'ai moi-même eu l'honneur de travailler, pour l'appui qu'ils ont prêté à mes collaborateurs et moi-même ici à New York au cours des dernières années. Je voudrais tout particulièrement exprimer ma chaleureuse reconnaissance et mon respect au Secrétaire général Kofi Annan. Et à vous, Monsieur le Président de l'Assemblée, je voudrais présenter mes meilleurs vœux pour cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, en souhaitant qu'elle soit constructive et couronnée de succès.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne la parole à S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (parle en russe) : Je m'adresse à l'Assemblée aujourd'hui alors que mon pays traverse une période extrêmement difficile, alors que continuent de couler les larmes de ceux qui ont perdu un enfant ou un proche au cours de la monstrueuse attaque terroriste commise dans la ville russe de Beslan. J'aimerais, de cette tribune, saisir l'occasion pour remercier une fois de plus tous ceux qui en ces journées tragiques ont manifesté leur solidarité avec la Russie. Nous sommes particulièrement reconnaissants aux États et aux organisations internationales qui ont tendu une main secourable aux victimes et aux familles endeuillées – à tous ceux qui ont souffert de cet acte sans nom.

Je m'adresse aussi à cette Assemblée à un moment de vérité, où il ne saurait subsister le moindre doute quant à la véritable nature du terrorisme international et au défi qu'il a lancé à la communauté mondiale. Par leurs actes dans le monde entier, les terroristes se sont placés une fois pour toutes en dehors de l'humanité civilisée. Ils ont fait du meurtre à grande

échelle un but en soi et ont par là consciemment violé toutes les normes de la morale humaine.

La Russie en a tiré de dures conclusions. Elles ont été présentées dans les interventions du Président Vladimir V. Poutine, les 4 et 13 septembre. Nous ne permettrons à personne d'empiéter sur la souveraineté de notre État. Nous renforcerons résolument l'unité du pays et de son peuple afin de contrer le terrorisme et garantir une vie sûre et digne à nos citoyens, dans la liberté et de démocratie.

Les mesures annoncées par le Président de la Russie pour atteindre ces objectifs seront mises en oeuvre conformément à la Constitution de notre pays; et nous continuerons à défendre nos intérêts légitimes, partout dans le monde, non pas par la confrontation mais par le dialogue sur un pied d'égalité, la coopération et le partenariat. De plus, l'un des critères essentiels sur lesquels nous fonderons désormais nos relations avec tous les États, quels qu'ils soient, sera leur volonté de prendre part à une coopération honnête dans la lutte contre le terrorisme, sans appliquer deux poids et deux mesures.

Les activités de la coalition contre le terrorisme doivent franchir une nouvelle étape qualitative, une étape essentielle. La séance du Conseil de sécurité tenue le 1^{er} septembre a démontré combien la communauté internationale est déterminée à poursuivre sa lutte contre le terrorisme de façon cohérente. Il est maintenant important de traduire cet engagement en actions concrètes le plus rapidement possible.

Au cours des trois années qui se sont écoulées depuis les attaques terroristes contre New York et Washington, beaucoup de chemin a été parcouru pour créer des partenariats efficaces dans ce domaine. Mais, comparées à l'ampleur de la menace, les mesures prises sont encore loin d'être suffisantes. Il est important de puiser dans les enseignements de l'expérience ainsi accumulée et d'en tirer les conclusions qui s'imposent pour l'avenir.

Premièrement, le caractère mondial de la menace terroriste montre que la sécurité dans le monde d'aujourd'hui est indivisible. Par conséquent, la responsabilité de son maintien ne peut être que collective. La lutte contre le terrorisme doit unir les États et non les opposer les uns aux autres. Nous ne pouvons combattre ce mal que sur la base du multilatéralisme, en unissant nos efforts et en agissant

de façon solidaire. Pour ce qui concerne la Russie, comme l'a déclaré le Président Poutine, nous considérons que le renforcement de la coalition antiterroriste constitue l'une de nos principales tâches.

Dans ce contexte, nous devons consacrer une attention toute particulière au renforcement de la coopération entre nos services spéciaux qui, nous en sommes convaincus, doit être élevée à un niveau qualitativement supérieur en termes de confiance réciproque et d'action coordonnée.

Deuxièmement, pour triompher du terrorisme, il est indispensable de disposer d'une stratégie claire et d'un cadre juridique globalement acceptable. Un tel cadre est fourni par la résolution 1373 (2001) et d'autres décisions du Conseil de sécurité. Mais d'autres efforts sont aujourd'hui nécessaires. Il nous faut modifier certains aspects de nos législations nationales, adhérer aux conditions internationales de lutte contre le terrorisme et finaliser l'élaboration de nouveaux outils juridiques internationaux de lutte contre le terrorisme.

À un moment où le terrorisme international a déclaré la guerre à notre civilisation tout entière, la détermination des États d'exercer leur droit à l'autodéfense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies revêt une importance particulière. Le droit international n'est bien entendu pas un dogme inaltérable. La lutte contre le terrorisme exige qu'il soit développé et amélioré.

Troisièmement, le moment est venu de rejeter une fois pour toutes le système des deux poids et deux mesures en matière de terrorisme, quels que soient les slogans sous lesquels celui-ci se déguise. Ceux qui ont massacré des enfants à Beslan et détourné des avions pour attaquer l'Amérique sont de la même engeance.

Abriter des terroristes, leurs hommes de main et leurs commanditaires sape l'unité et la confiance mutuelle de ceux qui font front au terrorisme, sert de justification aux actions des terroristes et, en fait, encourage ces derniers à commettre le même type de crimes dans d'autres pays. Je voudrais rappeler les décisions de l'ONU demandant aux États qui accordent l'asile politique d'examiner avec soin les dossiers personnels de chaque individu afin de s'assurer que celui-ci n'a aucun lien avec le terrorisme. Toute tentative visant à utiliser la lutte contre le terrorisme à diverses fins géopolitiques est encore plus contreproductive et plus dangereuse.

Quatrièmement, l'atrocité sans nom des dernières attaques terroristes montre qu'il faut disposer d'un système de protections fiable pour empêcher les terroristes d'avoir accès à des armes de destruction massive. La Russie est prête à établir un partenariat très étroit dans ce domaine. Notre pays a été l'un des auteurs de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il est partie à l'Initiative de lutte contre la prolifération et co-auteur du Plan d'action du Groupe des Huit sur la non-prolifération. Ces initiatives sont complémentaires et visent à accroître l'efficacité du régime de non-prolifération des armes de destruction massive, ce qui est particulièrement pertinent à l'approche de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 2005.

Cinquièmement, le trafic de stupéfiants est de plus en plus lié au terrorisme. Le flux de drogues en provenance d'Afghanistan a pris une ampleur mondiale. La mise en œuvre d'un ensemble de mesures sociales et économiques et de mesures de répression, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de ce pays, est maintenant plus urgente que jamais. L'un des principaux éléments de cette stratégie consiste à renforcer les ceintures de sécurité antidrogue existantes et à en créer de nouvelles.

La Russie apporte une contribution importante au règlement du problème de la drogue, en formulant notamment des mesures juridiques, politiques et opérationnelles spécifiques dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'Organisation du Traité de sécurité collective. Nous sommes prêts à coordonner diverses actions avec le Gouvernement afghan et les forces multinationales et des forces de la coalition qui opèrent dans ce pays.

Sixièmement, les terroristes internationaux n'ont ni nationalité, ni religion. En fait, ce sont les religions et les cultures nationales qui, aujourd'hui plus que jamais auparavant, ont besoin d'être protégées des effets dévastateurs des extrémismes de toutes sortes. Il est nécessaire d'établir un dialogue respectueux entre les diverses religions et civilisations. La Russie, ouverte tant à l'Occident qu'à l'Orient, est prête à assumer son rôle dans ce processus afin d'empêcher une cassure de la civilisation.

Une autre tâche pressante aujourd'hui consiste à défendre les monuments spirituels et culturels du monde contre les attaques des extrémistes. Nous

jugeons essentiel d'établir une coopération dans ce domaine entre l'ONU et ses institutions spécialisées, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en particulier. Si nous n'agissons pas et si nous assistons en silence à la profanation des monuments élevés à la mémoire des héros et des victimes de la Deuxième Guerre mondiale, et aux tentatives visant à réhabiliter le fascisme, cela ne pourra que jouer en faveur de ceux qui cherchent à encourager les tendances extrémistes au sein de la société.

Septièmement, la Russie estime que l'ONU doit continuer à jouer un rôle central pour unifier la lutte de la communauté internationale contre le terrorisme. En tant que Président du Comité contre le terrorisme (CCT) du Conseil de sécurité, notre pays compte apporter une contribution active à l'accélération du processus de réforme dudit Comité. Nous proposons que soit rédigée une nouvelle résolution du Conseil de sécurité qui garantisse que le CCT fonctionne de la manière la plus efficace possible afin d'identifier en temps voulu les faiblesses du réseau de lutte contre le terrorisme et d'accroître la coopération pratique entre le CCT et les organisations internationales et régionales, notamment la Communauté des États indépendants (CEI), l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Le sommet que la CEI a tenu récemment à Astana (Kazakhstan) a réaffirmé le solide potentiel des structures régionales de la CEI dans tous les domaines, des activités antiterroristes et de la sécurité collective à l'intensification de l'intégration économique.

Certes, dans un monde de plus en plus interdépendant, la guerre contre le terrorisme ne saurait être envisagée isolément des autres questions pressantes auxquelles l'humanité fait face. Ceci est particulièrement vrai pour ce qui est du règlement des conflits qui, depuis des décennies, ont des effets déstabilisateurs aux niveaux régional et mondial. Par ses décisions, l'Assemblée générale doit promouvoir un règlement au Moyen-Orient sur la base des engagements pris par les parties dans le cadre de la Feuille de route. Hier, le Quatuor de médiateurs internationaux a fait une déclaration dans ce sens.

La situation en Iraq est une autre source de grave préoccupation. La Russie est disposée à fournir toute l'aide possible pour que l'on parvienne à un règlement

politique qui préserve l'intégrité territoriale et la souveraineté politique de l'Iraq et qui garantisse un redressement vraiment démocratique après la guerre. La recherche d'une réconciliation nationale en Iraq est d'une importance capitale; l'on pourrait aider les Iraquiens en organisant une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les grandes forces politiques du pays, les États amis, les membres du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes et d'autres organisations.

Nous devons rester vigilants vis-à-vis du dangereux foyer de tension qu'est le Kosovo. Ne nous laissons pas aller à une trop grande satisfaction. Nous devons veiller à ce que les normes universellement reconnues des droits de l'homme et des droits des minorités nationales s'appliquent à cette région. Nous devons aussi faire pleinement usage des mécanismes de règlement des conflits qui existent à l'heure actuelle au sein de la CEI.

Il est capital de consolider les capacités de la communauté internationale en matière de rétablissement de la paix si l'on veut surmonter les crises régionales. Une réaction collective aux crises humanitaires, en particulier sur le continent africain, conformément à la Charte des Nations Unies et dans un esprit de partenariat avec les structures régionales, indiquerait clairement que la Charte demeure un instrument universel pour le règlement effectif de tels problèmes.

L'ONU doit continuer à porter son attention sur d'autres menaces mondiales qui pèsent également sur la sécurité et le développement durable, notamment la pauvreté et l'analphabétisme qui sont un terrain propice à l'extrémisme. Chaque année, notre pays accorde un millier de bourses à des étudiants africains. La Russie a versé 7,5 millions de dollars au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et a fourni une assistance humanitaire bilatérale à un certain nombre de pays africains.

Une autre menace à parer, un autre défi à relever, c'est de trouver un moyen de combler l'écart entre les pays riches et les pays pauvres. Là aussi, la Russie a apporté sa contribution: entre 1998 et 2002, elle a annulé la dette de pays africains pour un montant équivalent à 11,2 milliards de dollars.

Une autre difficulté est de veiller à la sécurité en matière d'environnement. J'aimerais confirmer ici qu'en conformité avec la décision du Président

Vladimir V. Poutine, nous envisageons désormais sérieusement de ratifier le Protocole de Kyoto.

Empêcher que l'espace extra-atmosphérique ne se transforme en un théâtre de confrontation armée constitue également un problème. De concert avec la Chine, nous demandons que soit conclu un accord global dans ce sens. Nous appelons tous les pays dotés de capacités spatiales à se joindre à cette initiative. Il existe également un besoin croissant de mettre au point une convention des Nations Unies sur le droit spatial.

Un autre défi est la lutte contre les violations flagrantes des droits de l'homme afin de garantir la sécurité et la dignité de la personne. L'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations ne devraient pas rester des spectateurs passifs alors que dans certains pays, une grande partie de la population est privée des droits inhérents à la citoyenneté et, en conséquence, des droits politiques, sociaux et économiques fondamentaux.

À l'initiative de la Russie, l'Assemblée générale a adopté, à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, les résolutions 57/145 et 58/16 respectivement, relatives à la mise en place d'une démarche globale afin de faire face aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis mondiaux. Ces résolutions contiennent des directives précises en vue de rapprocher la communauté internationale d'un nouveau modèle de sécurité qui relèverait les défis mondiaux du XXI^e siècle.

Ce sont là les grandes lignes sur lesquelles le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement créé par le Secrétaire général organise ses travaux. Nous espérons que ses recommandations mèneront à un véritable renforcement de l'efficacité de l'ONU. En même temps, la réforme de l'Organisation, et en particulier du Conseil de sécurité, devrait reposer sur l'accord le plus large possible et ne devrait pas provoquer l'aliénation des États.

La communauté internationale traverse une période complexe dans sa mise en place d'un nouveau système de relations internationales. Il est déjà clair que ce processus sera long et d'un avenir incertain qui, à ce jour, est difficile à prédire. Par ailleurs, le nombre de nouveaux problèmes non résolus et de nouveaux défis dangereux posés à la sécurité et au développement de l'humanité a énormément augmenté.

Il nous manque toujours une stratégie collective et des mécanismes applicables pour réagir universellement à ces défis. En fait, nous devons constamment improviser et user de moyens de fortune pour maintenir la stabilité dans le monde.

La question se pose de savoir si nous ne pourrions pas très prochainement nous trouver dépassés par les événements. N'est-il pas temps pour la communauté internationale de jouer un rôle actif s'agissant d'influer sur les processus internationaux et de lancer des actions ciblées afin d'établir un ordre mondial qui soit plus sûr et plus juste? La Russie est bien déterminée à contribuer avec les autres pays à l'édification d'un tel ordre mondial et à y prendre sa place en tant qu'État libre et démocratique.

Il y a plus d'un demi-siècle, le monde civilisé laissait de côté ses différends et ses divergences pour unir ses efforts dans la lutte contre la menace mortelle d'une réduction en esclavage par les nazis. L'ennemi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés n'est pas moins dangereux ni moins impitoyable. La Russie espère sincèrement que le soixantième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de la création de l'Organisation des Nations Unies que nous fêterons l'année prochaine sera un jalon historique sur la voie de l'édification d'un ordre mondial nouveau qui permettra au XXI^e siècle de voir triompher les principes de paix, de stabilité et de développement inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jack Straw, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et au Commonwealth du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord.

M. Jack Straw (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes félicitations, ainsi que celles de mon pays, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Il y a 18 mois, les Nations Unies ont dû faire face aux plus graves divisions qu'elles ont connues depuis la crise des missiles de Cuba en octobre 1962. Nous nous demandions tous avec inquiétude si la force et l'unité que nous avions créées depuis la fin de la guerre froide pourraient survivre.

L'année dernière, nous avons ensuite pu observer la position prise par le Secrétaire général, M. Kofi

Annan, à cette croisée des chemins désormais célèbre. Au cours de l'année écoulée, nous avons décidé de façon presque instinctive de suivre les directives du Secrétaire général. Cette organisation n'a pas sombré, comme l'avaient prédit certains, dans la paralysie; au lieu de cela, j'ai plutôt ressenti une détermination, puissante quoique tacite, de faire fonctionner l'Organisation des Nations Unies, et de manière plus efficace, pour qu'elle remplisse sa tâche principale : assurer la paix dans le monde.

Au cours des 12 derniers mois, nous avons fait face à de nouvelles crises, telles que dans le Darfour au Soudan, où nous avons défini des tâches claires, à la fois pour le Gouvernement soudanais et pour les groupes rebelles. Nous nous sommes attaqués à la situation qui règne en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs; avons mobilisé le soutien de la communauté internationale au nouvel Iraq; et abordé une longue liste de sujets extrêmement importants qui ne reçoivent que rarement la couverture médiatique qu'ils méritent – Haïti, la Géorgie, le Timor-Leste, Bougainville et le Sahara occidental.

Nous avons fait preuve au cours de ces actions de cette unité d'intention qui est notre arme la plus puissante pour vaincre les maux qui affligent aujourd'hui le globe. Et la recherche du consensus n'a pas été le fait unique du Conseil de sécurité.

Je suis fier de ce que, quelques mois à peine après les moments difficiles du début de l'année dernière, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni se sont attelés ensemble au dossier iranien auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique et continuent de l'être.

Je reconnais, bien sûr, les frustrations que nous ressentons tous, celles causées par le conflit israélo-palestinien n'étant pas des moindres, lorsque le clair chemin qui mène à la paix, telle que le définit la Feuille de route approuvée par le Conseil de sécurité, demeure difficile à cerner. Mais, tout compte fait, nous avons démontré la volonté d'agir et de travailler de manière collective, même si nous savons aussi qu'il nous faut encore aller plus loin.

Il nous faut en particulier améliorer notre réponse aux menaces qui ont changé de façon dramatique depuis la fondation de l'ONU. Aujourd'hui, les plus grandes menaces qui pèsent sur notre sécurité ne proviennent plus que rarement d'États souverains

viables, mais d'organisations terroristes, d'États en faillite et de brutales atteintes à notre environnement, causées par l'homme, comme les changements climatiques, qui peuvent exacerber la faillite des États et susciter l'instabilité interne.

Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, nommé par le Secrétaire général, prépare ses recommandations sur les moyens de relever ces divers défis. Nous devons garder à l'esprit que nous avons un très grand atout. Bien que ses institutions et le texte fondateur de la Charte aient à peine changé en 60 ans, les Nations Unies ne sont pas une Organisation coulée dans la pierre, mais un ensemble d'institutions vivantes basées sur une volonté partagée de faire en sorte que la sécurité collective fonctionne. Les Nations Unies se sont adaptées par le passé – avec le développement du maintien de la paix, un souci accru des droits individuels et la fixation de cibles mondiales pour le développement – et je suis convaincu qu'elles peuvent s'adapter de nouveau dans l'avenir.

Bien entendu, le changement institutionnel en fait partie. Au moment de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, un huitième de ses membres pouvait espérer à tout moment être élu au Conseil de sécurité. Cette proportion est aujourd'hui tombée à un dix-huitième. Le Royaume-Uni soutient depuis longtemps l'idée d'élargir le Conseil de sécurité à, disons, 24 membres et d'y inclure en qualité de membres permanents l'Allemagne et le Japon, deux pays qui contribuent à eux seuls 28 % du budget des Nations Unies; l'Inde, qui représente un sixième de la population mondiale et le Brésil, qui avait manqué de peu d'obtenir son siège de membre permanent en 1945.

Mais gardons-nous de prendre l'élargissement du Conseil de sécurité, ou tout autre changement institutionnel, pour une panacée. Nous avons avant tout besoin d'adapter notre compréhension commune – ou, si vous préférez, la jurisprudence des Nations Unies – ainsi que notre efficacité opérationnelle de façon à pouvoir réagir plus rapidement et plus complètement aux nouvelles menaces d'aujourd'hui.

Permettez-moi de souligner trois domaines qui me semblent particulièrement importants. Premièrement, notre approche doit être élargie et doit aborder les menaces aux plus vulnérables telles que la pauvreté, la maladie et la dégradation de l'environnement; deuxièmement, nous devons dégager

un nouveau consensus en élargissant le domaine de l'action collective; et, troisièmement, nous devons faire face à la menace du terrorisme qui pèse sur nous tous et sur tout ce que nous défendons.

Je voudrais reprendre ces trois points l'un après l'autre. Premièrement, nous avons besoin d'une approche plus large qui embrasse la nature complexe et interdépendante de la sécurité aujourd'hui. Ici, nous devons faire davantage pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et pour promouvoir un développement durable, particulièrement en Afrique. Il ne peut y avoir de sécurité sans développement, pas plus que de développement sans sécurité.

Comme l'a souligné le Secrétaire général cette semaine dans son discours, nous devons faire davantage pour consolider l'état de droit et la justice, en particulier dans les États qui se relèvent d'un conflit. Le Royaume-Uni continuera à travailler sur le rapport du Secrétaire général (A/59/1) au cours de sa présidence du Conseil de sécurité le mois prochain.

Nous pouvons aussi mieux utiliser les Nations Unies pour nous mettre d'accord sur le suivi des normes de bonne gouvernance acceptées au niveau mondiale et pour aider à leur mise en œuvre.

Enfin, nous devons agir ensemble, rapidement, en ce qui concerne les changements climatiques, qui constituent sans doute la plus grave menace à long terme pesant sur la sécurité et la stabilité de notre planète. Nous devons faire entrer en vigueur le Protocole de Kyoto et je me félicite de ce que mon collègue S. E. Sergey Lavrov a eu à dire aujourd'hui à ce sujet, et approuve les réductions d'émissions de gaz à effet de serre après 2012.

Mon deuxième point est la nécessité d'édifier un nouveau consensus quant à la portée de l'action collective. Nous représentons tous des États souverains et indépendants. Mais même au moment où nous avons fondé l'Organisation des Nations Unies, nous reconnaissons que la souveraineté est un capital placé entre les mains du gouvernement d'une nation : ce capital doit être respecté et il ne faut y porter atteinte ni de l'intérieur ni de l'extérieur.

La Charte prévoit des dispositions permettant de faire face à une atteinte extérieure par le droit de légitime défense reconnu par l'Article 51 de la Charte. Mais il est aussi prévu que le Conseil de sécurité, en

vertu des pouvoirs consacrés par les autres articles du Chapitre VII de la Charte et par les nombreuses conventions conclues dans le cadre des Nations Unies, à savoir par exemple la Convention de Genève de 1948, peut et doit faire face à une atteinte intérieure menaçant la paix. Le monde ne peut ni ne doit plus, ainsi que nous l'avons tous dit, détourner les yeux d'atrocités indicibles comme celles de l'Holocauste.

Mais nous n'avons pas toujours su être à la mesure de ces nobles attentes, comme les tragédies du Rwanda et de la Bosnie, il y a 10 ans, nous l'ont rappelé. Nous devons aujourd'hui nous résoudre à l'être et à nous engager dans les situations de catastrophe humanitaire ou de graves violations du droit humanitaire international, ainsi qu'à agir face aux autres menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Il faut modifier le principe de non-ingérence en y inscrivant le devoir d'exercer une protection, surtout si les gouvernements manquent à ce devoir.

Nous avons, par exemple, besoin d'être prêts à appuyer un plus grand emploi par le Secrétaire général des pouvoirs qui lui sont conférés au titre de l'Article 99 de la Charte, à savoir appeler l'attention du Conseil de sécurité sur les menaces à la paix. Nous devons réagir rapidement, car il vaut beaucoup mieux prévenir que guérir. Nous devons veiller à travailler plus étroitement avec les organisations régionales, comme nous le faisons avec l'Union africaine au Darfour. Nous devons débattre davantage des critères qui indiqueraient à quel moment la communauté internationale pourrait faire intervenir la force militaire dans des cas extrêmes. Nous devons améliorer notre engagement à long terme auprès des pays qui sortent d'un conflit et la coordination de nos efforts en réponse à des priorités qui ont été convenues au niveau local.

Ma troisième observation concerne le besoin urgent de lutter contre le terrorisme international, menace qui est dirigée contre nous tous. S'il est une chose que nous avons apprise dans les trois années écoulées depuis le 11 septembre 2001, c'est que le terrorisme international ne fait pas de discrimination entre ses cibles et que sa haine est sans merci. Chrétiens, juifs, hindous, bouddhistes, sikhs, musulmans, personnes sans religion ou adeptes de n'importe quelle religion, et de toute opinion politique ou sans aucune opinion politique, tous sont morts sous les balles ou les bombes des terroristes.

Mon ami Sergey Lavrov a parlé avec éloquence il y a un instant des larmes encore chaudes devant le massacre atroce, indicible des jeunes et des innocents qui s'est déroulé à Beslan. Sergey, vos larmes sont mes larmes; les larmes de la Russie sont les larmes du monde. Nous sommes tous unis dans la lutte contre le terrorisme.

Aujourd'hui, en Iraq, nous voyons encore une fois la bassesse des terroristes. La vaste majorité des victimes du terrorisme en Iraq sont des Iraquiens. Nos pensées et nos condoléances vont au Gouvernement et au peuple iraqiens et à leurs familles. Mais certaines des victimes du terrorisme en Iraq sont des étrangers qui aident les Iraquiens à construire un pays plus stable et prospère. L'un d'entre eux est Kenneth Bigley, ingénieur britannique pris en otage par les terroristes qui ont déjà assassiné de manière barbare ses deux compagnons américains. Nos pensées et nos prières vont aux familles. Nous continuons de faire tout ce qui est possible pour obtenir la libération de M. Bigley.

Je sais – comment pourrais-je l'oublier? – que les opinions divergeaient sur la légitimité de l'action militaire menée en Iraq il y a 18 mois. Mais je certifie qu'aucune nation n'est favorable à l'insurrection terroriste qui a maintenant lieu là-bas. Car nous reconnaissons tous que ce que les terroristes tentent de faire est d'attaquer tant le peuple iraquien que tout ce que l'Organisation représente : la sûreté, la sécurité et les droits de l'homme. Nous devons nous unir pour vaincre les terroristes et leurs objectifs méprisables.

La menace du terrorisme pose aux États démocratiques dont le fonctionnement est normal un dilemme aigu, à savoir comment lutter contre ceux qui ne reconnaissent aucune des valeurs que nous défendons tout en restant fidèles à ces valeurs. Les engagements que nous avons pris en vertu des conventions internationales expriment un grand nombre de ces valeurs et l'importance que nous y attachons. Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons permettre que ces conventions protègent ceux qui sont impliqués dans le terrorisme. Les conventions ont été conçues pour protéger les citoyens des actes de violence commis par les États, non pas par des terroristes.

La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés protège ceux dont la crainte d'être persécutés est bien fondée. Je suis fier que le Royaume-Uni et tant d'autres nations aient offert une protection lorsqu'elle

était requise. Mais, comme l'indique elle-même la Convention de 1951, le droit d'asile n'est pas un droit inconditionnel. Il ne s'applique pas aux personnes qui ont commis des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou d'autres crimes graves; il ne s'applique pas non plus aux personnes qui sont coupables d'actes contraires aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous ne devons jamais nous abaisser au niveau du terroriste – torturer, maltraiter ou incarcérer sans motif – et aucun pays de l'Union européenne ne soumettra des suspects à de telles conditions, ni à la peine de mort. Mais nous ne pouvons permettre que les terroristes exploitent une protection prévue pour les persécutés et non pas pour les persécuteurs. Nous allons par conséquent, au Royaume-Uni, travailler en liaison étroite avec la Russie à son important projet de résolution du Conseil de sécurité, et voir comment nous pouvons le mieux empêcher ceux qui commettent, appuient et financent des actes terroristes de s'abriter derrière un statut de réfugié auquel ils n'ont pas droit. Avec la Fédération de Russie et d'autres partenaires au Conseil de sécurité, nous souhaitons également étudier des moyens d'assurer l'extradition rapide de tels individus.

Nous, Organisation des Nations Unies, avons cette dernière année commencé à faire preuve d'une nouvelle détermination de nous unir et de mener un travail collectif. Dans un an, nous nous rencontrerons à nouveau ici pour examiner les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, ainsi que la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, et pour établir le programme de travail de l'Organisation des Nations Unies pour la prochaine décennie. La présidence britannique du Groupe des Huit, l'année prochaine, sera axée sur l'examen des changements climatiques et sur l'Afrique, à propos de laquelle la commission indépendante pour l'Afrique offrira des recommandations sur la meilleure manière d'appuyer le calendrier ambitieux pour le changement et le développement, conçu par l'Afrique elle-même par l'entremise du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et à de l'Union africaine. Notre présidence de l'Union européenne nous permettra de mener les efforts pour conclure avec succès le cycle de Doha pour le développement, et pour mettre en place les capacités de gestion des crises de l'Union européenne.

Plus que jamais, la sécurité mondiale est une responsabilité que nous partageons. Cette année, alors que nous continuons à nous adapter aux menaces et aux défis actuels, nous devons trouver une détermination et une volonté politique renouvelées pour que notre système de sécurité collective fonctionne. Le Royaume-Uni est déterminé à jouer pleinement son rôle dans cette entreprise.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Brian Cowen, Ministre des affaires étrangères de l'Irlande.

M. Cowen (Irlande) (parle en anglais) : Je me suis pour la première fois adressé à l'Assemblée générale en l'an 2000. L'année du millénaire était une époque pleine d'espoir qui s'est reflété dans les textes issus du Sommet du Millénaire. Les dirigeants du monde engageaient les peuples de la planète à un nouveau début que l'aube du XXI^e siècle séparerait du passé, avec un nouveau partage des charges et un nouveau dévouement commun à la cause de la paix et du progrès de l'humanité.

Aujourd'hui la lumière de cette nouvelle aube a été obscurcie par les sombres nuages de la guerre, du terrorisme, de la violence ethnique et des violations continues des droits de l'homme. Il y a 12 mois et encore aujourd'hui, le Secrétaire général a souligné que l'Organisation était à la croisée des chemins et que nous avions à décider de la route à prendre. Beaucoup de travail a été entrepris depuis que le Secrétaire général nous a mis face à ce défi. Le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement travaille à son rapport. Je me félicite de rappeler que l'Union européenne a soumis un plan détaillé au Groupe, qui a été élaboré pendant la récente présidence irlandaise de l'Union. Nous avons également pris la décision d'intégrer la question d'un multilatéralisme efficace dans les discussions de l'Union avec d'autres groupes régionaux.

Nous attendons le rapport du Groupe et les recommandations du Secrétaire général qui en découleront. Dans sa déclaration de mardi, le Secrétaire général a exprimé l'espoir que, lorsque les chefs d'État et de gouvernement se rencontreront l'année prochaine pour faire le bilan de l'application de la Déclaration du Millénaire, ils seront prêts à prendre des décisions énergiques. Il le faut, car plus longtemps nous restons à la croisée des chemins, plus la route qui nous attend sera difficile.

Nous ne pouvons nous permettre de différer nos mesures. De plus en plus de citoyens du monde se demandent si l'Organisation des Nations Unies a la capacité ou même la volonté d'empêcher les conflits et de protéger les personnes vulnérables de l'injustice. Elles deviennent de plus en plus désabusées face à une Organisation qui ou bien ne peut pas prendre de décisions, ou bien laisse ignorer ses décisions en toute impunité. Elles voient mise en pratique la politique du plus petit dénominateur commun, lorsque des projets de résolution forts et raisonnables sont dilués et se réduisent à de simples platitudes. Ils entendent dire que l'Organisation des Nations Unies est dénigrée par ceux qui font une vertu de leur détermination de placer leurs intérêts nationaux au-dessus de toute autre considération. Ils ont peur que la détermination et l'idéalisme des pères fondateurs ne soient plus les moteurs de l'Organisation.

Mon Premier Ministre, Taoiseach Bertie Ahern, a dit clairement l'année dernière, lors de son allocution devant l'Assemblée générale, à qui incombe la faute. Elle incombe à nous-mêmes, gouvernements des États Membres. Nous avons en Kofi Annan un Secrétaire général fort et très respecté. Nous avons des fonctionnaires courageux et dévoués. Beaucoup ont risqué leur vie pour l'Organisation et ce qu'elle représente. Certains ont fait le sacrifice de leur vie. Le personnel de l'ONU mérite d'être mieux protégé à l'avenir.

Il est temps que les gouvernements des États Membres agissent. Nous avons besoin, comme l'a dit le Secrétaire général, de chercher des solutions communes aux problèmes communs. Pour cela, il faut la volonté politique de le faire et des structures efficaces. L'un ou l'autre seul ne suffirait pas. L'essentiel, c'est de disposer d'un système plus efficace de sécurité collective. Un tel système passe nécessairement par la légitimité que seules peuvent conférer la Charte de l'ONU et une Organisation efficace.

Il est clair que la composition du Conseil de sécurité ne reflète plus les réalités géopolitiques mondiales. Du point de vue de l'Irlande, une légère augmentation, régionalement équilibrée, du nombre de ses membres, dans les catégories permanente et non permanente, se justifie. L'augmentation de la représentation des pays en développement permettrait de renforcer la légitimité, et par conséquent l'efficacité, du Conseil.

Mais un Conseil de sécurité plus efficace aura besoin de davantage qu'un changement de structures. Il doit y avoir un changement d'attitudes : les États qui siègent au Conseil de sécurité ont la responsabilité de dépasser les intérêts nationaux ou régionaux pour agir dans l'intérêt de l'ensemble de l'humanité. C'est une obligation qui incombe à chacun des membres du Conseil, mais ceux qui, soit affirment soit revendiquent pour eux-mêmes, un rôle dirigeant sur la scène mondiale – et il ne manque pas de candidats – ont une responsabilité toute spéciale d'agir dans l'intérêt mondial.

Placer les intérêts nationaux au-dessus de tout le reste n'est pas une réponse efficace aux défis auxquels nous devons faire face. C'est peut-être un cliché que de dire que notre planète se rétrécit, mais cela n'en reste pas moins vrai. Alors que la plupart d'entre nous continuent de vouloir s'organiser et se gouverner eux-mêmes avant tout dans le cadre de l'État nation, nous devons reconnaître que le développement technologique et l'intégration économique entravent l'efficacité de l'État nation considéré comme bastion défensif.

Le pouvoir et l'influence doivent être utilisés au profit de l'ensemble de la communauté internationale, et non aux fins d'intérêts étroits à court terme. Les États et les régions ont des intérêts larges et variés, aussi bien individuels que collectifs. Notre système doit tenir compte de ces intérêts et les réconcilier. Faute de quoi, nous sommes condamnés à la division entre ceux qui voudraient imposer leur hégémonie et ceux qui chercheraient à y résister.

Dans son rapport sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a lancé une mise en garde : le monde est loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. En Afrique subsaharienne, tout particulièrement, de nombreux pays sont pris au piège de la pauvreté et obligés de gérer les problèmes paralysants d'une dette intenable et du VIH/sida, souvent aggravés par l'instabilité.

L'Irlande reconnaît pleinement la gravité de la pénurie de fonds pour le développement, qui est actuellement estimée à 50 milliards d'euros par an. Le meilleur moyen de combler cet écart est de demander aux pays donateurs de renouveler leur engagement de consacrer, comme le demande l'ONU, 0,7 % de leur produit national brut en aide publique au

développement. Le gouvernement irlandais reste attaché à cet objectif. L'Irlande, qui a augmenté son aide publique au développement très sensiblement ces dernières années, continuera de travailler activement avec ses partenaires des pays en développement pour construire un solide partenariat mondial pour le développement.

Le développement économique et social est le moyen par lequel les pays les plus pauvres du monde peuvent être tirés de la pauvreté. Un régime d'échanges international ouvert, destiné à faciliter les investissements, fait partie intégrante de notre système multilatéral et un accès équitable aux marchés en est une part essentielle. Certains pays en développement estiment que dans le meilleur des cas, le succès du cycle de Doha pourrait permettre de sortir quelque 500 millions de personnes de la pauvreté extrême. Des mécanismes d'échanges internationaux plus équitables sont impérativement requis si nous voulons nous attaquer aux problèmes du sous-développement. L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne sont déterminés à ne pas être en reste s'agissant de mener à bien le cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, en concluant un accord répondant aux préoccupations essentielles de toutes les parties.

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu une fois de plus comment l'échec des institutions publiques était une source majeure de conflits et de souffrances humaines. La responsabilité de la protection d'un peuple d'un conflit et des effets de ce conflit ainsi que de la catastrophe humanitaire incombe principalement aux gouvernements concernés. Toutefois il a été bien prouvé que les événements survenus dans un pays donné peuvent menacer la paix et la sécurité internationales et répandre la souffrance bien au-delà de ses frontières. Lorsque les gouvernements ne sont pas capables, ou pas désireux, de prendre les mesures nécessaires pour empêcher une catastrophe de se produire dans leur propre pays, je pense que cette responsabilité de protection revient à la communauté internationale.

Il est de plus en plus évident que l'instabilité résulte très fréquemment de situations de violations ou de déni des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme représentent également une cause de la pauvreté et du sous-développement. Le respect des droits de l'homme, à l'inverse, est un élément essentiel de la bonne gouvernance et doit être au cœur des

efforts de prévention des conflits et de reconstruction après les conflits. Actuellement, 40 % des conflits qui semblaient être résolus reprennent dans les cinq ans. Nous devons tout simplement faire mieux pour identifier plus tôt les problèmes qui apparaissent. Nous devons également mettre en place des politiques et des structures efficaces dans un cadre juridique nouveau véritablement exécutoire.

J'espère, par conséquent, que le Groupe personnalités de haut niveau s'attellera aux questions graves que recouvre l'intervention internationale et qu'il formulera des recommandations qui serviront de base au consensus. Nous voulons croire qu'il examinera également pleinement et attentivement les politiques et structures dont nous avons besoin afin de mener à bien nos responsabilités à l'égard des États et des sociétés menacées par l'instabilité. Ces structures doivent faciliter un dialogue soutenu avec ces États, pour être sûrs qu'ils reçoivent toute l'aide nécessaire – politique, humanitaire et économique – afin d'échapper à l'instabilité ou à un retour du conflit. En nous attelant à ces problèmes sur la base du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau, ne sacrifions pas le fond sur l'autel du processus.

L'Irlande se félicite du rôle croissant des organisations régionales ou sous-régionales dans la gestion des crises, sous l'autorité globale du Conseil de sécurité. L'Union européenne s'emploie à développer son rôle de prévention des conflits et de gestion des crises, tout en reconnaissant pleinement le rôle central et l'autorité centrale de l'ONU. Je suis heureux de pouvoir dire qu'au cours de la récente présidence irlandaise de l'Union européenne, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre de la Déclaration commune relative à la coopération entre l'ONU et l'Union européenne en matière de gestion des crises. Il a été décidé, en juin, au cours de notre présidence, que l'Union européenne mettrait en place une capacité d'intervention rapide au service de l'ONU. Cette capacité sera mise en place, dans un premier temps, en 2005, et sera portée à ses effectifs complets, avec 1500 hommes en ordre d'opération, d'ici à 2007.

Les efforts de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en matière de gestion des crises ont été particulièrement précieux et méritent notre appui. La présence de l'Union africaine au Darfour, où elle possède actuellement 120 observateurs et une force de

protection de 300 hommes, est un fait dont il convient de se féliciter. Elle a tout le soutien de l'Union européenne, notamment dans le cadre du Fonds européen pour la paix en Afrique, mis en place au cours de la récente présidence irlandaise de l'Union. L'Union africaine projette d'augmenter son contingent au Soudan, où l'on estime qu'une force d'au moins 5 000 personnes sera peut-être nécessaire pour assurer la sécurité de la population du Darfour. L'Union européenne est prête à accroître en conséquence son appui à l'effort de l'Union africaine.

Quelles que soient les difficultés politiques qui ont pu exister au Darfour, la population ne méritait pas d'endurer comme elle l'a fait massacres, viols et famine, et de voir ainsi ses villages et ses cultures détruits et son cheptel confisqué. Lorsque les déprédations de ces milices impitoyables se sont multipliées, elle a vainement cherché une protection impartiale de son gouvernement.

Je tiens à saluer les efforts des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales – dont les organisations irlandaises comme GOAL, Concern et Trócaire – qui ont répondu si rapidement et si généreusement à la crise humanitaire au Darfour. Le dévouement des travailleurs humanitaires doit également être applaudi.

Les besoins humanitaires du Darfour demeurent encore immenses. J'en appelle à l'appui continu de la communauté internationale afin qu'elle fasse le nécessaire pour combler la pénurie actuelle de financement. L'Irlande a versé près de 6 millions d'euros en aide publique à l'appui de l'effort humanitaire, par le biais des organisations des Nations Unies ainsi que par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales irlandaises et internationales. Le peuple irlandais a été extrêmement ému par les souffrances de la population du Darfour et s'est montré généreux dans l'appui financier supplémentaire apporté aux secours par le biais du secteur non gouvernemental.

Je tiens également à rendre hommage au rôle joué en la matière par le Secrétaire général, qui a insisté pour obtenir une réponse appropriée du Conseil de sécurité. Je salue l'adoption récente par le Conseil de sécurité de la résolution 1564 (2004), même si, pour beaucoup, l'absence d'unanimité à l'appui de cette résolution au sein des membres du Conseil est un sujet de regret et de stupéfaction. J'espère que le Conseil

sera désormais uni pour faire entendre sa voix et mettre fin à une situation qui constitue un outrage à l'humanité.

Je prie instamment les autorités soudanaises de s'acquitter de toute urgence des obligations qui leur ont été imposées par le Conseil de sécurité. Elles doivent coopérer étroitement avec les observateurs déployés par l'Union africaine. Elles doivent s'assurer que les milices Janjaoudi seront maîtrisées et désarmées et que les personnes responsables de crimes et de violations graves des droits de l'homme seront traduites en justice. Et elles doivent s'assurer que la sécurité est rétablie pour que les habitants puissent volontairement retourner dans leurs demeures. Je prie également toutes les parties aux pourparlers d'Abuja, dont les groupes rebelles, de faire preuve de souplesse et de bonne volonté afin que les problèmes fondamentaux du Darfour puissent être réglés pacifiquement.

Une fois encore, nous nous réunissons dans la salle de l'Assemblée générale dans l'ombre du terrorisme. Les images récentes et terribles de Beslan sont une preuve encore plus éclatante de la faillite morale du terrorisme. Le fait que ces agressions aient visé des enfants innocents, avec les traumatismes que cela a entraînés pour les enfants du monde qui ont vu sur leurs écrans de télévision les corps déchiquetés des enfants et des mères de Beslan, les rend encore plus odieuses. Elles renforcent, si besoin en était, l'obligation absolue des États Membres de l'ONU de coopérer effectivement pour identifier et traduire en justice ceux qui planifient, dirigent, financent, facilitent et commettent des actes terroristes.

Les actes de terrorisme sont toujours répréhensibles et ceux qui les exécutent en assument la pleine responsabilité. C'est vrai indépendamment de tous les facteurs sous-jacents qui pourraient exister, tels qu'un conflit national ou civil ou de conditions économiques ou sociales accablantes. Nous devons faire preuve de détermination pour affronter et tenir tête aux terroristes qui mettent à l'épreuve notre résolution par leur participation à des actes de violence odieux destinés à terroriser l'opinion publique pour qu'elle se soumette à leur vision déformée du monde. Mais nous devons aussi faire preuve d'habileté pour gagner.

Le terrorisme peut rarement être vaincu par des dispositifs purement militaires ou de sécurité, bien que ces dispositifs constituent à l'évidence une composante

indispensable de la lutte contre le terrorisme. En même temps, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme. Je l'ai fait valoir lorsque j'ai pris la parole devant l'Assemblée générale au lendemain des actes barbares du 11 septembre, et je ne saurais m'excuser de le répéter aujourd'hui. Qu'il n'y ait pas de malentendu ! Je n'excuse pas le terrorisme. Le terrorisme incarne le mal. Mais je suis fermement convaincu que les humains ne naissent pas mauvais. À un certain moment donné de leur vie, il y a eu quelque chose – peut-être un fait particulier ou l'endoctrinement – qui les a incités à épouser la cause du mal. S'efforcer de s'attaquer à cette cause fondamentale ne signifie pas faire preuve de faiblesse face au terrorisme : c'est une habile façon de s'attaquer au terrorisme.

Le terrorisme met à l'épreuve l'efficacité de nos systèmes de sécurité nationaux et collectifs, mais il met aussi à l'épreuve la capacité de nos institutions, y compris celle de nos systèmes de justice et la force de nos valeurs. Alors que nous nous efforçons de nous protéger, nous devons nous assurer que ces institutions restent fortes, que les valeurs démocratiques ne sont pas affaiblies, que nos systèmes de justice ne sont pas compromis et que notre lutte est menée dans le plein respect du droit international et des normes relatives aux droits de l'homme. Si nous échouons sur ce point, toute victoire remportée sur les terroristes se fera aux dépens du mode de vie que nous nous efforçons de préserver.

Les Israéliens et les Palestiniens continuent à pâtir des violences aussi futiles que tragiques. La cause profonde du conflit israélo-palestinien est une lutte pour la terre. La terre doit faire l'objet d'un partage en vertu d'un accord conclu au prix de négociations entre les parties au conflit. La poursuite de l'expansion unilatérale des colonies de peuplement, ainsi que la construction et le maintien de la barrière de séparation en Cisjordanie, rendront plus difficile le règlement du conflit. La communauté internationale tout entière – en particulier les amis d'Israël – doivent transmettre ce message clair et sans équivoque au Gouvernement israélien et au peuple d'Israël.

L'Irlande reconnaît le droit, en fait la responsabilité, du Gouvernement israélien de protéger ses citoyens, notamment, s'il le souhaite, par une clôture de sécurité le long de ses frontières reconnues. Toutefois, la construction en Cisjordanie de la clôture sert à diviser les communautés palestiniennes et leur

impose de graves difficultés. Cela servira également à perpétuer les faits accomplis sur le terrain et à parvenir plus difficilement à un règlement final. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice a donné des indications claires concernant la clôture, qui devraient faire l'objet d'un examen sérieux par ceux dont les politiques et les actes sont en cause.

L'Autorité palestinienne doit également assumer ses responsabilités au titre de la Feuille de route, quelles que soient les difficultés qu'elle rencontre. Une direction efficace et responsable est nécessaire. Les Palestiniens peuvent au mieux exercer leur souveraineté en rétablissant une discipline nationale et en rejetant la voie de la violence.

L'Irlande, de concert avec ses partenaires de l'UE, continue de croire que le meilleur moyen de parvenir à un règlement global du conflit passe par la Feuille de route du Quatuor. Dans la déclaration de Tullamore, publiée au cours de la récente présidence irlandaise de l'Union européenne, les ministres de l'Union européenne se sont félicités de l'intention exprimée par le Premier Ministre Sharon de se retirer de Gaza et ont reconnu l'élan qu'un tel retrait pourrait imprimer au processus de paix, à condition qu'il réponde à certaines conditions, notamment qu'il ait lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route.

J'exhorte donc Israël et l'Autorité palestinienne de coopérer étroitement avec le Quatuor pour s'assurer que le retrait de Gaza accompagne la prise de responsabilités pleine et effective par l'Autorité palestinienne sur le territoire et qu'un élan soit imprimé vers la pleine mise en œuvre de la Feuille de route.

L'adoption de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et la mise en place du Gouvernement intérimaire de l'Iraq, qui l'a suivie ont représenté pour la communauté internationale un rapprochement crucial sur l'importance de la reconstruction en Iraq. Il est essentiel que le Gouvernement soit à même d'aller de l'avant et de définir un mandat pleinement démocratique. Toutefois, la sécurité en Iraq reste pour nous tous un motif de grave préoccupation, et les difficultés que connaît le nouveau Gouvernement sont immenses. Il est essentiel de mettre fin à la violence meurtrière qui perturbe le développement normal du pays.

L'Irlande a toujours considéré le rôle de l'ONU essentiel à la reconstruction de l'Iraq. Nous nous félicitons donc du retour prochain de la mission des Nations Unies. L'Irlande et ses partenaires de l'UE veilleront à ce que cette mission bénéficie des conditions de sécurité nécessaires lui permettant de s'acquitter de ses tâches.

Les Gouvernements irlandais et britannique continuent de travailler en partenariat étroit pour consolider la paix et la stabilité politique en Irlande du Nord. Depuis l'Accord du Vendredi saint de 1998, des progrès considérables ont été enregistrés s'agissant d'améliorer et de normaliser la vie en Irlande du Nord. À notre sens, la mise en œuvre intégrale de l'Accord du Vendredi saint demeure assurément la meilleure voie à suivre.

Les élections à l'Assemblée d'Irlande du Nord en novembre dernier ont confié au Parti Sinn Féin et au Parti démocratique unioniste la direction de leurs communautés nationalistes et unionistes respectives. Depuis lors, les deux gouvernements ont entamé d'intenses discussions avec toutes les parties pour régler une fois pour toutes les questions clefs propres à renforcer la confiance qui avaient jusqu'ici fait obstacle à la pleine instauration de la paix et de la stabilité politique en Irlande du Nord. Parmi ces questions clefs figurent la cessation des activités paramilitaires sous toutes leurs formes, l'achèvement du processus de déclassement des armes de l'Armée républicaine irlandaise, la mise en œuvre par le Gouvernement britannique du programme convenu de normalisation et de démilitarisation, la nécessité de s'assurer que les nouveaux services de police sont appuyés par tous les secteurs de la communauté, et le règlement de la question connexe du transfert des pouvoirs judiciaires et policiers, ainsi que l'engagement de toutes les parties de prendre pleinement part aux institutions prévues par l'Accord.

Ce sont des questions qui ont fait l'objet de trois jours d'intenses pourparlers qu'ont tenus les deux gouvernements au Château de Leeds, en Angleterre, la semaine dernière. Des progrès substantiels ont été enregistrés lors des pourparlers pour ce qui est des questions liées aux groupes militaires et au déclassement d'armes. Comme l'a déclaré le Premier Ministre Blair à l'issue des pourparlers, les grandes lignes de la question des groupes paramilitaires sont maintenant sur le point d'être résolues, avec pour

corollaire la démilitarisation qui suivra, comme convenu dans la déclaration conjointe qu'ont publiée en octobre 2003 les Gouvernements britannique et irlandais. En outre, des progrès importants ont été enregistrés dans le domaine des activités policières et du transfert de ces pouvoirs aux institutions de l'Irlande du Nord investies de compétences par délégation.

Malheureusement, il n'a pas été possible de parvenir à un accord entre les parties elles-mêmes sur la question du fonctionnement des institutions politiques prévues par l'Accord. Les pourparlers se poursuivent à Belfast cette semaine pour voir si les écarts de position entre les deux parties sur la question peuvent être effacés. Ces écarts sont minimes; ils peuvent et doivent être effacés dans les plus brefs délais possibles. Il convenait de noter à cet égard que le chef du Parti démocratique unioniste, M. Ian Paisley, a fait observer immédiatement après les pourparlers qu'une occasion en or s'était offerte de construire un avenir stable et entièrement pacifique. Pour notre part, le Gouvernement irlandais est prêt à envisager des changements qui permettraient d'améliorer le fonctionnement des institutions tout en garantissant le respect des éléments fondamentaux de l'Accord, et nous avons fait des propositions à cet égard. Mais, je le répète, comme l'a dit le Premier Ministre la semaine dernière, de tels changements ne doivent pas rompre l'équilibre fondamental de l'Accord du Vendredi saint, en particulier ses dispositions clefs de partage des pouvoirs.

Le règlement de ces questions institutionnelles permettrait aux deux gouvernements de proposer tout un ensemble de mesures offrant un modèle pour l'instauration de la stabilité politique en Irlande du Nord. Il serait tragique que l'incapacité à combler les lacunes existantes sur ce problème institutionnel empêche d'atteindre l'objectif consistant à éliminer une fois pour toutes la question des armes de la politique en Irlande du Nord. La population ne comprendrait pas, à juste titre, la raison pour laquelle elle est privée de ce résultat tant attendu, en raison d'une hésitation à accepter pleinement les structures de partenariat et de partage du pouvoir.

Si, en revanche, ces questions institutionnelles sont réglées et si on peut parvenir à un accord global, on pourra enfin libérer la politique du partenariat en Irlande du Nord et permettre à des politiciens engagés et capables – appartenant à tous les secteurs de la

communauté – de poursuivre collectivement la tâche d'assurer une meilleure gouvernance, une économie prospère et une société équitable pour tous.

Je terminerai où j'ai commencé, à savoir sur la nécessité de nous consacrer de nouveau à la revitalisation de cette grande Organisation.

L'année prochaine, d'importantes décisions doivent être prises concernant l'avenir de l'ONU. Nous devons renouveler notre attachement aux principes et aux objectifs au nom desquels cette Organisation a été créée. Nous devons retrouver ce sentiment d'ambition et d'idéalisme qui a illuminé l'ONU à sa création. Nous devons, par dessus tout, construire une Organisation axée sur les résultats, qui puisse démontrer que la politique est le moyen le plus efficace de régler les conflits. Faisons en sorte que 2005 soit l'année marquant la renaissance de l'ONU en tant qu'Organisation solide, efficace et respectée, telle que les pères fondateurs entendaient qu'elle soit.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :

Je donne à présent la parole à S. E. M. Mustafa Osman Ismail, Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan.

M. Ismail (Soudan) (parle en arabe) : J'ai le grand plaisir d'adresser, au nom de ma délégation, des félicitations sincères à M. Jean Ping à l'occasion de son élection méritée à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Étant donné les questions que nous devons examiner durant cette session et au vu des tâches importantes que nous devons affronter dans l'année à venir, nous nous félicitons particulièrement de l'expérience et des compétences du Président, que nous connaissons bien sur la scène africaine.

J'aimerais également exprimer ma gratitude et mes remerciements à M. Julian R. Hunte, le Président sortant, pour les vastes efforts qu'il a déployés en vue de mener à bien les travaux de l'Assemblée, ainsi qu'au Secrétaire général qui dirige les travaux de l'Organisation.

L'an dernier, j'ai déclaré à cette tribune que les négociations entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais, sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, sous la présidence kényen et avec l'appui des partenaires de l'Autorité, avaient enregistré de grands progrès et que la paix était devenue

imminente. Je suis heureux de dire que le dernier cycle de négociations entre les deux délégations a conduit à la signature, au cours de la première semaine de juin 2004, de six protocoles relatifs aux dispositions de sécurité, à la cessation des hostilités, à la répartition des richesses, au partage du pouvoir et au conflit dans les montagnes de Nubie et dans la région du Nil bleu. Nous avons décidé de tenir le prochain cycle de négociations le 7 octobre prochain pour parachever les détails d'une paix globale qui, espère-t-on, sera signée à la fin de l'année.

Nous sommes au seuil de la paix. Le nouveau défi que nous devons relever consiste à surmonter les divergences du passé, à commencer la reconstruction et le redressement, à se concentrer sur le développement et à renforcer les piliers de la paix et de l'unité nationale, sur la base du patriotisme et de l'égalité des droits et des devoirs. Pour cette raison, mon gouvernement déclare sa ferme intention d'instaurer un dialogue national avec toutes les forces politiques, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Soudan, afin de faire de la paix un objectif national susceptible d'être atteint grâce à un pacte national.

Je voudrais rappeler qu'outre les pourparlers à Naivasha et à Abuja, mon gouvernement a organisé une troisième tribune au Caire, sous les auspices du Gouvernement égyptien, afin d'entamer un dialogue avec les factions de l'opposition nationale, qui ont leur siège à Asmara.

Étant donné que la guerre a entraîné des destructions massives, touchant à tous les aspects de la vie, les efforts de reconstruction sont particulièrement difficiles. Nous aimerions exprimer notre profonde reconnaissance à la communauté internationale pour l'aide humanitaire qu'elle nous a prodiguée pendant la période de guerre. Nous lançons à présent un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide à commencer la reconstruction et à améliorer les conditions de vie dans les zones ravagées par la guerre dans l'ensemble du Soudan; contribue à la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés; et participe à nos projets de développement aux fins de favoriser la paix et la stabilité.

Nous étions sur le point de signer une paix dans le Sud quand une nouvelle guerre a éclaté dans le Darfour, en raison d'un mouvement rebelle lancé par certaines tribus du Darfour et appuyé par des forces étrangères. L'action terroriste du mouvement rebelle

ne visait pas uniquement le Gouvernement, mais également les tribus qui refusaient de s'y rallier, ce qui a poussé certaines d'entre elles à constituer et à armer des milices pour se défendre contre les rebelles. Le mouvement rebelle s'en est pris à l'appareil de sécurité, semant la mort et la destruction. Cela a entraîné la libération des prisons de groupes Jinjaouid criminels. Les actes d'agression se poursuivent contre les institutions civiles et étatiques.

Les causes profondes du Darfour remontent à des conflits qui éclataient de temps à autre entre les communautés tribales de la région. Précédemment, ces conflits étaient réglés en vertu des us et coutumes traditionnels. Mais la croissance démographique et l'augmentation du nombre des têtes de bétail, combinant leurs effets avec une diminution des ressources en eau due à la désertification, ont débouché sur des luttes entre les tribus vivant du pâturage et les agriculteurs. Il y avait également d'autres causes régionales, notamment un afflux d'armes et l'ingérence des pays voisins, qui ont essayé d'exploiter la situation tendue entre les tribus, en encourageant des actions armées contre le Gouvernement et en formant et armant certains groupes.

Le conflit actuel au Darfour a éclaté en mars 2003, quand des rebelles se sont mis à fomenter des dissensions et des conflits, bloquant les grandes routes, volant du bétail et prenant pour otages des travailleurs humanitaires internationaux. Le Gouvernement a essayé de les convaincre de renoncer à leur action militaire, mais ils ont persisté à occuper des villes et des villages et à terroriser des tribus, les forçant à prendre part à la lutte armée. Toute personne s'est vu contrainte de porter les armes pour se défendre. Puis le Gouvernement a dû intervenir pour instaurer la sécurité, rétablir l'ordre, et prévenir une guerre civile.

Ce conflit qui a été imposé au Gouvernement a créé des conditions humanitaires extrêmement complexes et difficiles, poussant le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour y faire face. Il a envoyé une aide alimentaire au Darfour. Il a éliminé toutes les clauses administratives, juridiques et techniques qui entravaient le travail humanitaire et il a permis aux organisations caritatives d'entrer sans entrave au Darfour, réduisant certaines réglementations comme l'imposition de visas aux fins de fournir une protection aux camps de personnes déplacées. Le Gouvernement a déployé une force de police et a rouvert les locaux judiciaires détruits par les rebelles.

Il s'est mis à traduire en justice toutes les personnes accusées d'avoir enfreint les droits de l'homme. En outre, le Gouvernement a coopéré avec la communauté internationale en signant un communiqué conjoint avec le Secrétaire général de l'ONU, qui comprend un certain nombre de mesures pour faire face à la situation au Darfour. Avec Jan Pronk, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, j'ai dirigé une mission du mécanisme conjoint d'application dans la région.

Par ailleurs, obéissant à sa croyance en la possibilité d'un règlement pacifique en tant que choix stratégique, le Gouvernement a entamé, sous l'égide du Président tchadien, des négociations avec les rebelles qui ont débouché sur l'accord d'Abashi en 2003, mais cet accord a par la suite été violé par les rebelles. Mais cela n'a pas ébranlé la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts jusqu'à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu à N'Djamena. Soucieux de coopérer avec l'Union africaine, nous avons envoyé à Addis-Abeba une délégation de haut niveau pour participer à la première phase des négociations; notre délégation était pleinement habilitée à conclure un accord de paix avec les rebelles. Mais les rebelles ont boycotté les pourparlers.

Eu égard à sa responsabilité envers la population, le Gouvernement a redoublé d'efforts à tous les niveaux – politique, sécuritaire et humanitaire – et a pleinement coopéré avec l'ONU dans la mise en œuvre de l'accord conclu avec le Secrétaire général. Mais, le 30 juillet 2004, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1556 (2004), par laquelle il accordait au Gouvernement un mois pour régler le problème, le menaçant de sanctions. Il est regrettable que cette résolution ait envoyé un message impropre en encourageant les rebelles à abandonner des négociations engagées de bonne foi. Le Conseil a posé des conditions irréalisables. Cela a conduit à l'échec des négociations d'Addis-Abeba, en dépit des remarquables efforts de l'Union africaine.

Malgré les défauts et les dispositions irréalistes de cette résolution du Conseil de sécurité, mon gouvernement se soumettra à ses obligations internationales et à son devoir envers son peuple en continuant de tout mettre en œuvre pour trouver un moyen de rétablir au plus vite la paix, la stabilité et la sécurité au Darfour. Mon gouvernement a signé avec l'ONU un plan de travail pour le Darfour; ce plan expose dans le détail la façon dont sera acheminée

l'aide humanitaire, assurées la sécurité et la protection des personnes déplacées et mené à bien leur retour volontaire. Nous avons détaché des forces de police supplémentaires, qui s'élèvent à 10 000 hommes. De plus, nous avons signé avec l'Organisation internationale pour les migrations un accord concernant le retour des réfugiés.

Dans le cadre d'un règlement politique, et malgré l'intransigeance et le manque de sérieux des rebelles, mon gouvernement a accepté l'invitation du Président Obasanjo, du Nigéria, qui assume actuellement la présidence de l'Union africaine. Ainsi avons-nous envoyé une autre délégation de haut niveau à Abuja, le 23 août, convaincus qu'un règlement politique constituait une option stratégique. Comme pendant les négociations d'Addis-Abeba, le Conseil de sécurité a adopté dimanche dernier, le 18 septembre, la résolution 1564 (2004) qui encourage les rebelles à persister dans leur intransigeance. De ce fait, les négociations se sont soldées par un échec.

La résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité n'a pas pris en compte les efforts déployés par mon gouvernement pour endiguer la crise humanitaire au Darfour, qui ont permis de détendre la situation. Elle n'a aucunement prêté attention à la mise en garde lancée par mon gouvernement contre les retombées négatives qu'auraient des mesures allant à l'encontre de l'action menée par l'Union africaine pour résoudre pacifiquement la question du Darfour.

Nous engageons vivement la communauté internationale à prêter assistance à la population en détresse du Darfour. Par ailleurs, nous lui demandons d'épauler et de renforcer l'action de l'Union africaine, de ne pas aggraver la situation sur le terrain ou de ne pas saper les efforts de l'Union.

Ayant foi en nos principes, en notre sens des responsabilités et en l'importance des droits de l'homme aux yeux de mon gouvernement, nous coopérons avec les organisations internationales et bénévoles aux fins du développement et de l'exercice des droits de l'homme dans mon pays. Cette année, nous avons ratifié une initiative en faveur des enfants africains et, depuis quelques mois, accueillons des experts indépendants et des rapporteurs spéciaux envoyés par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). En coopération avec le HCDH, nous avons déployé une équipe d'observateurs des droits de l'homme au Darfour. Les

portes du Soudan seront ouvertes à quiconque désire connaître la vérité. Nous n'avons rien à cacher. Nous ne nous sommes pas contentés de coopérer avec la communauté internationale. Nous sommes également intervenu au niveau local et avons créé une commission nationale indépendante chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme au Darfour. Il existe également d'autres commissions chargées d'enquêter sur les plaintes pour viol dans la région du Darfour, en sus de l'action que nous menons pour offrir protection, paix et sécurité à nos citoyens.

Depuis le début de la crise, mon gouvernement a toujours admis, sans la moindre hésitation, l'existence au Darfour d'une crise humanitaire et de problèmes de sécurité exigeant une solution politique globale, en dépit du fait que ces problèmes sont l'œuvre du mouvement rebelle, qui a déclenché la violence et les combats. Nous nous sommes ensuite tournés vers la communauté internationale, en général, et l'Union africaine ainsi que la Ligue des États arabes, en particulier.

Nous espérons que la communauté internationale, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, nous offrira sa coopération dans la recherche d'une solution au lieu de proférer des menaces et des condamnations. La dernière résolution en date du Conseil de sécurité constitue un parfait exemple de ces menaces.

Nous nous félicitons de l'enquête menée par la communauté internationale autour des exactions perpétrées au Darfour. Comme je l'ai dit, nous n'avons rien à cacher. Ce que nous attendons tous du Secrétaire général, qui a créé la commission d'enquête, et ce que nous attendons du Conseil de sécurité, c'est qu'ils confirment la crédibilité de l'organisation internationale en faisant en sorte que cette commission internationale soit neutre et professionnelle. Nous ne voulons pas d'une commission semblable à celle dirigée par Richard Butler, qui avait rédigé son rapport à un endroit et l'avait signé à un autre, avant de le remettre au Conseil de sécurité en déclarant qu'il reflétait la position de l'Organisation.

Nous espérons que ceux qui ont des positions particulières sur la situation au Darfour sauront garder le silence tant que la commission internationale n'aura pas rendu public son rapport. Dans le monde actuel, nous affrontons des situations et des phénomènes difficiles, auxquels devons faire face en rassemblant la volonté politique de renforcer le rôle de l'ONU et de

ses organismes de sorte qu'ils s'acquittent de leurs tâches d'une façon véritablement démocratique, qui reflète les intérêts et les espoirs de tous les peuples, et de manière à relever les défis du XXI^e siècle.

Nous devons intensifier les efforts que nous déployons depuis maintenant dix ans pour réformer le Conseil de sécurité et améliorer ses méthodes de travail. L'organe chargé de la paix et de la sécurité internationales comprend des membres permanents, dont le monopole du droit de veto traduit un énorme déséquilibre, si on le mesure par rapport aux critères de justice les plus simples. Sur les cinq membres permanents, trois sont issus du même groupe géographique, deux viennent de l'Europe occidentale. Des continents entiers, comme l'Afrique et l'Amérique latine, de même que de vastes régions de l'Asie, ne sont absolument pas représentés. Par conséquent, débattre de la candidature d'un autre pays de l'Europe occidentale avant même de considérer les continents que je viens de citer reviendrait à consacrer ce déséquilibre et l'hégémonie de l'Occident sur les affaires de l'Organisation.

Le terrorisme et l'extrémisme font partie des grands problèmes auxquels le monde actuel est confronté. Nous rejetons et condamnons catégoriquement ces phénomènes néfastes; mais, en même temps, il existe un amalgame et une confusion inacceptables entre le terrorisme et les luttes menées par des peuples pour accéder à l'indépendance et se soustraire à l'occupation étrangère. Cet amalgame atteint son comble dès lors que sont taxés de terroristes les membres d'une religion ou d'une culture particulières. Le terrorisme n'a pas de religion ni de patrie. Nous sommes aux côtés de la communauté internationale et coopérons avec elle dans son combat pour éliminer le terrorisme. Nous appelons à conclure un accord international définissant le terrorisme et à rechercher les meilleurs moyens d'éradiquer ce fléau par le biais d'une action collective.

Le fossé entre pays riches et pays pauvres est en train de se creuser à l'intérieur d'un système mondialisé qui enrichit les plus riches et appauvrit les plus pauvres. Ce fossé est devenu un obstacle pour la communauté internationale et pour les milliards d'habitants des pays en développement qui aspirent à vivre dans la liberté et dans la dignité. Le déséquilibre qui caractérise actuellement l'économie mondiale et les échanges internationaux est manifeste. Outre son incidence négative sur les pays en développement, il va

également entraîner une catastrophe à l'échelle mondiale. Nous avons besoin d'une volonté politique, ainsi que l'ont déclaré les dirigeants de la planète dans la Déclaration du Millénaire, il y a quatre ans, puis à Monterrey et à Johannesburg.

La faim et la pauvreté continuent de frapper les pays en développement et les pays les moins avancés.

Ravivons les espoirs des centaines de millions de personnes qui souffrent de la pauvreté et de la faim en traduisant cette volonté politique en actions concrètes, afin de leur donner accès à l'éducation et à l'eau potable, d'éliminer la faim, la misère et la maladie en nous concentrant sur les objectifs et les programmes sur lesquels nous nous sommes accordés à plusieurs reprises déjà. À ce titre, nous voudrions rendre hommage à l'initiative internationale pour une nouvelle Action contre la faim et la pauvreté.

Les politiques d'oppression menées par Israël contre le peuple palestinien non armé, l'imposition de blocus sur le territoire palestinien occupé, les crimes extrajudiciaires qui y sont commis, la destruction de maisons, la faim et l'intimidation, la multiplication des activités d'implantation et l'état de siège imposé au Président palestinien sont autant d'éléments qui imposent que la communauté internationale exerce une pression sur Israël pour qu'il mette fin à ces actions. Le Soudan se félicite de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur le caractère illégal du mur de séparation et l'obligation de réparer tous les dommages causés. Nous nous félicitons de la résolution ES-10/15, adoptée par l'Assemblée générale lors de sa dixième session extraordinaire d'urgence, le 20 juillet 2004, par laquelle elle a exigé qu'Israël respecte l'avis consultatif. Une paix durable, complète et juste au Moyen-Orient ne sera possible que si Israël se retire de tous les territoires arabes occupés, y compris les Hauteurs du Golan syrien, et les fermes de Chebaa au Liban. Il n'y aura pas de paix ni de stabilité tant que le peuple palestinien n'aura pas recouvré ses droits légitimes, notamment son droit d'instaurer un État palestinien indépendant ayant Jérusalem pour capitale et son droit au retour des réfugiés sur leurs terres.

La situation difficile dans laquelle se trouve la population iraquienne rend une aide indispensable afin qu'elle puisse surmonter ses problèmes. Nous tenons, ici, à réaffirmer l'unité et l'indépendance du peuple iraquien et son droit à l'autodétermination.

Nous espérons que la restauration de ces droits ramènera la sécurité, la stabilité et la normalité en Iraq et qu'elle permettra au peuple iraquien d'exercer son droit d'élire ses propres dirigeants politiques au moyen d'élections justes et libres. Nous demandons instamment à la communauté internationale d'appuyer le Gouvernement provisoire iraquien, de faciliter la reconstruction de l'Iraq et de soutenir toutes les initiatives permettant aux Iraquiens de vivre dans leur propre pays dans la dignité.

Nos efforts complètent ceux de l'Union africaine pour parvenir à la stabilité et au développement sur notre continent, un continent si riche en ressources naturelles et humaines ainsi qu'en capacités. Nous sommes déterminés à régler nos conflits et nos crises, qui gaspillent ces ressources et ces capacités, et à oeuvrer plutôt à la promotion du développement socioéconomique par l'entremise du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Pour terminer, nous réaffirmons notre détermination d'établir une paix totale et juste qui conduira à la stabilité et au bien-être pour notre peuple au Soudan et dynamisera les efforts de l'Union africaine en faveur de l'intégration socioéconomique. Nous comptons que l'ONU jouera son rôle s'agissant d'instaurer des relations internationales reposant sur la justice, la compréhension, la coopération et l'intérêt mutuel et prévenant les affrontements et l'imposition de sanctions, qui se sont avérées dommageables pour les peuples.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :
Je donne à présent la parole à M. Per Stig Moeller, Ministre des affaires étrangères du Danemark.

M. Moeller (Danemark) (parle en anglais) :
Lorsque nous nous sommes réunis il y a un an, beaucoup craignaient que nous ayons atteint une impasse menaçant de paralyser l'Organisation des Nations Unies. Je me félicite de voir qu'aujourd'hui cette menace de division qui planait semble perdre du terrain et être remplacée par un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme.

Dans cet esprit, le Danemark se félicite de l'adoption unanime par le Conseil de sécurité de la résolution 1546 (2004) sur l'Iraq. Cette résolution, par-dessus tout, revêt une grande importance pour les perspectives de paix et de stabilité en Iraq et dans toute la région. Elle revêt également beaucoup d'importance pour ce qui est de la capacité du Conseil d'assumer

son rôle de gardien de la paix et de la sécurité internationales.

L'ONU doit jouer un rôle dirigeant dans le processus politique et dans la reconstruction de l'Iraq. La sagesse et l'habileté du Secrétaire général et de son Conseiller spécial ont fait avancer ce processus, et nous espérons que le rôle consultatif de l'ONU sera encore renforcé. Nous exhortons tous les États Membres à appuyer le Gouvernement intérimaire iraquien dans les efforts qu'il entreprend pour faire régner la paix et la sécurité en Iraq.

L'année 2005 sera l'année au cours de laquelle la volonté des États Membres d'œuvrer en faveur d'une Organisation des Nations Unies forte, unie et efficace sera mise à l'épreuve. La grande difficulté est de mettre au point des réponses crédibles, efficaces et globales de l'ONU face aux menaces et aux difficultés du nouveau millénaire, qu'elles aient trait à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, à la lutte contre le terrorisme et à la prolifération des armes de destruction massive, au respect des droits de l'homme et au droit international ou encore, et ce n'est pas le moindre, à l'immense problème d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Danemark appuie vigoureusement le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, mis en place par le Secrétaire général, et attend avec intérêt le rapport qu'il présentera d'ici la fin de cette année. Les efforts pour réformer l'Organisation, notamment l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, doivent se poursuivre si nous voulons que l'ONU relève les défis nouveaux. La démocratie est aussi une question de représentation et, si d'importantes parties du monde ont le sentiment de ne pas être représentées au Conseil de sécurité, on court le risque qu'elles ne se sentent pas liées par ses décisions. Le Conseil de sécurité doit refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, et non celles du passé.

Nous vivons dans un monde où la distinction entre menaces militaires et menaces non militaires est de plus en plus floue. Les menaces actuelles, pour la plupart, sont complexes et allient des éléments tant militaires que non militaires. Créer des synergies entre les composantes que sont le développement, la politique et la sécurité sera la clef du succès de l'ONU.

Le Danemark s'emploiera à aider à ce processus dans le cadre du vaste éventail d'activités de l'ONU.

Le Danemark est candidat à l'élection au Conseil de sécurité qui aura lieu au cours de la présente session de l'Assemblée générale. S'il est élu, le Danemark se concentrera, durant son mandat, sur la recherche de formules nouvelles et plus efficaces pour intégrer la sécurité et le développement et renforcer le droit international. À cet égard, je me félicite du discours très important prononcé par le Secrétaire général à l'occasion de l'ouverture du présent débat général (voir A/59/PV.3), dans lequel il a souligné les principes fondamentaux d'un ordre mondial reposant sur le droit international.

Une plus grande cohérence est nécessaire dans les opérations de paix internationales. Nous croyons fermement que l'ONU doit donner à la gestion civile des crises la même priorité que celle accordée à la gestion militaire des crises. Plus de 40 % des pays qui sortent d'un conflit retombent à nouveau dans un conflit. Afin d'édifier une paix durable, il faut prêter plus d'attention aux aspects civils de la gestion des crises. Ceux-ci comprennent la démobilisation et la réinsertion des combattants, ainsi que la reconstruction sociale, économique et juridique des sociétés déchirées par la guerre.

Nous devons faire de l'édification des États un objectif central de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix, à l'égal de l'établissement d'une sécurité élémentaire. Quel que soit le mécanisme que nous mettons en place, le défi est de garantir la participation de toutes les parties prenantes. Cela inclut les gouvernements nationaux, le Secrétariat de l'ONU, les fonds et programmes du système, les institutions du Bretton Woods, les organisations régionales et les donateurs bilatéraux.

Pour faire mieux respecter les résolutions du Conseil de sécurité, il faut poursuivre le processus visant à imposer des sanctions plus ciblées et mieux adaptées. Le défi est double. Premièrement, le Conseil de sécurité doit appliquer rigoureusement ses résolutions, y compris lorsqu'elles prévoient des conséquences graves en cas de non-respect. Deuxièmement, les pays concernés doivent être dûment incités à respecter ces résolutions.

Le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive sont de graves menaces à la paix et

à la sécurité et freinent tout progrès vers la stabilité et la prospérité. Les terroristes menacent la vie quotidienne et les valeurs de millions d'individus innocents. Les terroristes doivent être arrêtés en recourant à la manière forte, mais aussi à des moyens plus subtils pour empêcher des décennies de troubles et de terreur.

Les nouvelles menaces, pour être combattues, nécessitent une réponse multidimensionnelle et intégrée de la part de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires. Pour assurer le succès de cette réponse, il faut qu'il y ait une synergie, un mélange subtil de diplomatie, d'assistance, de coopération avec la police et les renseignements, d'assistance juridique et, le cas échéant, de puissance militaire. L'Organisation des Nations Unies doit assumer un rôle dirigeant dans la lutte contre le terrorisme, en fournissant à la fois le cadre des efforts entrepris au niveau mondial et la légitimité de l'action collective.

La terreur ne doit pas mener à l'isolement; elle ne doit pas interrompre la mondialisation. Dans le monde d'aujourd'hui, les énormes disparités dans les ressources sont apparues clairement à tout un chacun. L'exclusion sociale et économique, ainsi que les déficiences de certaines démocraties, l'absence de l'état de droit et le non-respect des droits de l'homme contribuent à la radicalisation politique et à l'extrémisme religieux. Assurer aux nouvelles générations l'accès aux bénéfices de la mondialisation – tels que la démocratie et l'espoir d'un avenir meilleur – est une tâche à remplir au niveau mondial.

C'est aux États, chacun pour leur compte, qu'incombe la responsabilité principale de lutter contre le terrorisme. Cela implique notamment de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de ratifier et appliquer les 12 conventions des Nations Unies contre le terrorisme. Le Danemark appuie l'initiative visant à redynamiser le Comité contre le terrorisme (CCT). Nous appuyons les efforts déployés en vue de renouveler et d'accroître l'offre d'assistance technique aux pays qui en ont besoin. Les travaux du CCT doivent être recentrés et liés à l'assistance fournie aux pays qui ont la volonté – mais non les moyens – de respecter les dispositions contenues dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Il importe tout autant que nous renforçons les accords internationaux visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Le Danemark appuie

donc la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et espère qu'elle sera pleinement appliquée.

L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle capital dans l'établissement des principales conventions internationales sur les droits de l'homme. Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'une d'entre elles : la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'importance de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et du respect du droit des femmes à décider librement de leur vie – notamment dans les questions relatives au mariage, à la santé en matière de reproduction et au VIH/sida – n'est pas à démontrer. Ce message primordial du Programme d'action du Caire, adopté il y a 10 ans, garde plus que jamais toute sa pertinence.

Afin d'éliminer la torture, le Danemark invite tous les États à signer et ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, afin qu'il puisse rapidement entrer en vigueur.

Nous avons maintenant abordé la mise en œuvre des engagements qui ont été pris en matière de droits de l'homme. En tant qu'organe principal dans ce domaine, la Commission des droits de l'homme a un rôle crucial à jouer à cet égard et doit être encore renforcée.

2005 sera une année déterminante pour l'Organisation des Nations Unies. Les dirigeants du monde se rencontreront à New York pour faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Cette réunion offrira une occasion unique d'innover, de faire progresser les programmes interdépendants de paix, de sécurité et de développement et d'assurer le suivi des recommandations du Groupe de haut niveau.

Le Danemark aura la priorité, entre autres choses, d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont pas suffisamment encourageants – surtout en ce qui concerne l'Afrique. Le Danemark accorde la plus haute priorité au développement de l'Afrique et voudrait que le sommet de 2005 accorde une priorité élevée à la situation en Afrique et aux perspectives de ce continent.

Afin de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, il faudra qu'il existe entre les pays développés et les pays en développement un

partenariat efficace. Le décalage entre les objectifs et les ressources doit disparaître. Nous sommes profondément préoccupés par l'insuffisance du niveau actuel du financement consacré au développement. Des ressources supplémentaires sont nécessaires, ainsi qu'une meilleure coordination de leur affectation.

L'an dernier, le Danemark a pris l'initiative de rendre nos engagements transparents dans un rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Un nouveau rapport sera publié le mois prochain. Nous invitons tous les autres États à faire de même.

L'action en faveur du développement et le règlement des conflits doivent aller de pair en Afrique. Les progrès accomplis en matière de développement économique et social ne seront durables que si nous parvenons à mettre un terme aux conflits sur le continent africain. Nous sommes prêts à appuyer les efforts importants et soutenus que les Africains consentent eux-mêmes à cet égard. Il convient de renforcer l'architecture africaine en matière de sécurité, en coopération avec l'Union africaine, les organisations africaine sous-régionales, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et les gouvernements agissant bilatéralement. Nous devons également renforcer les approches régionales de l'Organisation des Nations Unies en la matière. Le Danemark est prêt à apporter une contribution active.

En outre, les récentes catastrophes naturelles montrent l'importance de traiter les problèmes internationaux liés à l'environnement tels que le changement climatique, la biodiversité, la déforestation et la désertification.

Le Secrétaire général a fait preuve d'initiative en insistant sur la nécessité d'un multilatéralisme renforcé et efficace et les choses commencent à bouger doucement. Notre aventure commune ne s'arrêtera pas au sommet de 2005 – bien loin de là. Le rapport du Groupe de haut niveau, une action davantage axée sur l'intervention post-conflictuelle, et la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement peuvent annoncer une nouvelle ère de multilatéralisme puissant et efficace, si, ensemble, nous relevons le défi.

La génération actuelle a pour tâche de transmettre à la prochaine génération un monde en meilleur état que nous l'avons reçu. Le Danemark n'épargnera aucun effort pour que cette vision s'inscrive dans la réalité.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Solomon Passy, Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie.

M. Passy (Bulgarie) : Monsieur le Président, je voudrais vous présenter les félicitations les plus sincères de la Bulgarie à l'occasion de votre accession à cette fonction de haute responsabilité. Votre expérience de la diplomatie multilatérale représente une garantie que la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale connaîtra le succès. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au travail accompli par votre prédécesseur, M. Julian Hunte, relatif à la réforme et la revitalisation de cette Assemblée.

(l'orateur poursuit en anglais)

C'est la première année que la République de Bulgarie participe aux débats de l'Assemblée générale en tant que membre à part entière de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et en tant qu'État qui a franchi toutes les étapes des négociations d'adhésion à l'Union européenne. Nous sommes pleinement conscients de la haute responsabilité qui nous incombe cette année dans le cadre de notre mandat en tant que Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Toutes ces données incitent la Bulgarie à redoubler d'efforts dans son appui à l'Organisation des Nations Unies. Nous continuerons de nous employer à renforcer l'autorité et le rôle de l'Organisation. Nous soutiendrons les propositions constructives de réforme visant à renforcer les capacités et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Aujourd'hui, l'Organisation affronte de nouveaux défis, qui exigent une action conjointe et ferme ainsi qu'une coordination. L'Organisation des Nations Unies et ses organes, ainsi que les institutions spécialisées au sein de son système, continueront d'apporter une importante contribution en vue de remédier à l'extrême pauvreté et à la faim, de réaliser le développement durable, de contenir et d'éliminer la violence et les atteintes aux droits de l'homme et de réaffirmer la primauté du droit, la bonne gouvernance et les valeurs démocratiques. Le terrorisme international pose la plus grave des menaces à la paix et la sécurité internationales. Ce problème exige une action coordonnée et déterminée de la part de tous les États et de la communauté internationale dans son ensemble. Rien ne saurait justifier des actes de terrorisme. Il est

essentiel d'empêcher que des terroristes ne s'emparent d'armes de destruction massive, ou qu'ils nous détournent de nos priorités, telles qu'elles ont été définies dans la Déclaration du Millénaire pour le développement.

Ce mois-ci le monde se souvient des victimes des attentats terroristes du 11 septembre, en marquant la date anniversaire de ces événements tragiques. Et nous avons tous regardé, saisis d'horreur, d'angoisse et de colère, le massacre, commis de sang-froid, d'enfants innocents et de leurs parents à l'école de Beslan. C'est là le visage le plus abominable du terrorisme.

La Bulgarie est elle aussi fermement convaincue que le terrorisme international menace tous les États, et qu'il ne peut être vaincu que par des efforts conjoints. C'est pour cette raison que le peuple et le Gouvernement bulgares ont appuyé sans réserves la participation active de notre pays à la coalition mondiale contre le terrorisme. Nous sommes décidés à maintenir cette politique avec fermeté, bien que nous déplorions des pertes humaines et que nous ayons subi des dégâts matériels.

Au sein du système des Nations Unies, le Conseil de sécurité et son Comité contre le terrorisme ont été investis de la responsabilité de garantir notre succès dans la lutte contre le terrorisme international. Nous partageons l'opinion que la résolution 1535 (2004) et la création de la nouvelle Direction exécutive du CCT ont amélioré la coordination dans ce domaine. Le Comité des sanctions contre Al-Qaïda et les Taliban, renforcé en 2004 avec le Groupe de surveillance et l'Équipe d'appui à l'application des sanctions, doit également continuer à exercer son influence positive.

Dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Bulgarie participe aux initiatives conjointes du CCT, de l'OSCE et de l'Office des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.

Cela fait plusieurs années que l'OSCE mène une action dans différents pays de l'Europe du Sud-Est, et la qualité irremplaçable de son action de promotion de la paix dans la région, par l'entremise de ses missions dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine, en Albanie, en Serbie-et-Monténégro, et au Kosovo, n'est plus à prouver. Par des activités telles que le renforcement des institutions et des capacités, la promotion des réformes législatives et l'appui à celles-ci, le respect des droits de l'homme

et – en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres acteurs internationaux – le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, l'OSCE a démontré son avantage comparatif dans la région.

Ce travail est certes essentiel, mais il ne peut se faire efficacement sans des efforts accrus de la part de la communauté internationale pour répondre aux insuffisances de l'infrastructure dans la région. Le développement de l'infrastructure et la stabilité politique doivent progresser de pair. Les peuples de la région sont isolés les uns des autres et du reste de la région. En effet, il est parfois plus long d'aller de Sofia à Tirana en avion que de traverser l'Atlantique. Il y a un besoin criant d'autoroutes, de chemins de fer et de couloirs d'infrastructure pour rapprocher les peuples de la région. La Bulgarie sait d'expérience que les peuples de l'Europe du Sud-Est attachent une importance considérable à la perspective d'une intégration complète dans les grandes structures politiques et économiques de l'Europe.

Des efforts soutenus doivent être déployés par la communauté internationale pour stimuler la croissance économique dans cette région et offrir un espoir concret pour l'avenir, surtout aux jeunes.

La Bulgarie a toujours considéré la stabilité et la sécurité de l'Europe du Sud-Est comme l'une de ses priorités. Pourtant, malgré les changements positifs qui ont eu lieu et l'accélération de l'intégration européenne et euroatlantique des États de la région, les événements qui se sont produits au Kosovo au mois de mars dernier ont révélé qu'il existe encore graves risques et des menaces sous-jacentes. La Bulgarie appuie la naissance d'une société démocratique et unissant plusieurs ethnies, cultures et religions au Kosovo. Nous allons continuer à collaborer activement avec la Mission des Nations Unies au Kosovo jusqu'à ce que cet objectif soit enfin atteint.

La Bulgarie est favorable à une application complète de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et de sa politique des « normes avant le statut ». Un accord sur ces normes, parallèlement au processus de négociation qui va prochainement débiter, jouera un rôle décisif dans l'avenir du Kosovo. Nous nous félicitons des initiatives du Secrétaire général, et en particulier de l'examen global de la situation politique au Kosovo préparé par

l'Ambassadeur Kai Eide. Nous continuerons à apporter notre appui actif à M. Søren Jessen-Petersen, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général. Nous espérons que les élections, le mois prochain, marqueront un important pas en avant dans le contexte des processus sociaux et politiques en cours et vers une solution durable au problème du Kosovo.

La Bulgarie est fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle clef dans la stabilisation et la restauration de l'Iraq, dans le processus politique et constitutionnel en cours, sur la base de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, et dans les préparatifs pour des élections démocratiques et libres. Nous nous félicitons des premières mesures prises à Bagdad par M. Ashraf Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

Des évolutions encourageantes se sont produites dans le règlement de conflits dans certains points chauds du globe, notamment en Sierra Leone et au Timor-Leste. Dans le même temps, il existe des situations complexes dans d'autres régions, surtout en Afrique. La situation au Darfour est particulièrement préoccupante. Les résolutions, 1556 (2004) et, plus récemment 1564 (2004), du Conseil de sécurité, doivent être respectées pour éviter que ce type de tragédie ne se répète en d'autres lieux du continent africain, à l'image des événements qui se sont produits au cours de la dernière décennie.

Au cours de la présidence bulgare de l'OSCE, nous avons déployé des efforts concertés pour approfondir la coopération entre l'ONU et l'OSCE. Nous avons été encouragés par les initiatives spécifiques du Secrétaire général visant à améliorer la synchronisation des actions, la communication et l'échange d'informations avec les organisations régionales. Nous saluons vivement l'efficacité de la coopération ONU-OSCE dans l'ouest des Balkans, dans le Caucase et en Asie centrale.

Les réalités géopolitiques contemporaines exigent une coopération non seulement entre l'ONU et l'OSCE, mais aussi avec l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Conseil de l'Europe, la Communauté des États indépendants et d'autres institutions internationales concernées. Selon moi, une interaction plus étroite entre elles est d'une importance capitale pour la

sécurité, la stabilité, la prospérité démocratique et la tolérance dans le monde entier.

La présidence bulgare de l'OSCE a continué à suivre de très près l'évolution de la situation en Géorgie. Nous avons également participé activement à des efforts pour tenter de prévenir des risques de crise dans la région autonome de l'Abjarie. Nous constatons avec satisfaction les changements encourageants qui ont eu lieu en Azerbaïdjan et au Tadjikistan, notamment la décision du Président azerbaïdjanais, annoncée en mars, de libérer 129 prisonniers, ainsi que la décision, en juin, du Président et du Parlement du Tadjikistan de décréter un moratoire sur l'application de la peine de mort.

Par ses activités extérieures, l'OSCE attache une grande importance à faciliter la normalisation de l'Afghanistan et son progrès régulier sur la voie de la démocratie. Nous sommes très satisfaits de savoir que l'OSCE va participer à la surveillance des élections en Afghanistan.

En nous adaptant aux réalités géopolitiques d'aujourd'hui, nous envisageons de construire un pont de confiance traversant la mer Noire – un projet qui peut poser les bases de la sécurité future, de la coopération et de la tolérance en Europe, en Asie et dans le reste du monde. Nous sommes profondément convaincus que le dialogue de la mer Noire est d'une importance particulière non seulement pour les nations qui y prennent part, mais aussi parce qu'il peut fournir un exemple positif pour d'autres régions du monde.

Le respect par les États Membres des normes internationales des droits de l'homme est une condition préalable de leur sécurité nationale et du développement durable. C'est également une condition préalable de la paix et la sécurité internationales. La protection des droits de l'homme élémentaires et des libertés fondamentales figure parmi les priorités du Gouvernement bulgare. Notre expérience historique nous enseigne que, quand on recherche la prospérité et la sécurité dans n'importe quelle société, il faut avoir non seulement un système juridique adéquat et des mécanismes assurant son application effective, mais aussi un esprit de tolérance. Nous ne devons pas favoriser une seule minorité au détriment des autres. L'antisémitisme, l'anti-islamisme, l'antiarabisme, l'antieuropéanisme, l'antiaméricanisme et même l'antimondialisme doivent être également et totalement rejetés.

La Bulgarie se félicite de la réinsertion progressive de la Libye dans la communauté internationale. Toutefois, mon pays estime qu'une solution juste au cas bien connu des travailleurs médicaux – six Bulgares et un Palestinien – détenus depuis près de six ans à Tripoli et à Benghazi enverrait un message convaincant des autorités libyennes sur le respect des droits de l'homme et des valeurs humaines. À ce titre, nous appelons l'ONU à redoubler d'efforts dans la lutte contre la pandémie du VIH/sida en Afrique qui, selon nous, est la cause qui a conduit à l'évolution tragique de la situation de ces sept innocents.

La Bulgarie considère que les problèmes concernant les femmes, les enfants et les personnes appartenant à des groupes vulnérables de la population, notamment les personnes âgées et les handicapés, font partie intégrante du problème complexe des droits de l'homme. Le Gouvernement bulgare appuie pleinement la stricte application des documents de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui lui est associée, de la vingt-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, de l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, ainsi que les efforts en cours de la communauté internationale visant à rédiger et à adopter une convention sur la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées.

Les mesures visant à revitaliser l'ensemble des activités de l'ONU sont extrêmement importantes pour la présente session de l'Assemblée générale. L'efficacité des travaux des organes de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, est indispensable à la consolidation du rôle global de cette organisation mondiale. Plus vite nous agissons, mieux ce sera, d'autant plus que l'année prochaine, nous célébrerons le sixième anniversaire de l'Organisation. Espérons que nous pourrions alors nous féliciter d'avoir adopté ces réformes si nécessaires. Cela dit, et compte tenu de la volonté politique de tous les États Membres, telle qu'elle s'est manifestée lors du Sommet du Millénaire, nous appuyons les efforts conjoints visant à accélérer la réforme de l'ONU et à renforcer les liens et la coordination entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods, et l'Organisation mondiale du commerce.

L'ONU joue un rôle essentiel et central dans la politique étrangère de la République de Bulgarie,

comme notre Premier Ministre, M. Simeon Saxe-Coburg-Gotha, l'a déclaré lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. À cette fin, nous poursuivrons nos efforts pour promouvoir ce rôle de l'ONU et en améliorer l'efficacité et la structure organisationnelle afin de favoriser l'avènement de la paix, du développement, de la démocratie et de l'état de droit.

Le Président par intérim (parle en espagnol) :

Je donne à présent la parole à S. E. le cheikh Mohammad Al-Sabah Al-Salem Al-Sabah, Ministre des affaires étrangères de l'État du Koweït.

M. Al-Sabah (Koweït) (parle en arabe) : Je suis heureux de pouvoir présenter mes félicitations au Président élu à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre gratitude au Secrétaire général, M. Kofi Annan, des grands efforts qu'il déploie en vue de restructurer l'ONU et de la réformer, d'en moderniser les méthodes de travail et d'en revitaliser le rôle afin qu'elle puisse relever les défis du XXI^e siècle.

La réforme et la restructuration du système des Nations Unies sont devenues des impératifs dictés par l'intérêt commun car cette organisation mondiale demeure le mécanisme idéal pour traiter des problèmes du monde, en combattant par exemple la pauvreté et la faim, en assurant la non-prolifération des armes de destruction massive, en travaillant au désarmement et en réglant les conflits armés, et en luttant contre les maladies qui font des millions de morts, telles que le sida et le paludisme. L'ONU a organisé de nombreuses conférences et sommets internationaux au cours des 10 dernières années, tels que le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey pour traiter de ces problèmes multilatéraux. Même si la communauté internationale n'a pas pu réaliser assez de progrès dans le traitement de certaines de ces questions, nous devons continuer et redoubler d'efforts pour que les États Membres s'engagent à mettre en œuvre les accords et traités internationaux, les résolutions et programmes d'action des grandes conférences des Nations Unies. Il faut le faire pour assurer le respect des buts et principes de la Charte et du droit international, ainsi que la centralité du rôle de l'ONU et sa primauté pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et pour renforcer la coopération

internationale dans les domaines économique, social et culturel.

Le terrorisme est l'un des plus grands défis que doit relever l'ONU en ce millénaire. Les retombées en sont graves et touchent tous les États sans exception, mais à des degrés divers. Les attaques terroristes, comme celles du 11 septembre, ainsi que les attaques contre le Royaume frère d'Arabie saoudite et les événements survenus à Jakarta et à Beslan, soulignent à quel point ce phénomène nous touche tous. Sa cible, c'est l'humanité tout entière et non pas un État en particulier.

Nous devons donc coopérer pleinement et collectivement pour nous attaquer aux causes profondes du terrorisme et ne pas simplement nous attaquer à ses tragiques conséquences. Le Koweït a approuvé toutes les résolutions prises par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. Le terrorisme cependant n'est pas lié à une ethnie, à une culture ou à une religion. C'est un phénomène international qui doit être traité par l'ONU, qui est le cadre et la référence nécessaires pour en diagnostiquer les causes et définir les solutions qui permettront de contenir ce phénomène.

Un an et demi après la chute de la dictature de Saddam Hussein, l'Iraq reste dans une situation délicate d'insécurité et d'incertitude en raison des actes de terrorisme perpétrés par des groupes armés et les reliquats de l'ancien régime. Cela entrave les efforts du Gouvernement intérimaire iraquien, qui s'efforce de reconstruire ce qu'a détruit l'ancien régime par sa politique d'agression. Convaincu que la sécurité et la stabilité de l'Iraq assurent la sécurité de la région tout entière, le Koweït appuie le nouveau Gouvernement intérimaire dans cette phase difficile afin que l'Iraq puisse recouvrer son rôle régional et international. Nous sommes certains que le peuple iraquien saura le faire. À cet égard, nous appuyons la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité qui appuie l'effort souhaité par tous, à savoir la préservation de l'indépendance de l'Iraq, son intégrité territoriale et sa souveraineté. Le Koweït appuie le Gouvernement intérimaire iraquien qui exprime la volonté du peuple iraquien de construire un Iraq soucieux de la paix, fondé sur la démocratie et l'édification des institutions constitutionnelles, et garantissant le respect et la poursuite du processus politique interne, qui serait symbolisé par la mise en place d'un congrès national iraquien qui édifierait ces institutions, formulerait une

nouvelle constitution et organiserait des élections démocratiques. Le Koweït aspire à de solides relations fraternelles avec le nouvel Iraq libre, fondées sur le respect mutuel, le bon voisinage, le respect des accords bilatéraux et des résolutions prises conformément au droit international.

De la même manière, nous nous félicitons de la création d'un tribunal pour juger les anciens officiers de l'armée responsables de crimes à l'encontre du peuple iraquien et du peuple koweïtien commis pendant l'invasion du Koweït, ainsi que des meurtres de prisonniers de guerre koweïtiens et de personnes de pays tiers.

Nous exprimons notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations internationales et régionales – telles le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes et le Conseil de coopération du Golfe – pour leur appui et leur condamnation de l'ancien régime, qui a tué des prisonniers de guerre et a tenu ce crime secret pendant plus d'une décennie, en flagrante violation du droit international humanitaire. Nous remercions également le Gouvernement provisoire, qui cherche à enquêter sur ce qui est arrivé à ces prisonniers de guerre.

Nous suivons avec beaucoup d'inquiétude la situation tragique qu'affronte le peuple palestinien dans les territoires arabes occupés du fait des politiques et des pratiques israéliennes, qui sont contraires au droit international et au droit humanitaire.

Nous réaffirmons notre appui à la lutte du peuple palestinien et à son droit légitime à recouvrer ses droits politiques. Nous lançons, par conséquent, un appel à Israël pour qu'il respecte les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, le principe « terre contre paix », la Feuille de route et le démantèlement du mur de séparation raciale. Cela fait partie de notre vision intégrale pour régler la situation au Moyen-Orient, qui doit reposer sur le respect mutuel et la coopération entre toutes les parties.

Pour garantir la stabilité au Moyen-Orient, nous devons également travailler à l'élimination des armes de destruction massive, et toutes les parties doivent poursuivre la voie de la compréhension et du dialogue pour mettre en œuvre les nobles principes de la Charte des Nations Unies, qui régissent les relations entre les États et les relations entre les peuples du monde. Nous réaffirmons, à cet égard, que le différend entre les

Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran sur la question des trois îles qui appartiennent aux Émirats doit être résolu par des moyens pacifiques. Nous exhortons les deux parties à régler ce différend aussi rapidement que possible.

En ce qui concerne le Darfour, nous sommes tous préoccupés par la tragédie humanitaire qui s'y déroule. Nous sommes convaincus que le Soudan fait tout son possible pour trouver une solution raisonnable à ce dilemme humanitaire.

Le Koweït poursuit des efforts internationaux et régionaux pour parvenir à la paix et à la sécurité tant en Afghanistan qu'en Somalie, qui pendant de nombreuses années ont souffert de l'absence de toute autorité et de la détérioration de leurs situations économique et politique, résultat des conflits entre les différentes forces et factions locales. Nous appuyons les bons offices de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales qui ont rendu possible un progrès au niveau politique. Nous espérons que ces efforts vont se poursuivre pour que devienne effective la réconciliation nationale dans ces nations sœurs.

La révolution de l'information et les progrès techniques immenses dans les domaines du commerce et des communications ont donné naissance à l'interdépendance. Le monde est devenu un petit village, dont chaque recoin peut maintenant être atteint. De nombreux États, et les pays en développement en particulier, ont par conséquent connu des changements fondamentaux dans leur cadre économique afin de tirer profit du phénomène de la mondialisation économique et de garantir le progrès et le développement de leurs peuples. En dépit des bénéfices de ces politiques, tels la libéralisation du commerce international et l'abaissement des droits de douane, de nombreux pays, en particulier les pays les moins développés, souffrent d'une marginalisation et de l'aggravation de nombreux problèmes sociaux, comme la pauvreté, la faim et la diffusion des maladies, qui résultent de la détérioration de leurs économies. Pour cette raison, nous lançons un appel aux institutions financières internationales, et à l'Organisation mondiale du commerce en particulier, pour qu'elles accordent une attention spéciale aux pays en développement et qu'elles envisagent la possibilité de fournir un appui financier pour améliorer leurs situations économique et sociale. Nous lançons un appel aux pays développés pour qu'ils augmentent leur aide au développement, qu'ils ouvrent l'accès à leurs

marchés, et qu'ils réduisent le poids de la dette des pays en développement de manière à les mettre en mesure de renforcer leurs infrastructures économiques.

Le Koweït continue d'appuyer des projets de développement dans de nombreux pays en développement grâce à des institutions et à des organisations régionales et internationales, ainsi que grâce au Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, que nous avons eu l'honneur de créer il y a plus de quatre décennies et par l'intermédiaire duquel nous avons fourni un montant supérieur à 11 milliards de dollars à plus de 100 pays.

Au Sommet du Millénaire, nos dirigeants ont indiqué le chemin à suivre et les objectifs à atteindre. Travaillons ensemble pour parvenir à un meilleur avenir pour tous les peuples.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Drašković, Ministre des affaires étrangères de la Serbie-et-Monténégro.

M. Drašković (Serbie-et-Monténégro) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : Permettez-moi de commencer par offrir les salutations et les meilleurs vœux des habitants de mon pays aux États Membres et à leurs peuples, et au Secrétaire général.

La guerre, l'oppression, la criminalité, la haine et les souffrances touchent des centaines de millions d'hommes et de femmes à travers le monde aujourd'hui. À la poursuite des idéaux de paix, de démocratie et de bonheur, l'Organisation des Nations Unies est la conscience unie du genre humain. Afin de réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire, notre Organisation doit être renforcée sur les plans structurel, économique et spirituel.

La Serbie-et-Monténégro appuie par conséquent tant les initiatives en faveur de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui reposent sur la nécessité d'une représentation égale de tous les continents, que celles qui accordent un rôle spécial aux pays les plus développés, sans l'appui desquels l'Organisation des Nations Unies ne serait pas en mesure de remplir ses nobles objectifs.

La lutte contre le terrorisme mondial dans toutes ses manifestations, telles l'antisémitisme et l'anti-islamisme, est aujourd'hui notre responsabilité première. Ceux qui ont commis, conçu et financé les

atrocités terroristes commises à New York, Washington, Moscou, Beslan, Jérusalem, Madrid, Istanbul et en d'autres locaux n'ont pas seulement déclaré la guerre à toutes les nations, mais également à Dieu lui-même, qui est le même Dieu pour tous les peuples.

Dans la lutte contre le terrorisme, la force est inévitable, mais la prévention est ce dont nous avons le plus besoin. Les politiciens, les chefs religieux et spirituels internationaux et les médias doivent redire constamment que le meurtre d'enfants et de civils innocents est un crime que les terroristes commettent contre leur propre religion et leur propre nation et que Dieu n'aura ni pardon ni paradis pour ces crimes et leurs auteurs. Le multilatéralisme est le seul moyen de prévenir la catastrophe d'un choc des religions et des civilisations. D'autre part, le terrorisme doit être condamné partout avec autant de force. Il ne saurait y avoir de terrorisme acceptable, et il n'est pas possible de qualifier des terroristes de « combattants de la liberté ».

La Serbie-et-Monténégro est un petit pays qui a connu la plupart des problèmes et des malheurs actuels du monde. Les guerres récentes, qui ont vu le démembrement de la Yougoslavie – l'un des membres fondateurs de l'ONU – ont été lourdes de conséquences douloureuses : le chômage; la pauvreté; le sort tragique de quelque 600 000 réfugiés; le désespoir des jeunes, qui mène fréquemment à la toxicomanie; un taux de suicide en augmentation; et la position désespérée des Serbes au Kosovo-Metohija.

La réalité du Kosovo-Metohija, aujourd'hui, est dramatique et sombre en même temps. Au cours des cinq dernières années, l'administration internationale et la domination de la majorité albanaise sur cette province serbe ont engendré le meurtre ou l'enlèvement de plus de 2 500 Serbes, dont de nombreux enfants, la destruction d'églises et de monastères vieux de 1 500 ans et d'environ 40 000 foyers. Le terrorisme et les violations massives des droits humains fondamentaux ont provoqué l'expulsion de près de 200 000 Serbes et autres non-Albanais du Kosovo-Metohija.

Les espoirs de ces victimes qui ont tant souffert se tournent vers l'ONU, et en particulier ses organes et institutions spécialisées. Je tiens, à cette occasion, à exprimer ma plus profonde gratitude au Secrétaire

général et au Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour la décision qu'ils ont prise de convoquer, en novembre, une conférence internationale de donateurs destinée à financer la reconstruction des églises et monastères détruits au Kosovo. Nous sommes également reconnaissants de la position de principe selon laquelle tous les foyers doivent être rebâties et les conditions réunies pour le retour de tous ceux qui ont été expulsés, et visant à garantir le droit à la vie, à la liberté de circulation et à toutes les libertés civiles, nationales et religieuses des Serbes du Kosovo-Metohija.

L'esprit d'une Europe unie et d'un monde uni continue d'animer le cœur des Serbes et des Monténégrins. Nous respectons les frontières nationales que nous partageons actuellement avec nos voisins, mais nous voulons les effacer au quotidien pour construire un avenir européen commun fondé sur le dialogue, la réconciliation et l'égalité entre les nations. Nous avons pleinement confiance qu'avec l'appui énergétique de l'ONU, nous atteindrons cet objectif.

Mais l'insistance mise par certains sur la création d'un État souverain au Kosovo revient à un appel au démembrement de l'État souverain de Serbie-et-Monténégro. Cet objectif engendre de nouvelles haines et de nouvelles souffrances et est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous n'accepterons pas la violation des droits de notre État et de ses citoyens.

En appliquant des normes homogènes pour tous les crimes, l'ONU aiderait le Gouvernement démocratique de Serbie-et-Monténégro dans ses efforts pour s'acquitter dûment de ses obligations auprès du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La nation est innocente; la responsabilité repose sur l'individu et aucun de ceux qui ont été accusés de crimes de guerre n'a le droit de tenir en otage une nation.

Nous sommes tous frères et sœurs sur cette terre. *Gens una sumus* : nous ne formons qu'une seule famille. Par conséquent, la première obligation de toute majorité, qu'elle soit religieuse, raciale ou ethnique, est de protéger pleinement les droits des minorités. Je puis assurer l'Assemblée que mon gouvernement est attaché sans réserve à ce principe.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je donne la parole au représentant de l'Espagne, qui a demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Palacio (Espagne) (*parle en espagnol*) : La délégation espagnole a écouté attentivement hier l'intervention du Premier Ministre de Guinée équatoriale, S. E. M. Miguel Abia Biteo Boricó, devant l'Assemblée générale. Ses propos, en ce qui concerne l'Espagne, ont été reçus avec stupeur par notre délégation. Les accusations extrêmement graves portées contre l'Espagne, qui aurait prétendument participé au financement et à l'appui logistique d'une tentative de coup d'État en Guinée équatoriale, au cours du mois de mars dernier, sont en tout point inacceptables. Ces accusations, que l'Espagne rejette énergiquement, ont été réitérées par des membres du Gouvernement de Guinée équatoriale, sans, jusqu'à présent, la moindre preuve à l'appui, que ce soit devant cette Assemblée ou dans toute autre instance.

Le Gouvernement espagnol a démenti à de nombreuses reprises auprès du Gouvernement de

Guinée équatoriale toute implication dans les événements en question, et a déclaré qu'il était déterminé à empêcher, depuis le territoire espagnol, toute activité tendant à déstabiliser ou renverser un Gouvernement étranger par des moyens violents ou antidémocratiques.

L'Espagne entretient avec tous les pays du monde et, bien sûr, la Guinée équatoriale, des relations amicales fondées sur les principes du droit international, dont le respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. La délégation espagnole saisit cette occasion pour redire que notre gouvernement est désireux de maintenir les meilleures relations d'amitié et de coopération avec les autorités de Guinée équatoriale, et considère qu'il existe suffisamment de voies, entre nos deux gouvernements, pour traiter et régler comme il convient toute question sujette à préoccupation.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole à la représentante de la Guinée équatoriale, pour une motion d'ordre.

M^{me} Nchama Nsue (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Suite à la déclaration faite par le délégué du Royaume d'Espagne dans l'exercice du droit de réponse à la déclaration prononcée hier devant l'Assemblée générale par le Premier Ministre de mon pays, ma délégation se réserve le droit de présenter sa propre réponse en temps voulu.

La séance est levée à 20 h 30.